

PARC NATIONAL DE FORILLON, GASPÉ (QC)

RÉFECTION DE LA GRANGE ENSEMBLE BLANCHETTE SECTEUR GRANDE-GRAVE ARCHITECTURE



LISTE DES DESSINS	
A00	PAGE COUVERTURE ET LISTE DES DESSINS
A01	PLAN DU SITE ET NOTES GÉNÉRALES
A10	PLAN SOUS-SOL, REZ-DE-CHAUSSEE & MEZZANINE
A20	ÉLEVATIONS EST & SUD
A21	ÉLEVATIONS OUEST & NORD
A30	COUPES TRANSVERSALE & LONGITUDINALE COUPE REMBLAI & TABLEAU DES REVÊTEMENTS
A40	DÉTAILS DE CONSTRUCTION - PORTES
A41	DÉTAILS DE CONSTRUCTION - FENÊTRES ET PLANCHER
A42	DÉTAILS DE CONSTRUCTION - TOITURE ET JONCTIONS
A43	DÉTAILS DÉMOLITION ET CONSTRUCTION - FONDATIONS ET RAMPE

Canada
Parcs Canada / Parks Canada
Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
Région du Québec / Quebec Region

stgmarchitectes
ST-GÉLAIN, MONTMAYN + ASSOCIÉS
2580 boul. Sainte-Anne, Québec (QC), Canada
Q1E 3J3 T 418 696 8204 F 418 696 0505
info@stgm.ca www.stgm.ca
■ QUÉBEC □ LEVIS □ MONTRÉAL

JBCA architectes
405, St-Antoine, St-Jacques, Montréal, QC, H2Y 1A5
514 877 1541 / 514 877 1542 / 514 877 1543

TE TETRA TECH

Ordre des architectes
MARC JULIEN
ARCHITECTE
du Québec

révisions / revisions	description	date
3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017

A	A no. du détail / detail no.	A
C	B sur dessin no. / location drawing no.	B
	C drawing no. / dessin no.	C

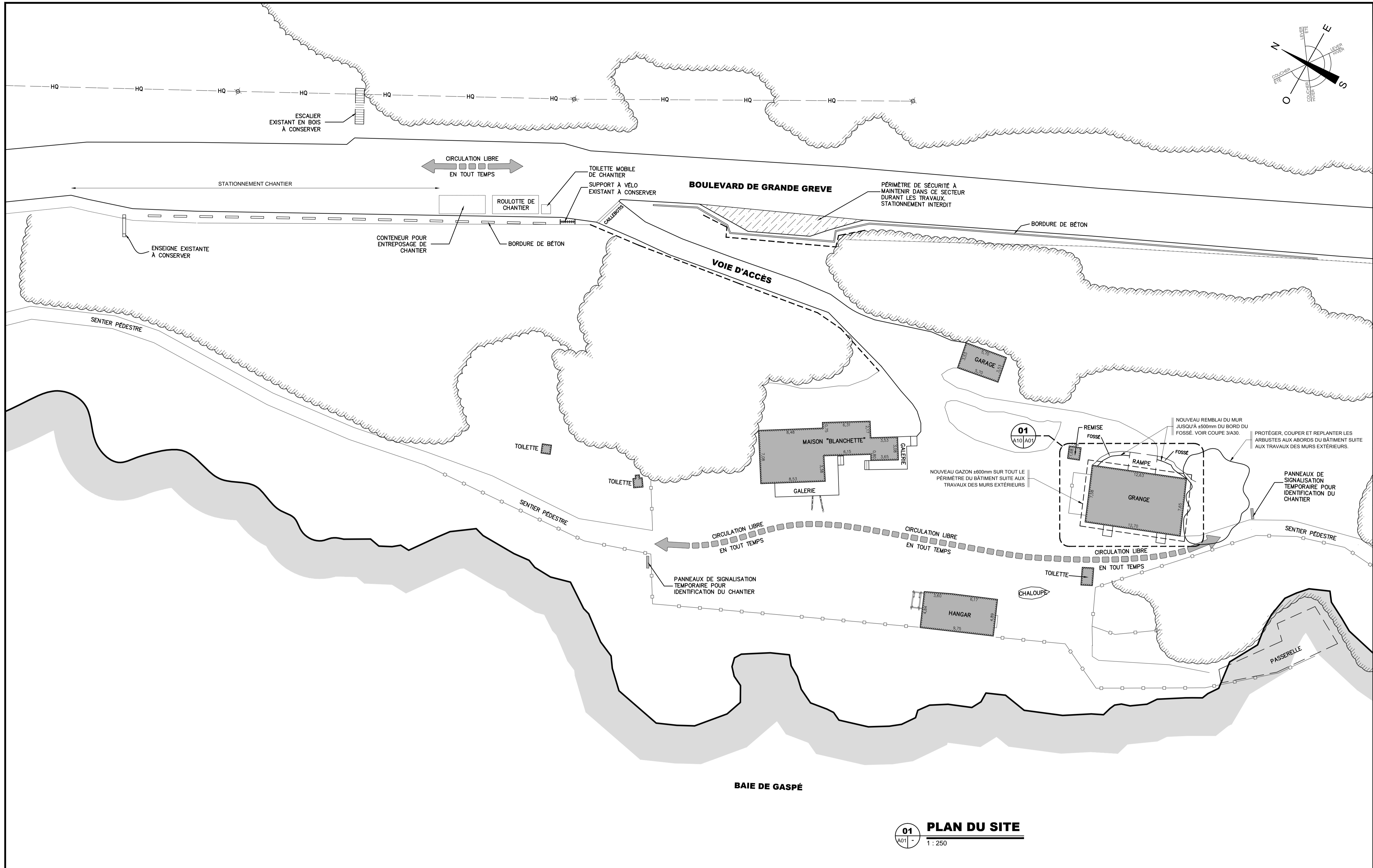
Projet / Project
AGENCE PARCS CANADA
PARC NATIONAL DE FORILLON
SECTEUR GRANDE-GRAVE
RÉFECTION DE LA GRANGE
ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin / Drawing
PAGE COUVERTURE
ET LISTE DES DESSINS

Conçu par / Designed By	O.F. & D.D.	Drawn By	D.D.
Date	2017/05/17	Reviewed By	O.F. & D.B.
Dessiné par / Drawn By	D.D.	Approved By	M.J.
Date	2017/07/14	Date	2017/07/20
Examiné par / Reviewed By	O.F. & D.B.		

PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet / Project no.	1413-4
APC / PCA	
No. du dessin / Drawing no.	A00-FRONTISPICE-1413_4.DWG
	A00



Canada
 Parcs Canada / Parks Canada
 Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
 Région du Québec / Quebec Region

stgmarchitectes
 511-DELAIS, MONTMAYN + ASSOCIÉS
 2000 boul. Sainte-Anne, Québec (QC), Canada
 Q1E 3J3 T 418 696 8204 F 418 696 0505
 info@stgm.ca www.stgm.ca
 ■ QUÉBEC □ LEVIS □ MONTRÉAL

JBCA architectes
 405, av. Adrien-Boulielle, Montréal, Qc, H3V 1A5
 514-377-1314 / 514-377-1307 / www.jbcaarchitectes.ca

TETRA TECH

Ordre des architectes
 Marc Julien
 Architecte
 du Québec

3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017
révisions / revisions	description	date

A	A
C	C

Projet / Project

**AGENCE PARCS CANADA
 PARC NATIONAL DE FORILLON
 SECTEUR GRANDE-GRAVE**

**RÉFECTION DE LA GRANGE
 ENSEMBLE BLANCHETTE**

Dessin / Drawing

**PLAN DU SITE
 ET NOTES GÉNÉRALES**

Conçu par / A.V. / Designed By
 Date / 2017/06/23 / Drawn By
 Dessiné par / D.D. / Drawn By
 Date / 2017/07/17 / Reviewed By
 Examiné par / O.F. & D.B. / Reviewed By
 Date / 2017/07/19 / Approved By
 Approuvé par / M.J. / Approved By
 Date / 2017/07/20

PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet / 1413-4 / Project no.
 APC / PCA
 No. du dessin / A01 / Drawing no.
 A01-PL-IMP-1413_4.DWG / A01

01
 A01 - PLAN DU SITE
 1 : 250

DESCRIPTION DES TRAVAUX

LE PROJET CONSISTE DE FAÇON GÉNÉRALE À LA RÉFECTION DE LA GRANGE BLANCHETTE. LE REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE ET LA REMISE EN ÉTAT DES COMPOSANTES DE L'ENVELOPPE (PAREMENT, PORTES, FENÊTRES ET LUCARNE) DANS LE RESPECT DU CARACTÈRE PATRIMONIAL DU BÂTIMENT.

NOTES GÉNÉRALES (NG)

NG 1. TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DES LIEUX DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS AVANT DE PROCÉDER À TOUTS TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE SUR LES PLANS. PRENDRE SUR PLACE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE L'OUVRAGE. RAPPORTER AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE TOUTE ERREUR OU OMISSION AUX PLANS ET SPÉCIFICATIONS POUVANT AFFECTER LA QUALITÉ DES TRAVAUX.

NG 2. INCLURE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DÉMANTÈLEMENT, TOUT ÉLÉMENT EXISTANT NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES COMPOSANTES MONTREES AUX PLANS LORSQUE CET ÉLÉMENT N'EST PAS INDIQUÉ AUX PLANS.

NG 3. RAGRÉER, BOUCHER, RÉPARER: LORSQU'UN DE CES MOTS EST INSCRIT AUX PLANS, CELA IMPLIQUE QUE L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES SURFACES NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES ET LES OUVERTURES FAITES PAR L'ENTREPRENEUR EN UTILISANT LES MÊMES MATÉRIEAUX ADJACENTS DE REMPLISSAGE ET DE FINITION AFIN QUE LES NOUVELLES SURFACES SOIENT DE NIVEAUX ET D'APPARENCES IMPECCABLES (NE PLUS VOIR LES TRACES DES ÉLÉMENTS DÉMANTÉLÉS).

NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EXÉCUTÉS SUIVANT LES NORMES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA - 2015 (CNB 2015).

NG 5. FOURNIR LES PRODUITS ET MATÉRIEAUX, LES OUTILLAGES, LA MAIN D'ŒUVRE COMPÉTENTE ET LES CADRES DE MAÎTRISE NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE. TOUTS LES MATÉRIEAUX ET ÉQUIPEMENTS SERONT STRICTEMENT POSÉS SUIVANT LES SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

NG 6. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER. ILS SONT TENUS DE COMPLÉTER LES OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART DE LEUR MÉTIER ET À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.

NG 7. L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTE STRUCTURE, CONSTRUCTION, FINITION, APPAREILLAGES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES AFIN QU'ILS NE SOIENT PAS ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA RAGRÉER TOUTE SURFACE (PLANCHER, MUR, CLOISON, PLAFOND, TOIT), TOUTE AUTRE CONSTRUCTION EXISTANTE AINSI QUE TOUT AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SUR LES LIEUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.

NG 8. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET GARDER EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DES EXTINCTEURS PORTATIFS EN NOMBRE SUFFISANT SUR LES LIEUX DES TRAVAUX.

NG 9. FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR VÉRIFICATION AVANT LA FABRICATION OU LA MISE EN PLACE DE PRODUITS.

NG 10. SOUMETTRE POUR APPROBATION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, TOUTES MODIFICATIONS AUX TRAVAUX OU AUX MATÉRIEAUX SPÉCIFIÉS AUX DESSINS.

NG 11. DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, ENLEVER DU SITE

TOUTS DÉBRIS, DÉCHETS ET SURPLUS DE MATÉRIEAUX AFIN D'ÉVITER TOUTE ACCUMULATION. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER À L'ENLEVEMENT DES ÉCHAFAUDAGES ET ACCESSOIRES DIVERS. UN DERNIER NETTOYAGE COMPLET, INCLUANT LE LAVAGE ET LE NETTOYAGE DE TOUTES LES PORTES, FENÊTRES ET LEURS ENCADREMENTS, DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ, LAISSANT LES LIEUX DANS UN ÉTAT PARFAIT DE PROPRETÉ, ET CE AVANT LA LIVRAISON FINALE DU CHANTIER.

NG 12. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRA ÊTRE PORTÉE PAR L'ENTREPRENEUR AFIN D'ÉVITER D'ENDOMMAGER LES OUVRAGES. L'ENTREPRENEUR EST SEUL RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET DEVRA LES RESTAURER SELON LES EXIGENCES DU REPRÉSENTANT.

NG 13. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER EN TOUT TEMPS LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX ET LES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS.

NG 14. AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS, DES VISITEURS ET DES ANIMAUX, ARRÊTER LA CIRCULATION ROUTIÈRE OU LA MACHINERIE LORS DE LA PRÉSENCE D'ANIMAUX SAUVAGES SUR LE CHANTIER, PLUS PARTICULIÈREMENT LA GRANDE FAUNE : ORIGINAL, CHEVREUIL ET OURS NOIR. ASSURER UNE VOIE DE FUITE SÉCURITAIRE

À L'ANIMAL ET GARDEZ UNE DISTANCE SÉCURITAIRE. CONTACTEZ LE SERVICE DE LA CONSERVATION DU PARC FORILLON POUR CONSEIL OU SUPPORT AU BESOIN.

NG 15. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, DÉFINIR L'ÉTENDUE ET L'EMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'UTILITÉS (PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ) QUI SE TROUVENT DANS LA ZONE DES TRAVAUX ET EN INFORMER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

NG 16. LES TRAVAUX DE PEINTURE COMPRENNENT LE NETTOYAGE, LA PRÉPARATION, LE SABLAGE ET LA REMISE À NEUF DE TOUTS LES ÉLÉMENTS EN BOIS AINSI QUE DE TOUTS NOUVEAUX ÉLÉMENTS. LES PORTES ET FENÊTRES AINSI QUE LES VOILETS DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS, RÉPARÉ ET PEINTS À PLAT. LES ÉLÉMENTS OU PIÈCES ENDOMMAGÉS DEVRONT ÊTRE REMPLACÉS PAR UN ÉLÉMENT OU PIÈCE DE MÊME TYPE QUE L'EXISTANT.

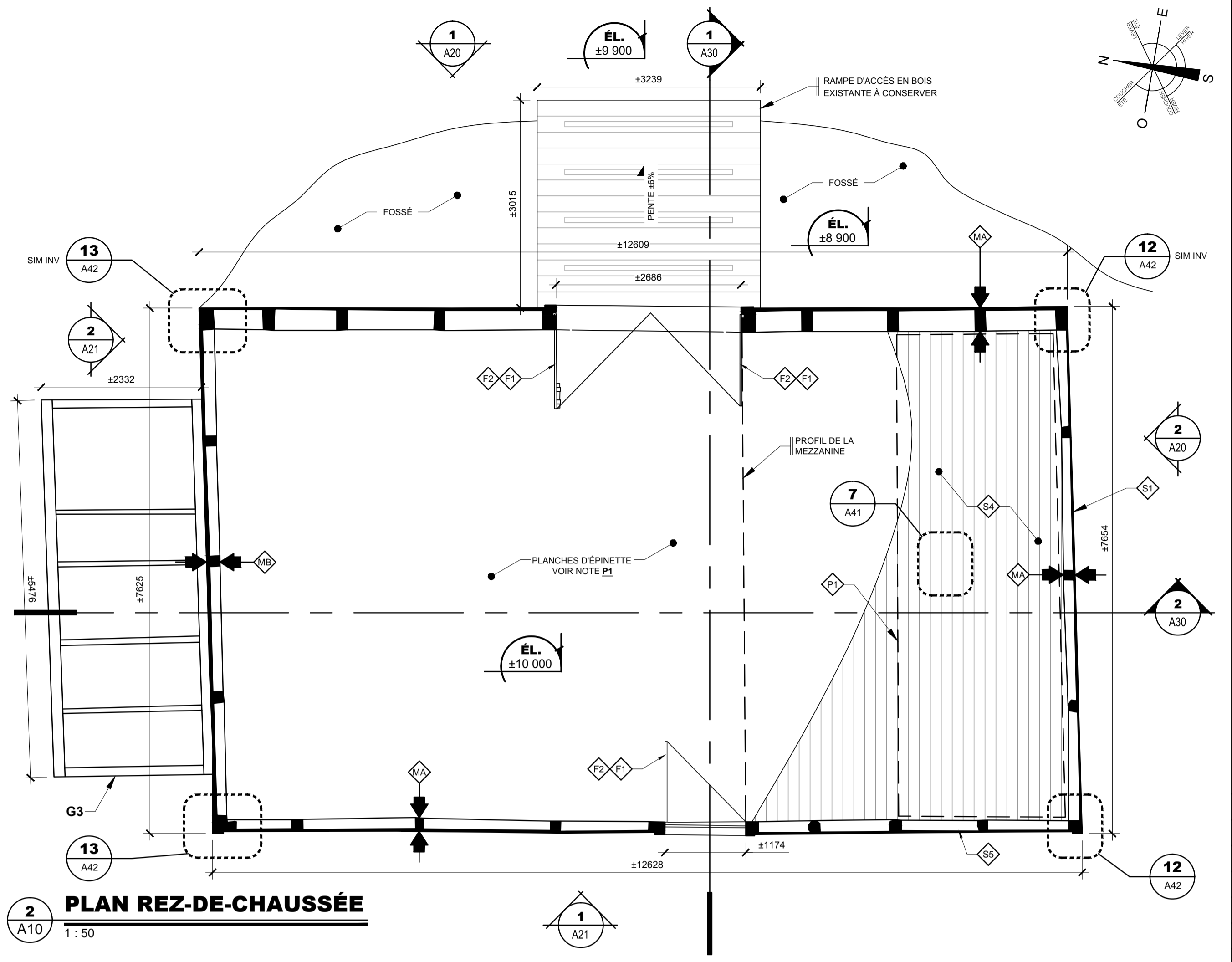
NG 17. LES ANNOTATIONS CONCERNANT LES TRAVAUX SOUS-ENTENDENT LE DÉMANTÈLEMENT DE TOUT ÉLÉMENT EXISTANT NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES COMPOSANTES, MÊME SI CEUX-CI NE SONT PAS MENTIONNÉS.

LÉGENDE GRAPHIQUE:

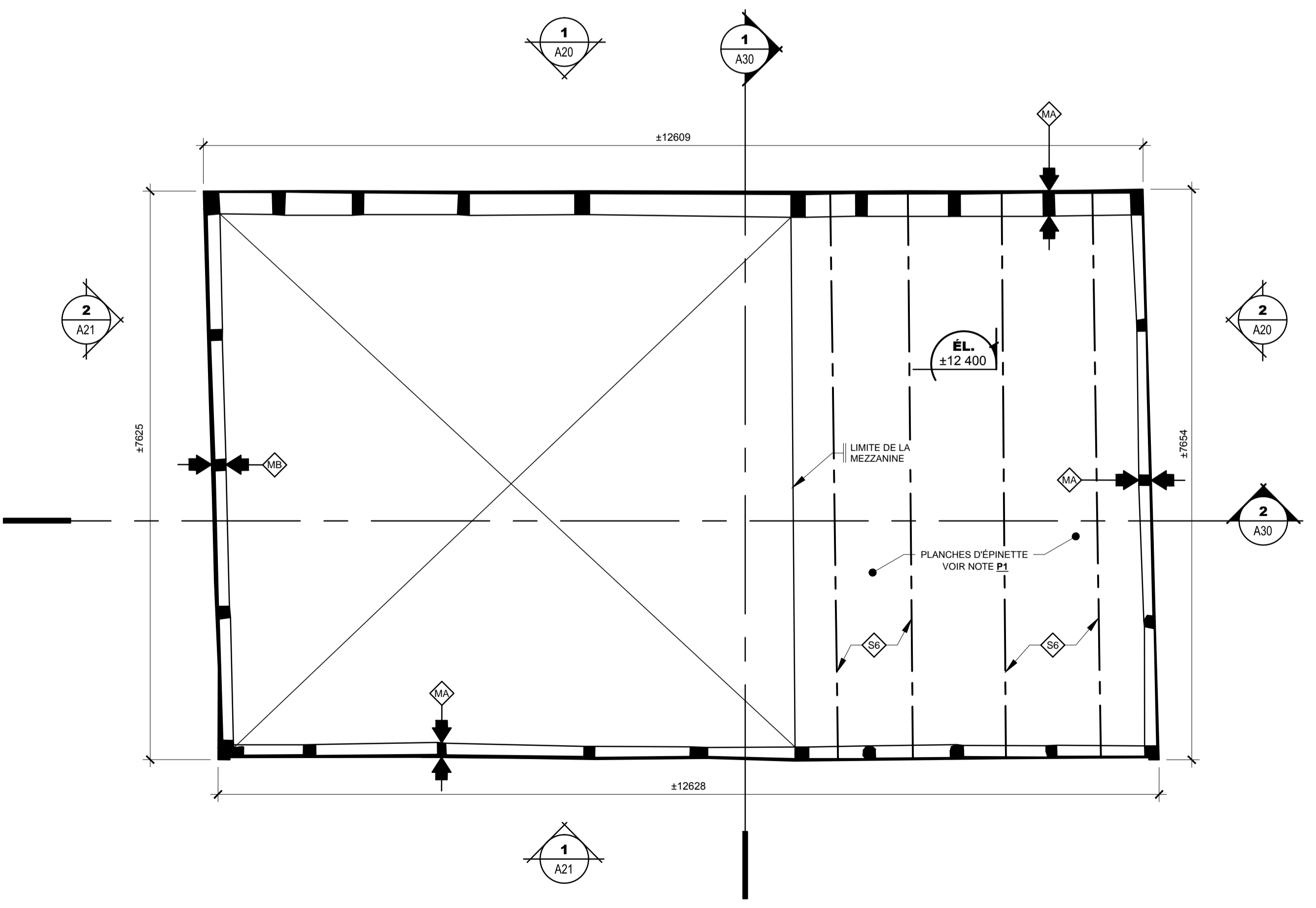
- CLÔTURE EXISTANTE
- LIMITE DE LA FALAISE
- / / / / / LIMITE DE BOISÉ
- / / / / / PROFIL DES BÂTIMENTS EXISTANTS
- - - - - MUR DE SOUTÈNEMENT EXISTANT
- HQ—○— LIGNE ÉLECTRIQUE EXISTANTE ET POTEAU D'HYDRO QUÉBEC

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

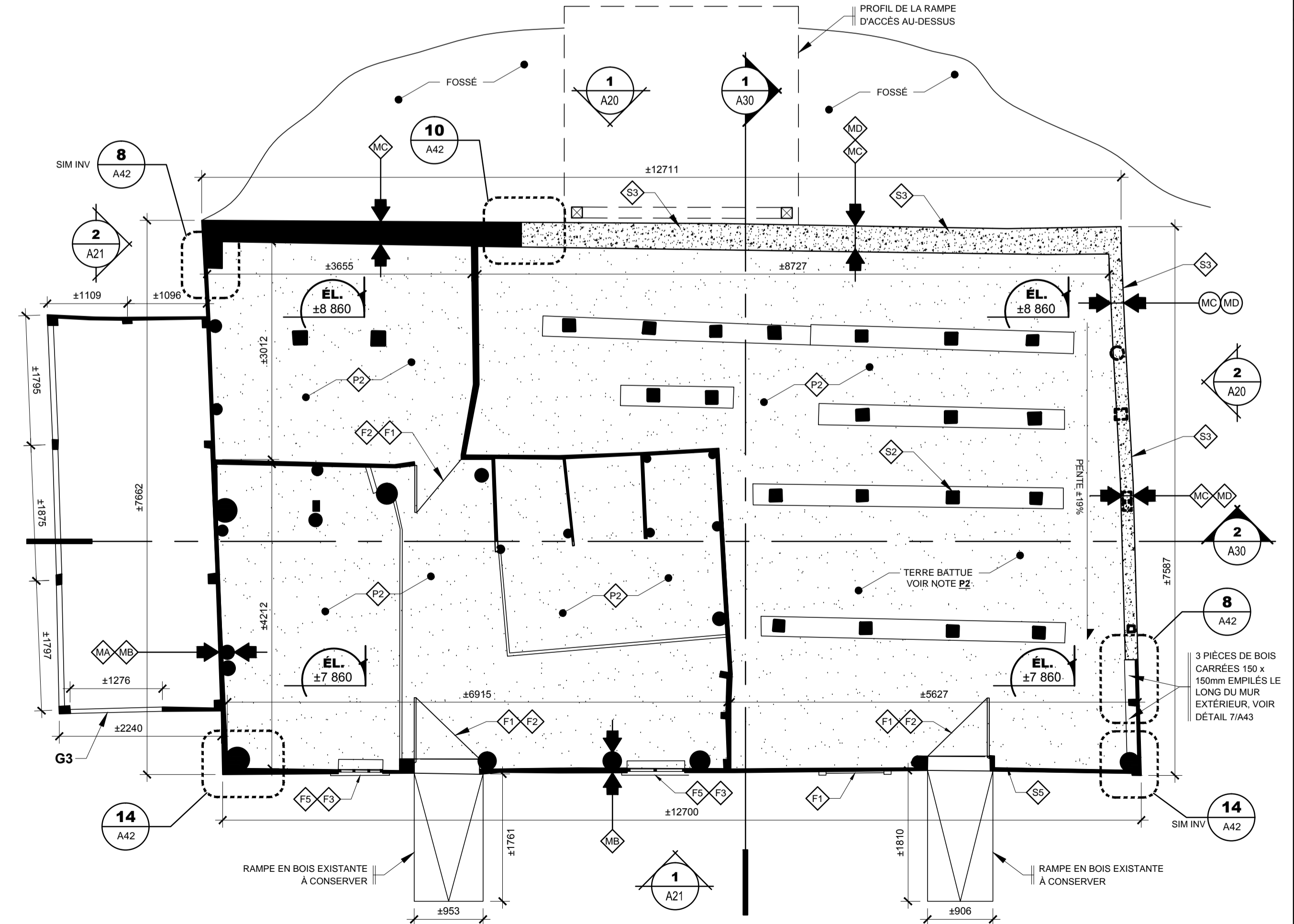
- GÉNÉRAL**
- G1 POUR PERMETTRE LA STABILISATION DE LA STRUCTURE, LES TRAVAUX DE RÉFECTION EN ARCHITECTURE DOIVENT SE RÉALISER APRÈS LES TRAVAUX DE SOLIDIFICATION STRUCTURALE.
 - G2 DÉFINITION DE "REMPLACER" - EXISTANT À ENLEVER, FOURNIR ET INSTALLER NOUVEAU.
 - G3 ENCLOSEMENT EXTÉRIEUR POUR ANIMAUX À DÉMONTÉ POUR PERMETTRE TRAVAUX SUR LE MUR EXTÉRIEUR, REMONTER TEL QUE L'EXISTANT APRÈS LES TRAVAUX.
 - G4 PEINDRE L'ENSEMBLE DES FAÇADES À L'EXCEPTION DES REVÊTEMENTS EN BARDEAUX DE CÈDRE.
- BASE DES MURS DE SOUS-SOL**
- S1 INSTALLER À LA BASE DES MURS DE SOUS-SOL DES RONDINS DE BOIS DE CÈDRE, ±25mm Ø SUIVANT LE PROFIL DU SOL ET PARTIELLEMENT ENFOUS DE MANIÈRE À PROTÉGER LE REVÊTEMENT DE PLANCHES. FIXER SOLIDEMENT AU MUR.
- TOITURE**
- T1 DÉMOLIR LE REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE EXISTANT, RAGRÉER ET RÉPARER LES PLANCHES DE SUPPORT, FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE (VOIR DÉTAILS).
 - T2 ENLEVER LA MOULURE FÂTIÈRE, RAGRÉER ET PRÉPARER LA SURFACE, FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE MOULURE FÂTIÈRE DE MÊME PROFIL, FACTURE ET DIMENSIONS QUE L'EXISTANT.
 - T3 ENLEVER LES PLANCHES DE FASCIA ET SOFFITE, RAGRÉER ET RÉPARER LES SURFACES DE SUPPORTS, FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLES PLANCHES DE FASCIA ET SOFFITE DE MÊME FACTURE QUE L'EXISTANT, VOIR DÉTAILS.
- FENÊTRES EN PIN & PORTES EN ÉPINETTE**
- F1 GRATTER, NETTOYER, APPRÊTER ET PEINTURER TOUTES LES SURFACES DES PORTES EXISTANTES (CADRES, CADRAGE, MOULURES ET POIGNÉE DE BOIS).
 - F2 ENLEVER TOUTE TRACE DE CORROSION, NETTOYER, APPRÊTER ET PEINTURER TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DES PORTES EXISTANTES.
 - F3 PRÉCADRE DE FENÊTRE EN ÉPINETTE À REMPLACER.
 - F4 REMPLACER LA MOULURE SUPÉRIEURE, RÉPARER ET RAGRÉER LA SURFACE ET FOURNIR UNE NOUVELLE MOULURE SUPÉRIEURE DE MÊME PROFIL ET DE MÊME FACTURE QUE L'EXISTANT.
 - F5 FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER PAR NOUVELLE FENÊTRE DU MÊME ASPECT ET ASSEMBLÉE SELON MÊME MÉTHODE DE CONSTRUCTION QUE L'EXISTANT. RELEVÉR LES DIMENSIONS ET PROFILS DES PIÈCES EXISTANTES. CONSTRUIRE UN ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POUR APPROBATION. CONSERVER LA FENÊTRE EXISTANTE POUR COMPARAISON.
 - F6 PIÈCE DE BOIS À REMPLACER, DE MÊME ESSENCE QUE L'EXISTANT.
- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M1 GRATTER ET NETTOYER LE PAREMENT EXTÉRIEUR DE PLANCHES EXISTANTES. PEINDRE LE PAREMENT ET MOULURES EXISTANTS ET NOUVEAUX.
 - M2 MUR EST: 25% (+/- 9m² sur 35m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER, POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE.
 - M3 MUR SUD PARTIE INFÉRIEURE (REZ-DE-CHAUSSEE) : 20% (+/- 5,5m² sur 27m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER, POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE. 100% REVÊTEMENT EN BARDEAUX DE CÈDRE À REMPLACER AU NIVEAU DU SOUS-SOL PAR DES PLANCHES DE CÈDRE. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTREMRUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT, VOIR NOTE S1.
 - M4 MUR OUEST: 15% (+/- 6m² sur 38m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER AU NIVEAU RDC. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE. 100% REVÊTEMENT EN BARDEAUX DE CÈDRE À REMPLACER AU NIVEAU SOUS-SOL PAR DE NOUVEAUX BARDEAUX DE CÈDRE. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTREMRUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT.
 - M5 MUR NORD: 100% DU REVÊTEMENT EN BARDEAUX À REMPLACER INCLUANT LA PARTIE MANQUANTE AU HAUT. ENLEVER BARDEAUX EXISTANTS. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTREMRUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT, AU NIVEAU SOUS-SOL. REMPLACER LES BARDEAUX PAR DES PLANCHES DE CÈDRE.
 - M6 REMPLACER LES REVÊTEMENTS EN PLANCHES DE BOIS AVEC DE NOUVELLES PLANCHES DE CÈDRE.
 - M7 MUR SUD PARTIE SUPÉRIEURE : REMPLACER LES PLANCHES D'ÉPINETTE EXISTANTES, DIMENSIONNER LA LONGUEUR DES NOUVELLES PLANCHES AFIN D'ÉLIMINER LE JEU ENTRE LA PARTIE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. RÉUTILISER DES PLANCHES EXISTANTES LORSQUE POSSIBLE. FOURNIR CRÉDIT SI APPLICABLE.
 - M8 REVÊTEMENT DE BOIS D'ÉPINETTE À REMPLACER PAR NOUVELLES PLANCHES DE CÈDRES SUR FOURRURES EN CÈDRE SUR LE NOUVEAU MUR DE FONDATION EN BÉTON.
 - M9 MOULURE DE PLANCHE D'ÉPINETTE DE 1" D'ÉPAISSEUR À REMPLACER PAR NOUVELLE PLANCHE DE CÈDRE DE MÊMES DIMENSIONS. VOIR COUPE S/A43. INSTALLER NOUVELLE MOULURE SI ABSENTE.
- FINITION DES PLANCHERS**
- P1 LÀ OÙ LES PLANCHES SONT TROP COURTES, LES REMPLACER PAR DE NOUVELLES DE MÊME PROFIL ET DE MÊME FACTURE QUE CELLES EXISTANTES, MAIS DE LONGUEUR APPROPRIÉE POUR NE PAS AVOIR D'ESPACE ENTRE LES PLANCHES (+/- 12m²). RÉCUPÉRER LES PLANCHES EXISTANTES POUR REMPLACEMENT AUX ENDROITS POSSIBLES.
 - P2 ENLEVER TOUT MATÉRIEL RÉSIDUEL ET NETTOYER LE SOL.
- STRUCTURE**
- S1 NOUVEAUX CONTREVENTEMENTS SUR TOUTE LA FACE SUD AVEC DES PLANCHES DE BOIS À 45° (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS). ENLEVER LES PLANCHES POUR INSTALLATION DU CONTREVENTEMENT ET REINSTALLER LES PLANCHES VERTICALES EXISTANTES SELON M3 ET M7.
 - S2 SECTIONS DU BAS POURRIES. REMPLACER PAR DES PIELUX D'ACIER CONNECTÉS AVEC DES ÉTRIERS (VOIR PLAN DES INGÉNIEURS POUR POSITION ET QUANTITÉ).
 - S3 REMPLACER LA SECTION DE FONDATION EN PIÈCES DE BOIS 150mm X 150mm EMPILÉES PAR UN MUR DE FONDATION EN BÉTON, TEL QUE LE MUR ADJACENT (VOIR PLANS ING.), VALIDER ET COORDONNER POSITION DU NOUVEAU MUR DE BÉTON AU CHANTIER AFIN DE PERMETTRE L'ALIGNEMENT DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS AVEC LES REVÊTEMENTS EXISTANTS.
 - S4 REDRESSER ET NIVELER LE PLANCHER CÔTÉ SUD (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS).
 - S5 RÉPARATION D'UNE CONNEXION DE LA POUTRE DE RIVE AU REZ-DE-CHAUSSEE ET AU PLANCHER DE LA MEZZANINE (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS).
 - S6 INSTALLATION DE NOUVELLES POUTRES SOUS LA MEZZANINE (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS).
- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M4A COMPOSITION DE MUR EN PLANCHES D'ÉPINETTE 1".
 - M4B COMPOSITION DE MUR BARDEAU DE CÈDRE.
 - M4C COMPOSITION DE MUR DE BÉTON.
 - M4D MUR DE FONDATION EN BOIS EXISTANT À DÉMOLIR.



2 PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
1 : 50



3 PLAN MEZZANINE
1 : 50



1 PLAN SOUS-SOL
1 : 50

Canada
Parcs Canada / Parks Canada
Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
Région du Québec / Quebec Region

stgmarchitectes
ST-GÉLAIN, MONTMAYN + ASSOCIÉS
2000 boul. Sainte-Anne, Québec (Q.C.) Canada
Q1E 3A3 T 418 696 8204 F 418 696 0005
www.stgm.ca

JBCA architectes
405, av. Adrien-Bouliard, Montréal, Q.C. H3V 1A5
514 341-7711/514 341-7287 www.jbcaarchitectes.ca

TETRA TECH

Ordre des architectes
MARC JULIEN
ARCHITECTE
du Québec

révisions / revisions	description	date
3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017

Projet: AGENCE PARCS CANADA / PARC NATIONAL DU CANADA DE FORILLON / SECTEUR GRANDE-GRAVE
RÉFECTION DE LA GRANGE ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin: **PLAN SOUS-SOL / PLAN REZ-DE-CHAUSSEE / PLAN MEZZANINE**

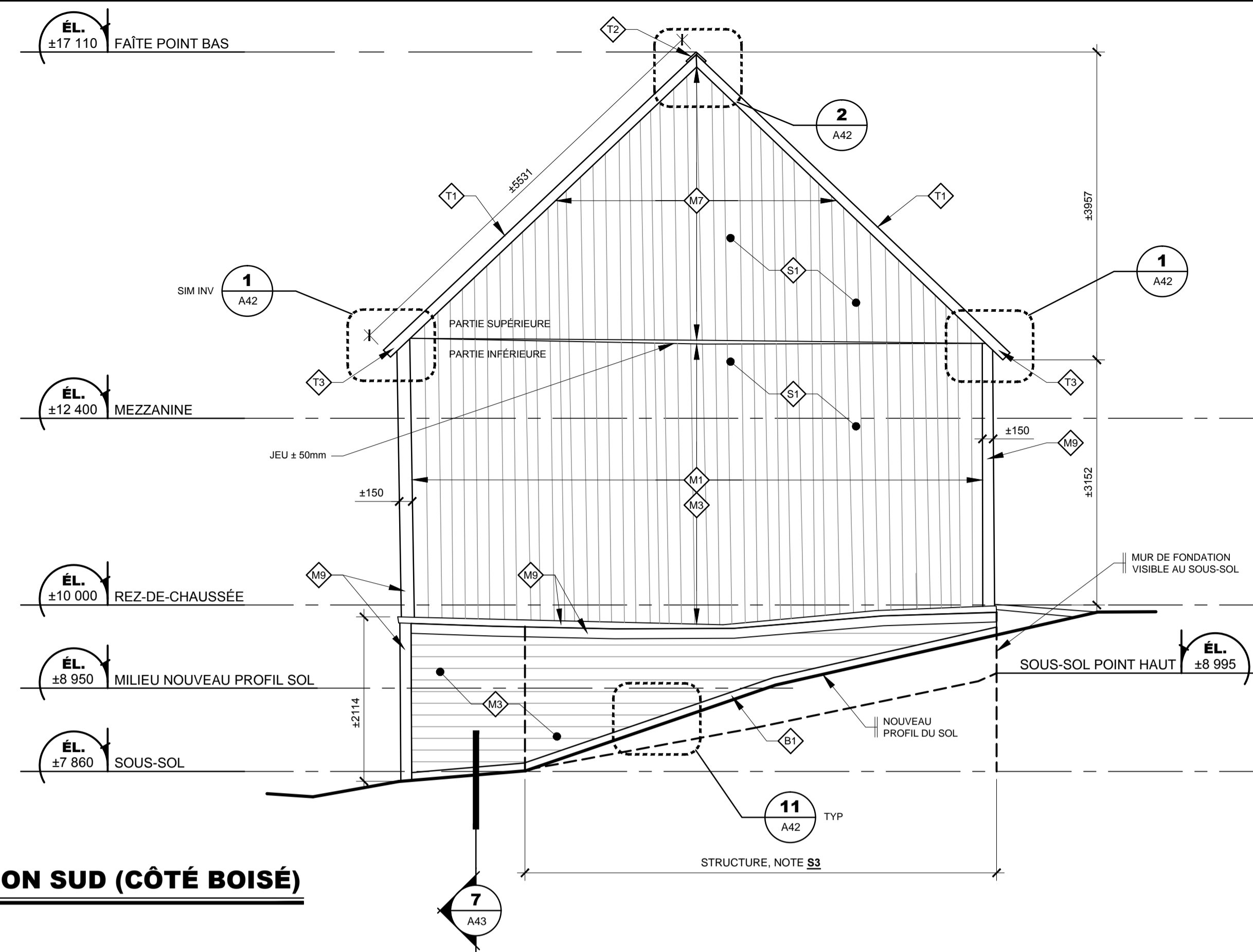
Conçu par / Designed By	O.F. & D.D.
Date	2017/05/17
Dessiné par / Drawn By	D.D.
Date	2017/06/26
Examiné par / Reviewed By	O.F. & D.B.
Date	2017/05/04
Approuvé par / Approved By	M.J.
Date	2017/07/06

PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet / Project no.: 1413-4
APC / PCA
No. du dessin / Drawing no.: A10-PL-GEN-1413_4.DWG / A10



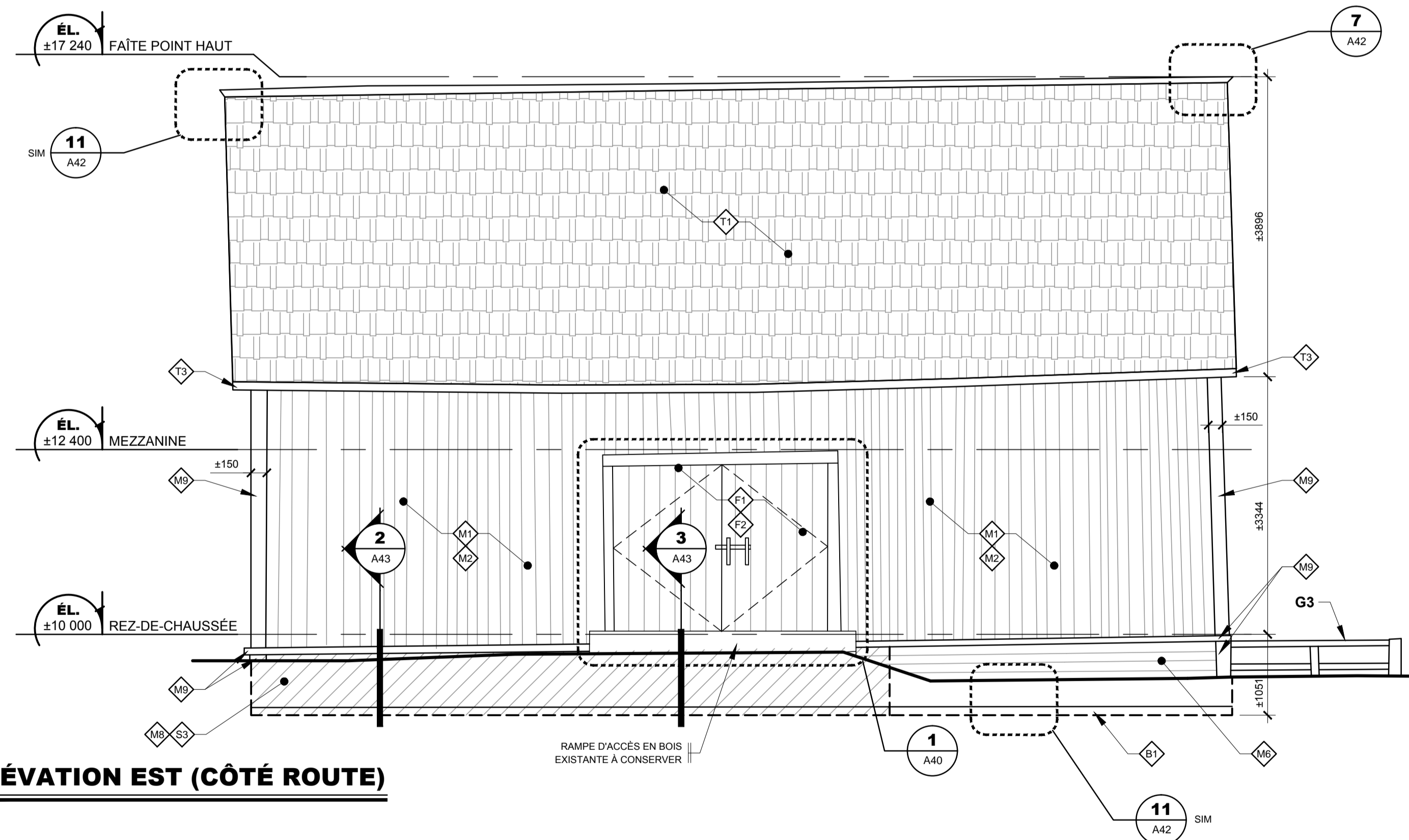
4
A20 **ÉLÉVATION SUD (CÔTÉ BOISÉ) - PHOTO**
AUCUNE ÉCHELLE



2
A10/A20 **ÉLÉVATION SUD (CÔTÉ BOISÉ)**
1 : 50



3
A20 **ÉLÉVATION EST (CÔTÉ ROUTE) - PHOTO**
AUCUNE ÉCHELLE



3
A10/A20 **ÉLÉVATION EST (CÔTÉ ROUTE)**
1 : 50

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- GÉNÉRAL**
- G1 POUR PERMETTRE LA STABILISATION DE LA STRUCTURE, LES TRAVAUX DE RÉFÉCTION EN ARCHITECTURE DOIVENT SE RÉALISER APRÈS LES TRAVAUX DE SOLIDIFICATION STRUCTURALE.
 - G2 DÉFINITION DE "REMPLACER" : EXISTANT À ENLEVER, FOURNIR ET INSTALLER NOUVEAU.
 - G3 ENCLOS EXTÉRIEUR POUR ANIMAUX À DÉMONTÉ POUR PERMETTRE TRAVAUX SUR LE MUR EXTÉRIEUR, REMONTER TEL QUE L'EXISTANT APRÈS LES TRAVAUX.
 - G4 PEINDRE L'ENSEMBLE DES FAÇADES À L'EXCEPTION DES REVÊTEMENTS EN BARDEAUX DE CÈDRE.
- BASE DES MURS DE SOUS-SOL**
- G1 INSTALLER À LA BASE DES MURS DE SOUS-SOL DES RONDINS DE BOIS DE CÈDRE 225mm Ø SUIVANT LE PROFIL DU SOL ET PARTIELLEMENT ENFOUIS DE MANIÈRE À PROTÉGER LE REVÊTEMENT DE PLANCHES. FIXER SOLIDEMENT AU MUR.

- TOITURE**
- T1 DÉMOLIR LE REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE EXISTANT, RAGRÉER ET RÉPARER LES PLANCHES DE SUPPORT. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE (VOIR DÉTAILS).
 - T2 ENLEVER LA MOULURE FAÏTIÈRE, RAGRÉER ET PRÉPARER LA SURFACE. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE MOULURE FAÏTIÈRE DE MÊME PROFIL, FACTURE ET DIMENSIONS QUE L'EXISTANT.
 - T3 ENLEVER LES PLANCHES DE FASCIA ET SOFFITE, RAGRÉER ET RÉPARER LES SURFACES DE SUPPORTS. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLES PLANCHES DE FASCIA ET SOFFITE DE MÊME FACTURE QUE L'EXISTANT. VOIR DÉTAILS.
- FENÊTRES EN PIN & PORTES EN ÉPINETTE**
- F1 GRATTER, NETTOYER, APPRÊTER ET PEINTURER TOUTES LES SURFACES DES PORTES EXISTANTES (CADRES, CADRAGE, MOULURES ET POIGNÉE DE BOIS).

- FENÊTRES EN PIN ET PORTES EN ÉPINETTE (SUITE)**
- F2 ENLEVER TOUTE TRACÉ DE CORROSION, NETTOYER, APPRÊTER ET PEINTURER TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DES PORTES EXISTANTES.
 - F3 PRÉCADRE DE FENÊTRE EN ÉPINETTE À REMPLACER.
 - F4 REMPLACER LA MOULURE SUPÉRIEURE, RÉPARER ET RAGRÉER LA SURFACE. ET FOURNIR UNE NOUVELLE MOULURE SUPÉRIEURE DE MÊME PROFIL ET DE MÊME FACTURE QUE L'EXISTANT.
 - F5 FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER PAR NOUVELLE FENÊTRE DU MÊME ASPECT ET ASSEMBLÉE SELON MÊME MÉTHODE DE CONSTRUCTION QUE L'EXISTANT. RELEVÉR LES DIMENSIONS ET PROFILS DES PIÈCES EXISTANTES. CONSTRUIRE UN ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POUR APPROBATION, CONSERVER LA FENÊTRE EXISTANTE POUR COMPARAISON.
 - F6 PIÈCE DE BOIS À REMPLACER, DE MÊME ESSENCE QUE L'EXISTANT.

- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M1 GRATTER ET NETTOYER LE PAREMENT EXTÉRIEUR DE PLANCHES EXISTANTES. PEINDRE LE PAREMENT ET MOULURES EXISTANTES ET NOUVEAUX.
 - M2 MUR EST: 25% (+/- 9m² sur 36m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE.
 - M3 MUR SUD PARTIE INFÉRIEURE (REZ-DE-CHAUSSÉE): 20% (+/- 5,5m² sur 27m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE. 100% REVÊTEMENT EN BARDEAUX DE CÈDRE AU NIVEAU DU SOUS-SOL À REMPLACER PAR DES PLANCHES DE CÈDRE. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTRE-MUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT. VOIR NOTE S1.
 - M4 MUR OUEST: 15% (+/- 6m² sur 38m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER AU NIVEAU RDC. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE. 100% REVÊTEMENT EN BARDEAUX DE CÈDRE À REMPLACER AU NIVEAU SOUS-SOL PAR DE NOUVEAUX BARDEAUX DE CÈDRE. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTRE-MUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT.

- M5 MUR NORD: 100% DU REVÊTEMENT EN BARDEAUX À REMPLACER INCLUANT LA PARTIE MANQUANTE AU HAUT. ENLEVER BARDEAUX EXISTANTS. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTRE-MUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT. AU NIVEAU SOUS-SOL, REMPLACER LES BARDEAUX PAR DES PLANCHES DE CÈDRE.
- M6 REMPLACER LES REVÊTEMENTS EN PLANCHES DE BOIS AVEC DE NOUVELLES PLANCHES DE CÈDRE.
- M7 MUR SUD PARTIE SUPÉRIEURE : REMPLACER LES PLANCHES D'ÉPINETTE EXISTANTES. DIMENSIONNER LA LONGUEUR DES NOUVELLES PLANCHES AFIN D'ÉLIMINER LE JEU ENTRE LA PARTIE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. RÉUTILISER DES PLANCHES EXISTANTES LORSQUE POSSIBLE. FOURNIR CRÉDIT SI APPLICABLE.
- M8 REVÊTEMENT DE BOIS D'ÉPINETTE À REMPLACER PAR NOUVELLES PLANCHES DE CÈDRES SUR FOURRURES EN CÈDRE SUR LE NOUVEAU MUR DE FONDATION EN BÉTON.
- M9 MOULURE DE PLANCHE D'ÉPINETTE DE 1" D'ÉPAISSEUR À REMPLACER PAR NOUVELLE PLANCHE DE CÈDRE DE MÊMES DIMENSIONS. VOIR COUPE 5/A43. INSTALLER NOUVELLE MOULURE SI ABSENTE.

- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M10 COMPOSITION DE MUR EN PLANCHES D'ÉPINETTE 1".
 - M11 COMPOSITION DE MUR BARDEAU DE CÈDRE.
 - M12 COMPOSITION DE MUR DE BÉTON.
 - M13 MUR DE FONDATION EN BOIS EXISTANT À DÉMOLIR.
- FINITION DES PLANCHERS**
- P1 LÀ OÙ LES PLANCHES SONT TROP COURTES, LES REMPLACER PAR DE NOUVELLES DE MÊME PROFIL ET DE MÊME FACTURE QUE CELLES EXISTANTES, MAIS DE LONGUEUR APPROPRIÉE POUR NE PAS AVOIR D'ESPACE ENTRE LES PLANCHES (+/- 12m"). RECUPERER LES PLANCHES EXISTANTES POUR REMPLACEMENT AUX ENDROITS POSSIBLES.
 - P2 ENLEVER TOUT MATÉRIEL RÉSIDUEL ET NETTOYER LE SOL.

- STRUCTURE**
- S1 NOUVEAUX CONTREVENTEMENTS SUR TOUTE LA FACE SUD AVEC DES PLANCHES DE BOIS À 45° (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS). ENLEVER LES PLANCHES POUR INSTALLATION DU CONTREVENTEMENT ET RÉINSTALLER LES PLANCHES VERTICALES EXISTANTES SELON M3 ET M7.
 - S2 SECTIONS DU BAS POURRIES. REMPLACER PAR DES PIEUX D'ACIER CONNECTÉS AVEC DES ÉTRIERS (VOIR PLAN DES INGÉNIEURS POUR POSITION ET QUANTITÉ).
 - S3 REMPLACER LA SECTION DE FONDATION EN PIÈCES DE BOIS 150mm X 150mm EMPILÉES PAR UN MUR DE FONDATION EN BÉTON, TEL QUE LE MUR ADJACENT (VOIR PLANS ING.). VALIDER ET COORDONNER POSITION DU NOUVEAU MUR DE BÉTON AU CHANTIER AFIN DE PERMETTRE L'ALIGNEMENT DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS AVEC LES REVÊTEMENTS EXISTANTS.
 - S4 REDRESSER ET NIVELER LE PLANCHER CÔTÉ SUD (VOIR PLANS ING.).
 - S5 RÉPARATION D'UNE CONNEXION DE LA POUTRE DE RIVE AU REZ-DE-CHAUSSEE ET AU PLANCHER DE LA MEZZANINE (VOIR PLANS ING.).
 - S6 INSTALLATION DE NOUVELLES POUTRES SOUS LA MEZZANINE (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS).

Canada
Parcs Canada / Parks Canada
Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
Région du Québec / Quebec Region

signarchitectes
ST-GELAS, MONTMAYN + ASSOCIÉS
2080 Boulevard Saint-Jacques, Québec, Q.C., Canada
418 638-1111 • 1-877-638-1111 • 418 638-1111
www.sign.ca

JBCA architectes
445, rue Montcalm, Québec, Q.C., Canada
418 638-1111 • 1-877-638-1111 • 418 638-1111
www.jbca.ca

TETRA TECH

Ordre des architectes du Québec
MARC JULIEN
ARCHITECTE

révisions	description	date
3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017

Projet: **AGENCE PARCS CANADA
PARC NATIONAL DE FORILLON
SECTEUR GRANDE-GRASSE**

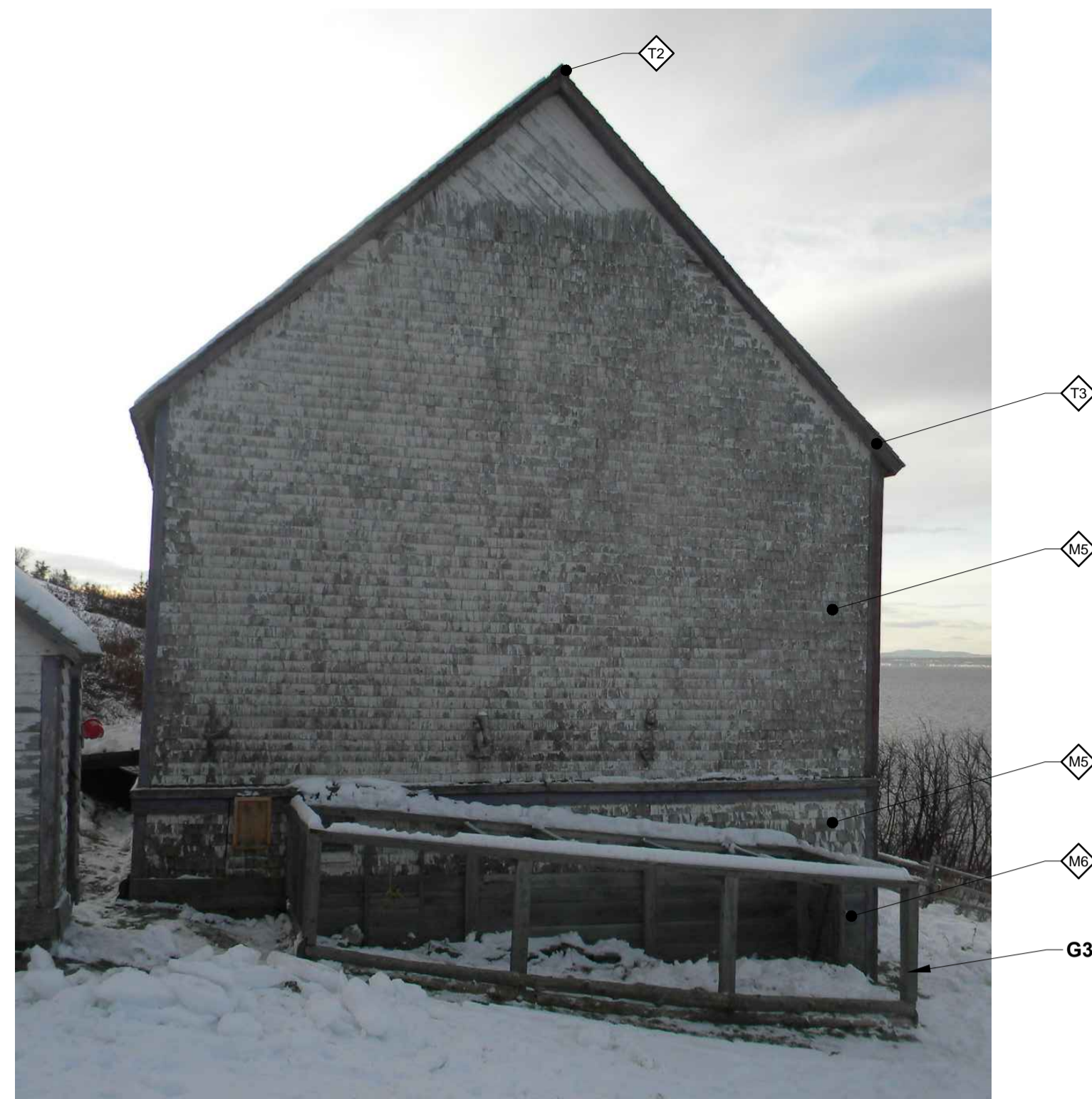
RÉFÉCTION DE LA GRANGE
ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin: **ÉLÉVATION EST (CÔTÉ ROUTE)
ÉLÉVATION SUD (CÔTÉ BOISÉ)**

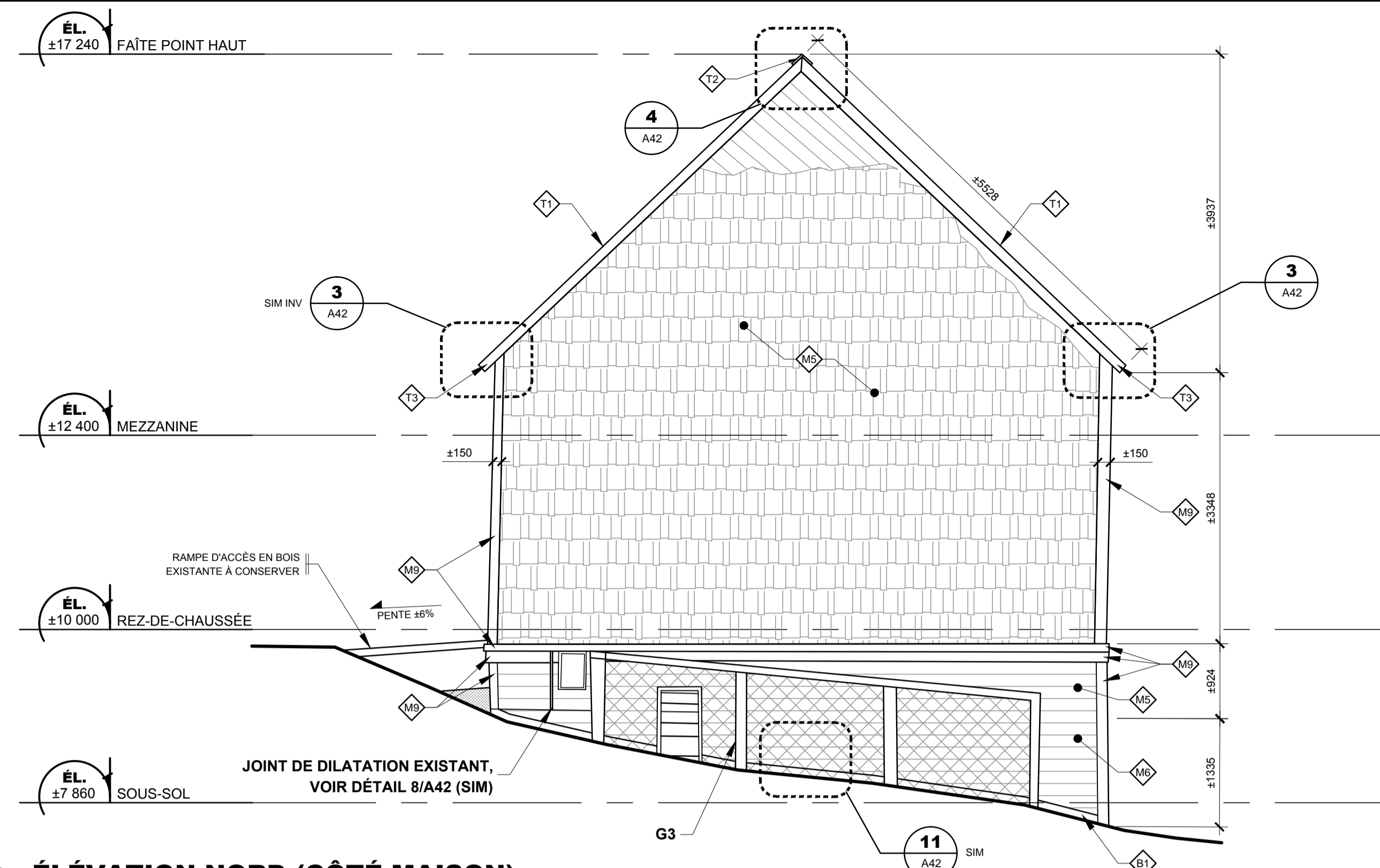
Conçu par: O.F. & D.D. / Designed By
Date: 2017/05/17
Dessiné par: D.D. / Drawn By
Date: 2017/07/18
Examiné par: O.F. & D.B. / Reviewed By
Date: 2017/07/19
Approuvé par: M.J. / Approved By
Date: 2017/07/20

PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet: 1413-4 / Project no.
APC: PCA
No. du dessin: A20@A21-EL-GEN-1413_4.DWG / Drawing no. A20



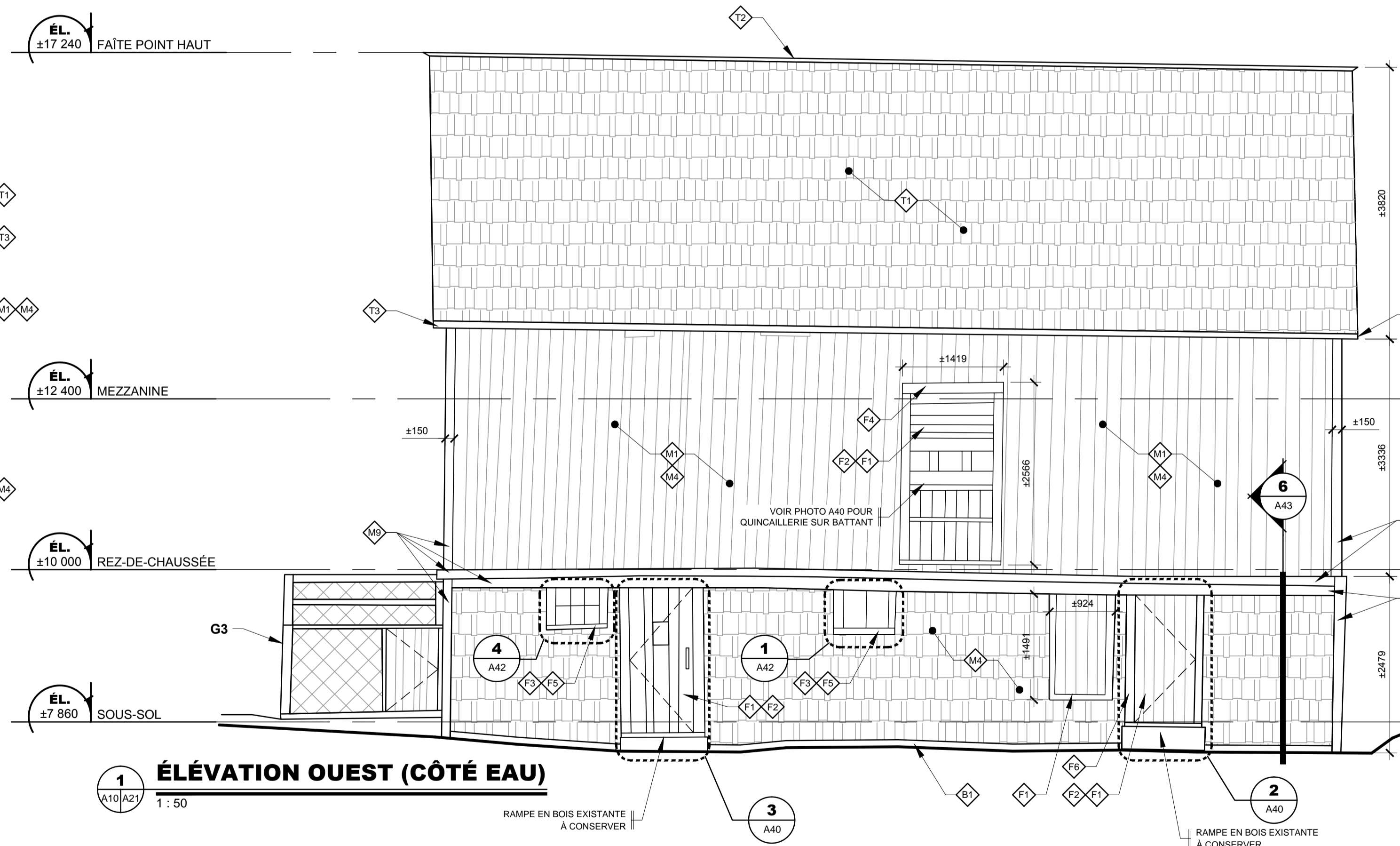
4 ÉLÉVATION NORD (CÔTÉ MAISON) - PHOTO
A21 AUCUNE ÉCHELLE



2 ÉLÉVATION NORD (CÔTÉ MAISON)
A10/A21 1:50



3 ÉLÉVATION OUEST (CÔTÉ EAU) - PHOTO
A21 AUCUNE ÉCHELLE



1 ÉLÉVATION OUEST (CÔTÉ EAU)
A10/A21 1:50

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- GÉNÉRAL**
- G1 POUR PERMETTRE LA STABILISATION DE LA STRUCTURE, LES TRAVAUX DE RÉFÉCTION EN ARCHITECTURE DOIVENT SE RÉALISER APRÈS LES TRAVAUX DE SOLIDIFICATION STRUCTURALE.
 - G2 DÉFINITION DE "REMPLACER" : EXISTANT À ENLEVER, FOURNIR ET INSTALLER NOUVEAU.
 - G3 ENCLOS EXTÉRIEUR POUR ANIMAUX À DÉMONTÉ POUR PERMETTRE TRAVAUX SUR LE MUR EXTÉRIEUR, REMONTER TEL QUE L'EXISTANT APRÈS LES TRAVAUX.
 - G4 PEINDRE L'ENSEMBLE DES FAÇADES À L'EXCEPTION DES REVÊTEMENTS EN BARDEAUX DE CÈDRE.
- BASE DES MURS DE SOUS-SOL**
- B1 INSTALLER À LA BASE DES MURS DE SOUS-SOL DES RONDINS DE BOIS DE CÈDRE 225mm Ø SUIVANT LE PROFIL DU SOL ET PARTIELLEMENT ENFOUIS DE MANIÈRE À PROTÉGER LE REVÊTEMENT DE PLANCHES. FIXER SOLIDEMENT AU MUR.

- TOITURE**
- T1 DÉMOLIR LE REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE EXISTANT, RAGRÉER ET RÉPARER LES PLANCHES DE SUPPORT. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE (VOIR DÉTAILS).
 - T2 ENLEVER LA MOULURE FAÏTIÈRE, RAGRÉER ET PRÉPARER LA SURFACE. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE MOULURE FAÏTIÈRE DE MÊME PROFIL, FACTURE ET DIMENSIONS QUE L'EXISTANT.
 - T3 ENLEVER LES PLANCHES DE FASCIA ET SOFFITE, RAGRÉER ET RÉPARER LES SURFACES DE SUPPORTS. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLES PLANCHES DE FASCIA ET SOFFITE DE MÊME FACTURE QUE L'EXISTANT. VOIR DÉTAILS.
- FENÊTRES EN PIN & PORTES EN ÉPINETTE**
- F1 GRATTER, NETTOYER, APPRÊTER ET PEINDRE TOUTES LES SURFACES DES PORTES EXISTANTES (CADRES, CADRAGE, MOULURES ET POIGNÉE DE BOIS).
 - F2 PIÈCE DE BOIS À REMPLACER, DE MÊME ESSENCE QUE L'EXISTANT.

- FENÊTRES EN PIN ET PORTES EN ÉPINETTE (SUITE)**
- F3 ENLEVER TOUTE TRACÉ DE CORROSION, NETTOYER, APPRÊTER ET PEINDRE TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DES PORTES EXISTANTES.
 - F4 PRÉCADRE DE FENÊTRE EN ÉPINETTE À REMPLACER.
 - F5 REMPLACER LA MOULURE SUPÉRIEURE, RÉPARER ET RAGRÉER LA SURFACE. FOURNIR ET INSTALLER NOUVELLE MOULURE SUPÉRIEURE DE MÊME PROFIL ET DE MÊME FACTURE QUE L'EXISTANT.
 - F6 FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER PAR NOUVELLE FENÊTRE DU MÊME ASPECT ET ASSEMBLÉE SELON MÊME MÉTHODE DE CONSTRUCTION QUE L'EXISTANT. RELEVÉR LES DIMENSIONS ET PROFILS DES PIÈCES EXISTANTES. CONSTRUIRE UN ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POUR APPROBATION, CONSERVER LA FENÊTRE EXISTANTE POUR COMPARAISON.
 - F7 PIÈCE DE BOIS À REMPLACER, DE MÊME ESSENCE QUE L'EXISTANT.

- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M1 GRATTER ET NETTOYER LE PAREMENT EXTÉRIEUR DE PLANCHES EXISTANTES. PEINDRE LE PAREMENT ET MOULURES EXISTANTES ET NOUVEAUX.
 - M2 MUR EST: 25% (+/- 9m² sur 36m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE.
 - M3 MUR SUD PARTIE INFÉRIEURE (REZ-DE-CHAUSSÉE): 20% (+/- 5,5m² sur 27m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE. 100% REVÊTEMENT EN BARDEAUX DE CÈDRE AU NIVEAU DU SOUS-SOL. À REMPLACER PAR DES PLANCHES DE CÈDRE. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTRE-MUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT. VOIR NOTE S1.
 - M4 MUR OUEST: 15% (+/- 6m² sur 38m²) PLANCHES D'ÉPINETTE 1" À REMPLACER AU NIVEAU RDC. POSITION À DÉTERMINER SUR LE SITE. 100% REVÊTEMENT EN BARDEAUX DE CÈDRE À REMPLACER AU NIVEAU SOUS-SOL PAR DE NOUVEAUX BARDEAUX DE CÈDRE. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTRE-MUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT.

- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M5 MUR NORD: 100% DU REVÊTEMENT EN BARDEAUX À REMPLACER INCLUANT LA PARTIE MANQUANTE AU HAUT. ENLEVER BARDEAUX EXISTANTS. RÉPARER ET RAGRÉER LE CONTRE-MUR POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT. AU NIVEAU SOUS-SOL, REMPLACER LES BARDEAUX PAR DES PLANCHES DE CÈDRE.
 - M6 REMPLACER LES REVÊTEMENTS EN PLANCHES DE BOIS AVEC DE NOUVELLES PLANCHES DE CÈDRE.
 - M7 MUR SUD PARTIE SUPÉRIEURE : REMPLACER LES PLANCHES D'ÉPINETTE EXISTANTES. DIMENSIONNER LA LONGUEUR DES NOUVELLES PLANCHES AFIN D'ÉLIMINER LE JEU ENTRE LA PARTIE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. RÉUTILISER DES PLANCHES EXISTANTES LORSQUE POSSIBLE. FOURNIR CRÉDIT SI APPLICABLE.
 - M8 REVÊTEMENT DE BOIS D'ÉPINETTE À REMPLACER PAR NOUVELLES PLANCHES DE CÈDRES SUR FOURRURES EN CÈDRE SUR LE NOUVEAU MUR DE FONDATION EN BÉTON.
 - M9 MOULURE DE PLANCHE D'ÉPINETTE DE 1" D'ÉPAISSEUR À REMPLACER PAR NOUVELLE PLANCHE DE CÈDRE DE MÊMES DIMENSIONS. VOIR COUPE 5/A43. INSTALLER NOUVELLE MOULURE SI ABSENTE.

- REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**
- M10 COMPOSITION DE MUR EN PLANCHES D'ÉPINETTE 1".
 - M11 COMPOSITION DE MUR BARDEAU DE CÈDRE.
 - M12 COMPOSITION DE MUR DE BÉTON.
 - M13 MUR DE FONDATION EN BOIS EXISTANT À DÉMOLIR.
- FINITION DES PLANCHERS**
- P1 LÀ OÙ LES PLANCHES SONT TROP COURTES, LES REMPLACER PAR DE NOUVELLES DE MÊME PROFIL ET DE MÊME FACTURE QUE CELLES EXISTANTES, MAIS DE LONGUEUR APPROPRIÉE POUR NE PAS AVOIR D'ESPACE ENTRE LES PLANCHES (+/- 12mm). RECUPÉRER LES PLANCHES EXISTANTES POUR REMPLACEMENT AUX ENDROITS POSSIBLES.
 - P2 ENLEVER TOUT MATÉRIEL RÉSIDUEL ET NETTOYER LE SOL.

- STRUCTURE**
- S1 NOUVEAUX CONTREVENTEMENTS SUR TOUTE LA FACE SUD AVEC DES PLANCHES DE BOIS À 45° (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS). ENLEVER LES PLANCHES POUR INSTALLATION DU CONTREVENTEMENT ET REINSTALLER LES PLANCHES VERTICALES EXISTANTES SELON M3 ET M7.
 - S2 SECTIONS DU BAS POURRIES. REMPLACER PAR DES PIEUX D'ACIER CONNECTÉS AVEC DES ÉTRIERS (VOIR PLAN DES INGÉNIEURS POUR POSITION ET QUANTITÉ).
 - S3 REMPLACER LA SECTION DE FONDATION EN PIÈCES DE BOIS 150mm X 150mm EMPILÉES PAR UN MUR DE FONDATION EN BÉTON, TEL QUE LE MUR ADJACENT (VOIR PLANS ING.). VALIDER ET COORDONNER POSITION DU NOUVEAU MUR DE BÉTON AU CHANTIER AFIN DE PERMETTRE L'ALIGNEMENT DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS AVEC LES REVÊTEMENTS EXISTANTS.
 - S4 REDRESSER ET NIVELER LE PLANCHER CÔTÉ SUD (VOIR PLANS ING.).
 - S5 RÉPARATION D'UNE CONNEXION DE LA POUTRE DE RIVE AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU PLANCHER DE LA MEZZANINE (VOIR PLANS ING.).
 - S6 INSTALLATION DE NOUVELLES POUTRES SOUS LA MEZZANINE (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS).

Canada
Parcs Canada / Parks Canada
Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
Région du Québec / Quebec Region

sigmaarchitectes
ST-GELAIS, MONTMAYN + ASSOCIÉS
2080 boul. Ste-Anne, Québec, QC, Canada
418 648-1111 • 418 648-8888 • 418 648-8888
info@sigma.net • www.sigma.net
■ QUÉBEC ■ LÉVIS ■ MONTRÉAL

JBCA architectes
465, rue de la Grande-Grave, Québec, QC, H2V 1A5
514 271 7171 • 514 271 0077 • www.jbca.com

TETRA TECH

Ordre des architectes
MARC JULIEN
ARCHITECTE
du Québec

3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017
révisions	description	date

A	A
C	B C

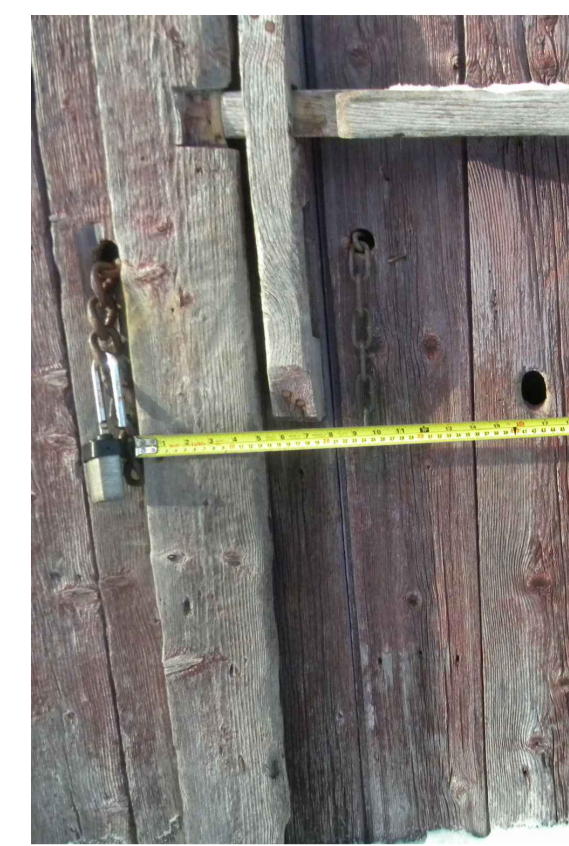
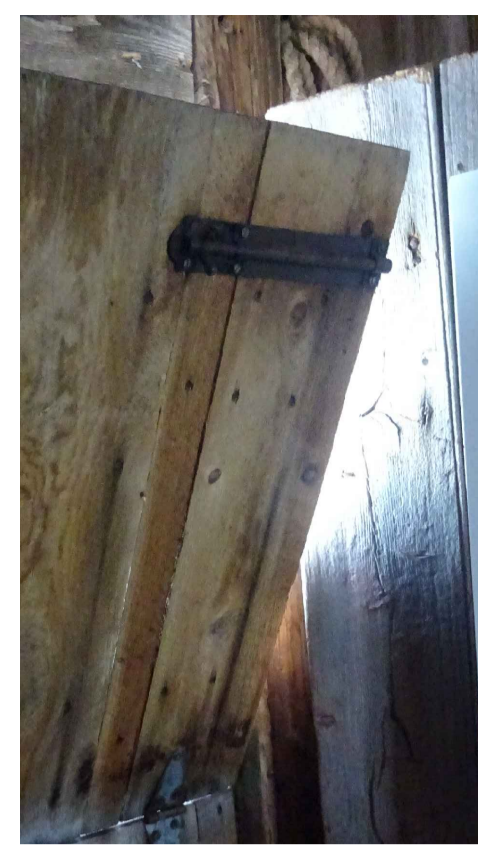
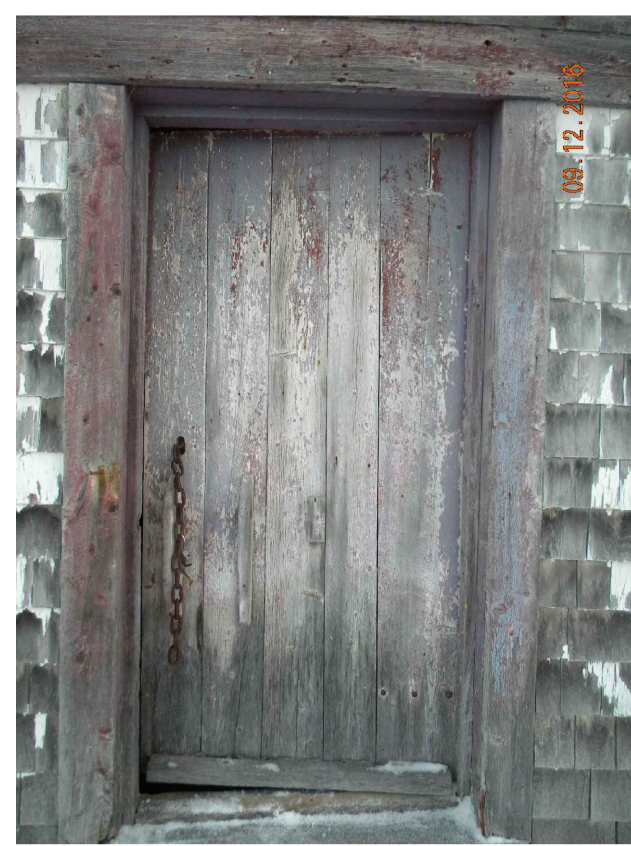
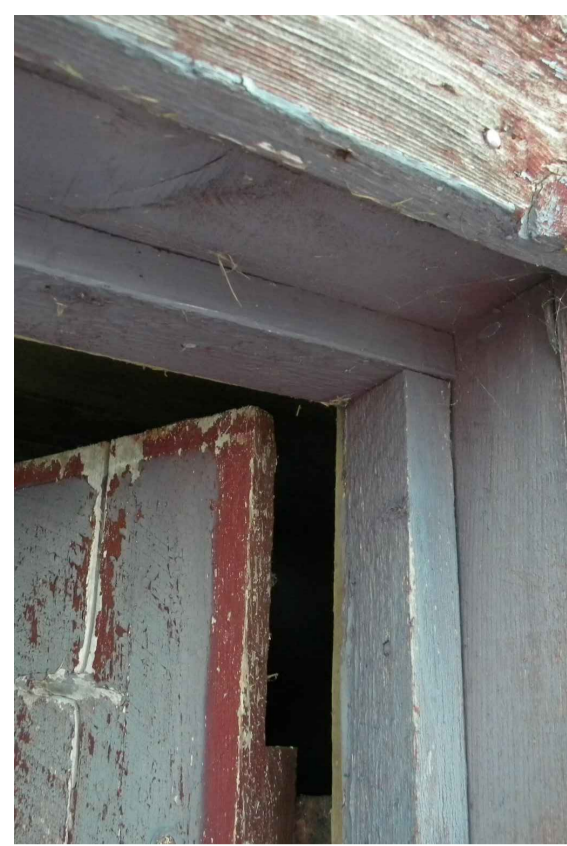
Projet: **AGENCE PARCS CANADA / PARC NATIONAL DE FORILLON / SECTEUR GRANDE-GRAVE**
RÉFÉCTION DE LA GRANGE ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin: **ÉLÉVATION OUEST (CÔTÉ EAU) / ÉLÉVATION NORD (CÔTÉ MAISON)**

Conçu par: O.F. & D.D. / Designed By
Date: 2017/05/17
Dessiné par: D.D. / Drawn By
Date: 2017/07/18
Examiné par: O.F. & D.B. / Reviewed By
Date: 2017/07/19
Approuvé par: M.J. / Approved By
Date: 2017/07/20

PAS POUR CONSTRUCTION

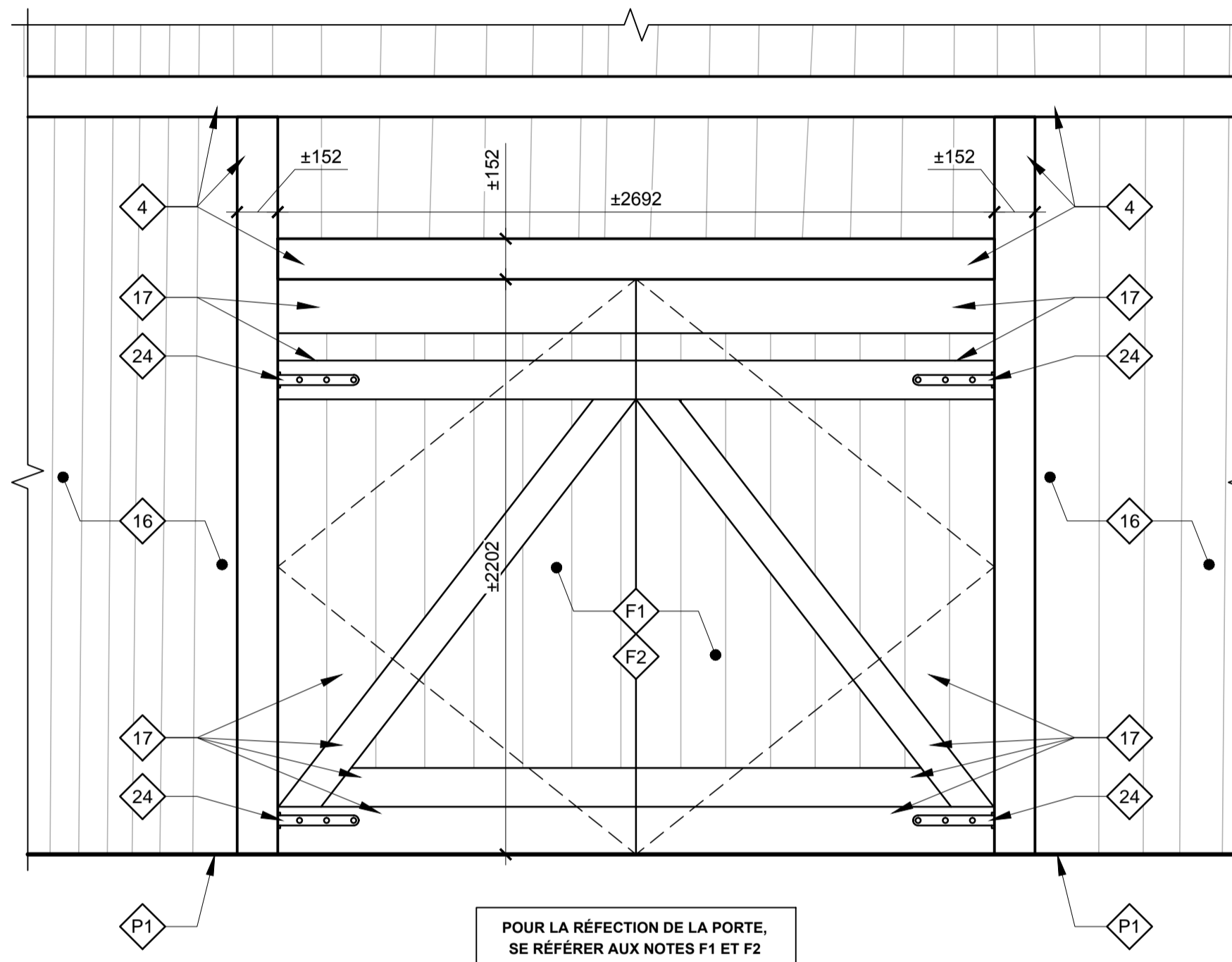
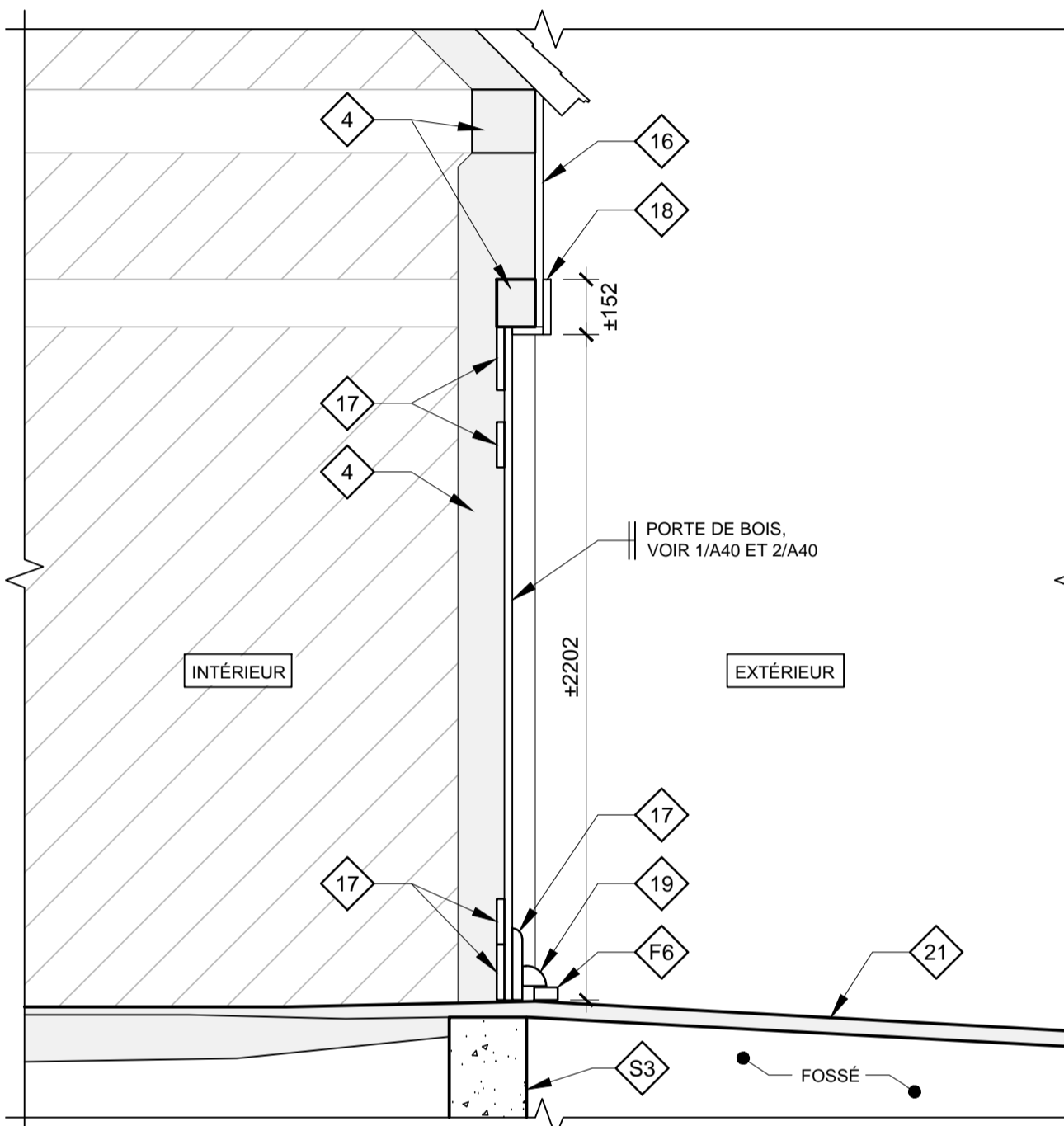
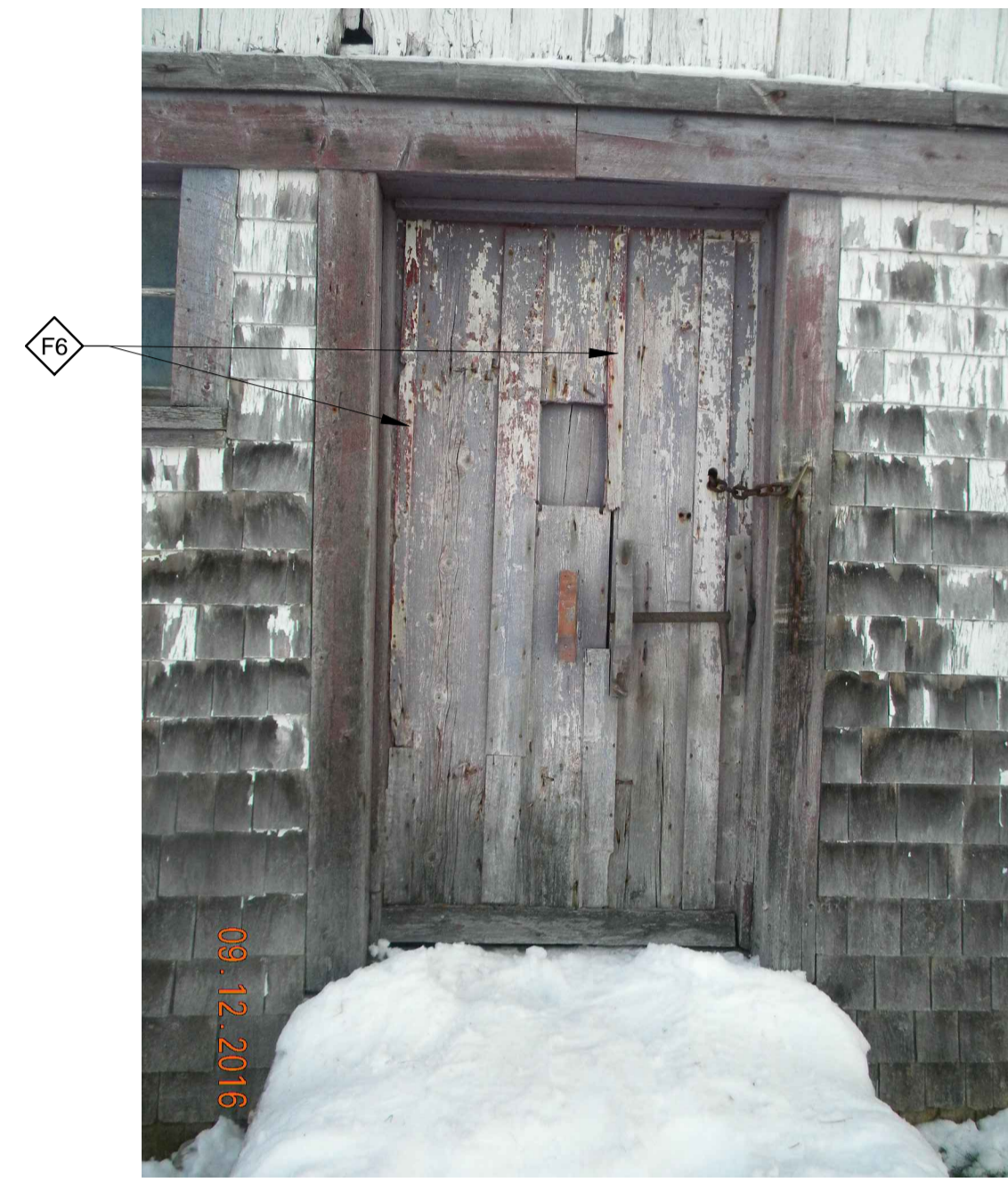
No. du projet: 1413-4 / Project no.
APC: PCA
No. du dessin: A20@A21-EL-GEN-1413_4.DWG / Drawing no. A21



9 QUINCAILLERIE PORTE SS #1
AUCUNE ÉCHELLE

8 QUINCAILLERIE OUVERTURE RDC
AUCUNE ÉCHELLE

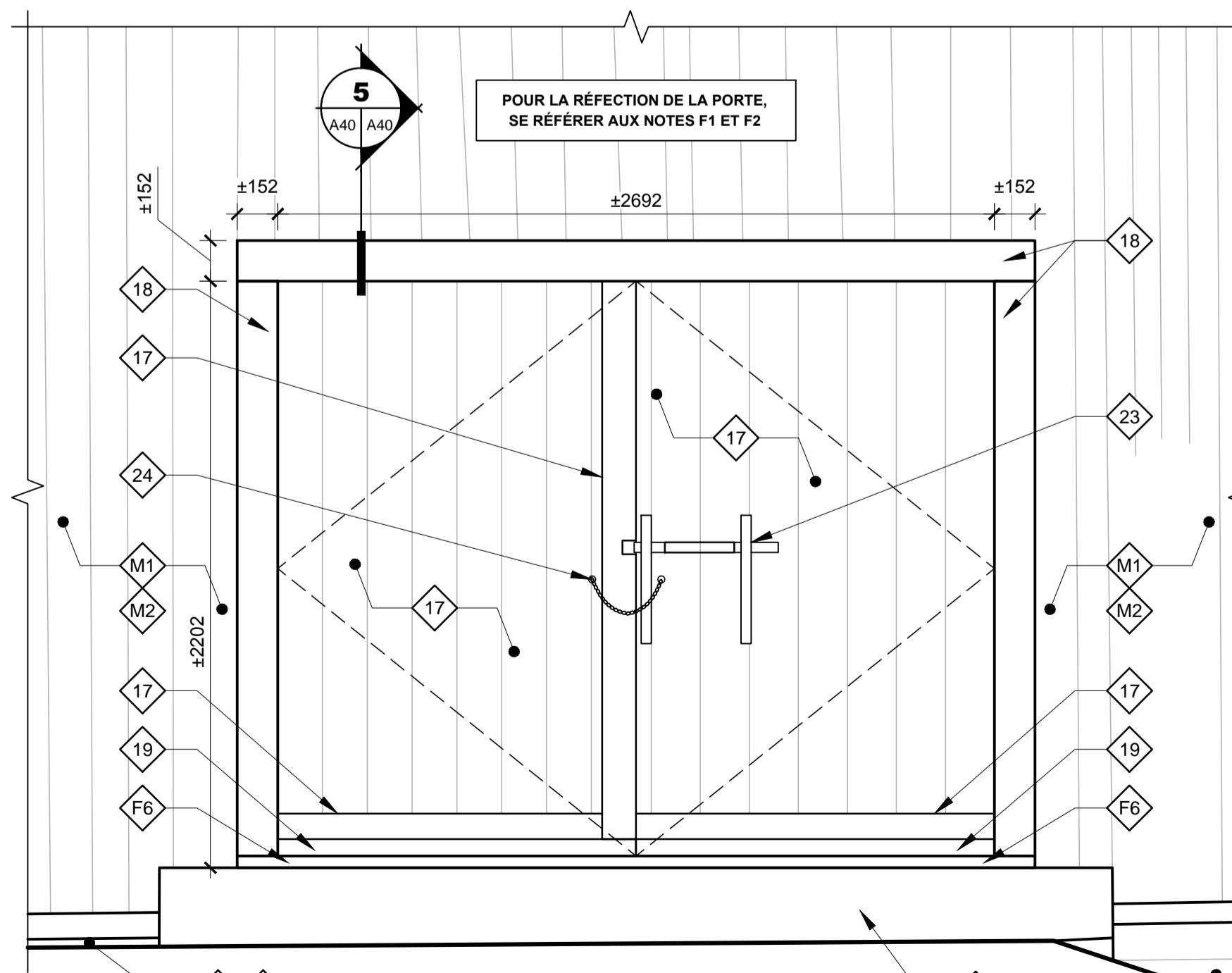
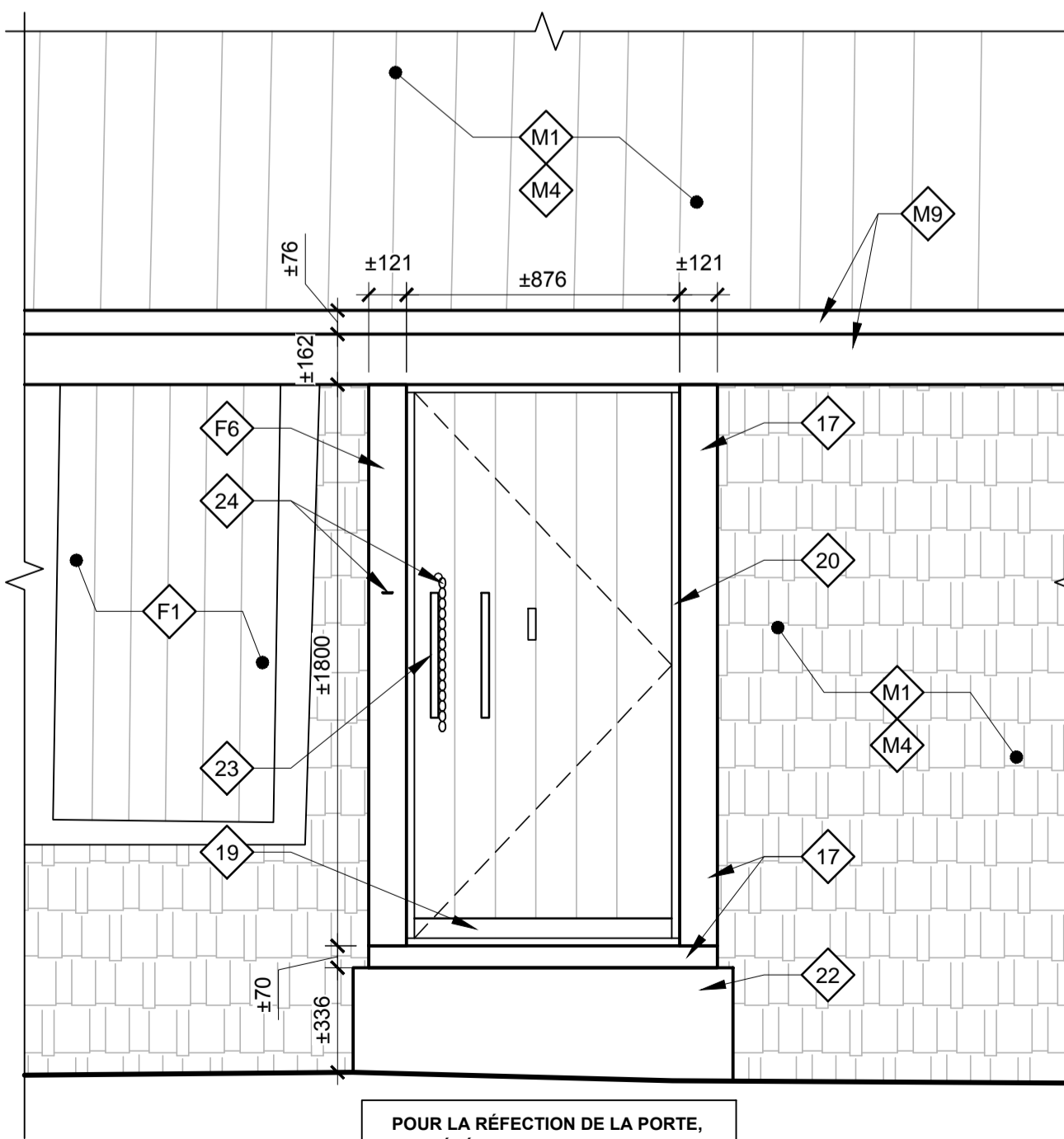
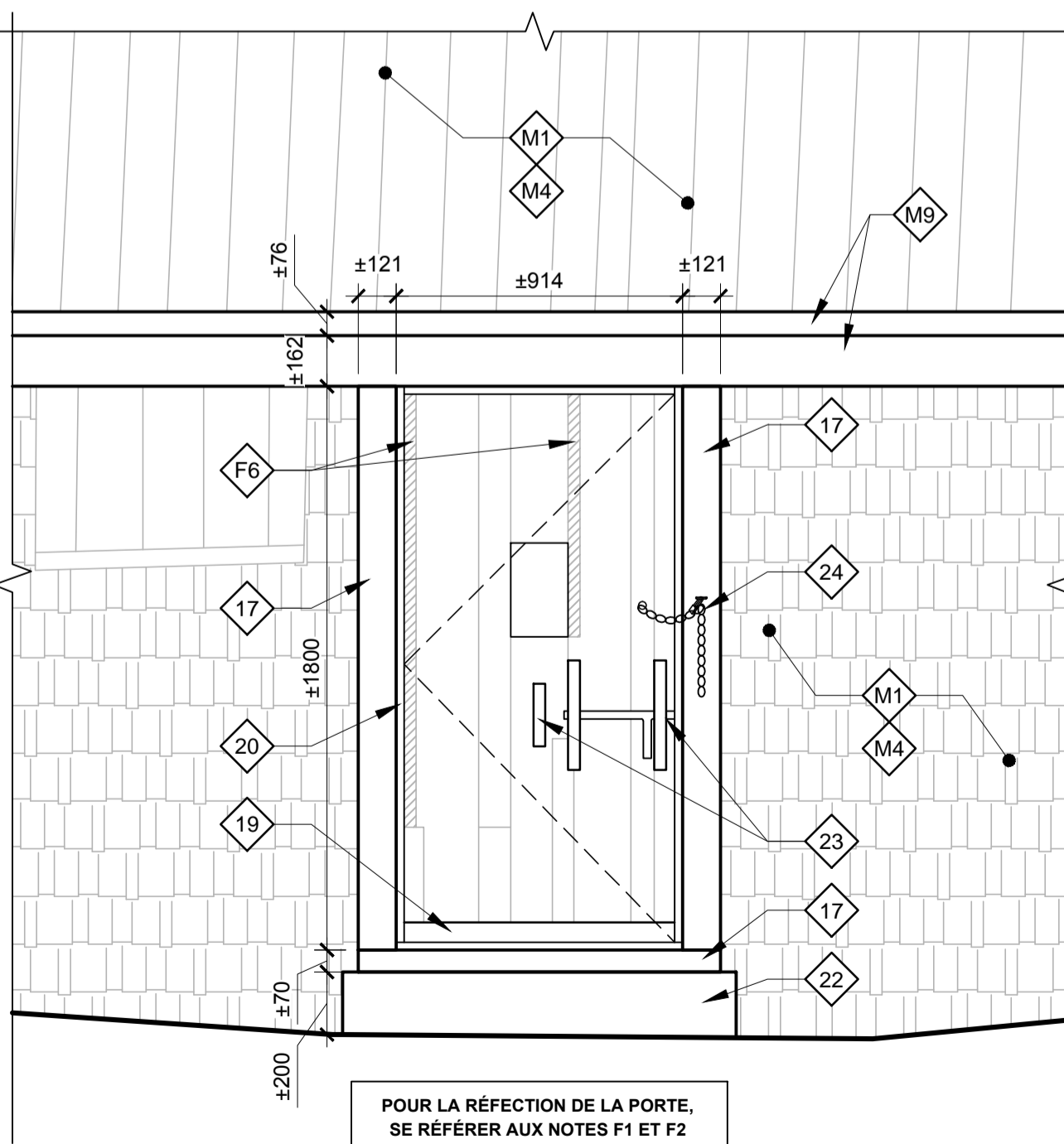
7 QUINCAILLERIE PORTE PRINCIPALE RDC
AUCUNE ÉCHELLE



6 PHOTO PORTE SS #2 - EXTÉRIEUR
AUCUNE ÉCHELLE

5 DÉTAIL COUPE - PORTE PRINC. RDC
1:20

4 PORTE PRINCIPALE RDC - INTÉRIEUR
1:20



3 PORTE SOUS-SOL #2 - EXTÉRIEUR
1:20

2 PORTE SOUS-SOL #1 - EXTÉRIEUR
1:20

1 PORTE PRINCIPALE RDC - EXTÉRIEUR
1:20

- NOTES SPÉCIFIQUES - DÉTAILS**
- NOUVELLE MOULURE FATTIÈRE EN CÈDRE, DE MÊME PROFIL, FACTURE ET DIMENSIONS QUE L'EXISTANT, VOIR NOTE F2.
 - NOUVEAU MOUSTOUAIRE EN ACIER INOXYDABLE.
 - NOUVEAUX BARDEAUX DE CÈDRE, CHEVAUCHEMENT ET PUREMENT TEL QUE L'EXISTANT, VOIR ÉLÉVATIONS. PRÉVOIR BANDE DE DÉPART DOUBLE AU BORD DE LA TOITURE.
 - CHARPENTE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
 - PLATELAGE EN BOIS EXISTANT À CONSERVER.
 - NOUVELLE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ PARE-AIR AUTOCOLLANTE HAUTE TEMPÉRATURE SUR TOUTE LA SURFACE DE LA TOITURE.
 - NOUVELLES CONTRE-LATTES VERTICALES EN BOIS DE 19mm x 64mm @ 610 mm c/c.
 - NOUVELLES LATTES HORIZONTALES EN BOIS DE 25mm x 76mm, DISTANCE c/c ÉGALE AU PUREMENT.
 - NOUVELLE BAVETTE DE FAÎTAGE AVEC REMONTÉE D'ÉTANCHÉITÉ DE 12mm.
 - NOUVEL ESPACEUR EN BOIS 19mm (ÉP) x 89mm (LA) x 64mm (LO) INSTALLÉ VIS-A-VIS CHAQUE CONTRE-LATTE VERTICALE (610 mm c/c). L'ESPACE ENTRE CHAQUE ESPACEUR DOIT ÊTRE REMPLI AVEC DES NATTES DE VENTILATION.
 - NOUVELLE CHANLATTE CONTINUE EN CÈDRE 102mm DE LARGE.
 - PROFIL DE LA BANDE DE FAÎTAGE MÉTALLIQUE EN DESSOUS.
 - BANDE DE FAÎTAGE MÉTALLIQUE, PRÉVOIR RECouvreMENT LATÉRAL AUX JOINTS DE 150mm.
 - PATTES D'AGRAFES MÉTALLIQUES PONCTUELLE @ 300mm c/c.
 - ESPACEUR MÉTALLIQUE PONCTUEL @ 300mm c/c.
 - PAREMENT EN PLANCHES DE BOIS, VOIR ÉLÉVATIONS.
 - PLANCHE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER, VOIR NOTES F1 ET F2 EN PAGE A20.
 - MOULURE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER, RÉINSTALLER TEL QUE L'EXISTANT SI ENLEVÉE PENDANT LES TRAVAUX.
 - PIÈCE DE BOIS ARRONDIE EXISTANTE À CONSERVER.
 - CADRE DE BOIS EXISTANT À CONSERVER.
 - RAMPE EN BOIS EXISTANTE À RÉINSTALLER APRÈS TRAVAUX EN STRUCTURE, VOIR DÉTAILS PAGE A43 ET LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - RAMPE EN BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
 - LOQUET DE BOIS ET MÉTAL EXISTANT À CONSERVER, VOIR NOTE F2.
 - CHAÎNE, OUILLET, CHARNIÈRE ET AUTRE QUINCAILLERIE EXISTANTE À CONSERVER, VOIR NOTE F2 EN PAGE A20.
 - NIVEAU DE SOL ET EXCAVATION, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - SENTIER GRAVIER, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR CIVIL.
 - MATÉRIAU GRANULAIRE, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - CALE DE BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION ET TIGE FILETÉ, VOIR PLANS ING. STRUCTURE.
 - POUTRE ET COLONNE DE BOIS EXISTANTES, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - ANCRAGES OU ARMATURE, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - DRAINAGE, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR CIVIL.
 - REMBLAI, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - PLANCHER EXISTANT, VOIR NOTES P1 À P3 EN PAGE A20.
 - PLANCHES DE BOIS À DÉMOLIR.
 - PANNEAU DRAINANT TYPE MIRADRAIN JUSQU'À MIN. 600mm AU DESSUS DU NIVEAU DU SOL, ASSURER LA JONCTION AU MUR DE FONDATION AVEC LA MEMBRANE DE TRANSITION.
 - MUR DE BOIS MASSIF À DÉMOLIR, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - LISSE DE BOIS À DÉMOLIR, VOIR PLANS ING. STRUCTURE.
 - SOUTÈNEMENT TEMPORAIRE PAR L'ENTREPRENEUR, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - NIVELEVER AVEC UN MORTIER SANS RETRAIT, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN ÉPINETTE 1" FIXÉES D'UN SEUL CÔTÉ, SUR FOURRURES 1".
 - NOUVELLE MEMBRANE AUTOCOLLANTE JUSQU'AU DESSUS DU BÉTON ET PERMETTANT LE MOUVEMENT.
 - NOUVELLE MEMBRANE AUTOCOLLANTE.
 - NOUVELLE MOULURE EN CÈDRE, CENTRÉE SUR LE JOINT ET FIXÉE D'UN SEUL CÔTÉ.
 - NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN ÉPINETTE 1" SUR FOURRURES 1".
 - NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN CÈDRE 1" SUR FOURRURES EN CÈDRE 1", PLANCHES FIXÉES D'UN CÔTÉ SEULEMENT AU JOINT AVEC FONDATION DE BÉTON.
 - BLOCAGE DE BOIS.
 - MUR DE FONDATION EN BÉTON EXISTANT.
 - SCÉLLANT FLEXIBLE.
 - PLANCHES BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION À LA BASE DES MURS DE SOUS-SOL, NE DOIVENT PAS ÊTRE APPARENTES, ELLES SONT DISSIMULÉES PAR LES RONDS DE CÈDRES.
 - 3 PIÈCE DE BOIS 150 x 150mm EMPILÉES DU CÔTÉ INTÉRIEUR LE LONG DU MUR EXTÉRIEUR, VISSÉS AU MUR DE PLANCHES EXISTANT, LA PIÈCE EN CONTACT AVEC LE SOL EST EN BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION ET LES DEUX AUTRES EN CÈDRE, INSTALLER DES CACHE-VIS EN BOIS, AUCUNE VIS NE DOIT ÊTRE VISIBLE DE L'EXTÉRIEUR.
- NOTE :**
POUR LA LÉGENDE DES NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION, VOIR PAGE A20 (EX.: M1, M9, F2, S3, ETC).

Canada
Parcs Canada / Parks Canada
Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
Région du Québec / Quebec Region

stgmarchitectes
ST-GÉLAIN, MONTMAYN + ASSOCIÉS
2000 boul. Sainte-Anne, Québec (QC), Canada
C1R 3A3 T 418 696 8204 F 418 696 0005
info@stgm.ca www.stgm.ca
■ QUÉBEC ■ LEVIS ■ MONTRÉAL

JBCA architectes
401, av. Adrien-Bouliard, Montréal, QC, H3V 1A5
514-771-1134 / 514-771-1137 / www.jbcaarchitectes.ca

TETRA TECH

Ordre des architectes
MARC JULIEN
ARCHITECTE
du Québec

révisions	description	date
3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017

A	A no. du détail	A
C	sur dessin no.	B
	location drawing no.	C
	C drawing no.	
	dessin no.	

Projet / Project

AGENCE PARCS CANADA
PARC NATIONAL DU CANADA DE FORILLON
SECTEUR GRANDE-GRAVE

RÉFÉCTION DE LA GRANGE
ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin / Drawing

DÉTAILS DE CONSTRUCTION
PORTES

Conçu par	O.F. & D.D.	Designed By
Date	2017/05/17	Drawn By
Dessiné par	D.D.	Drawn By
Date	2017/07/18	Reviewed By
Examiné par	O.F. & D.B.	Reviewed By
Date	2017/07/19	Approved By
Approuvé par	M.J.	Approved By
Date	2017/07/20	Approved By

PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet	1413-4	Project no.
APC		PCA
No. du dessin	A40@A43-DET-1413_4.DWG	Drawing no.
	A40	



stgmarchitectes
 511 GÉLAIN, MONTMAYRIE • ASSOCIÉS
 2900 BOUL. SAINT-JEAN, QUÉBEC (Q.C.) CANADA
 Q1E 3J3 T 418 696 8204 F 418 696 0605
 info@stgm.ca www.stgm.ca
 ■ QUÉBEC □ LEVIS □ MONTRÉAL

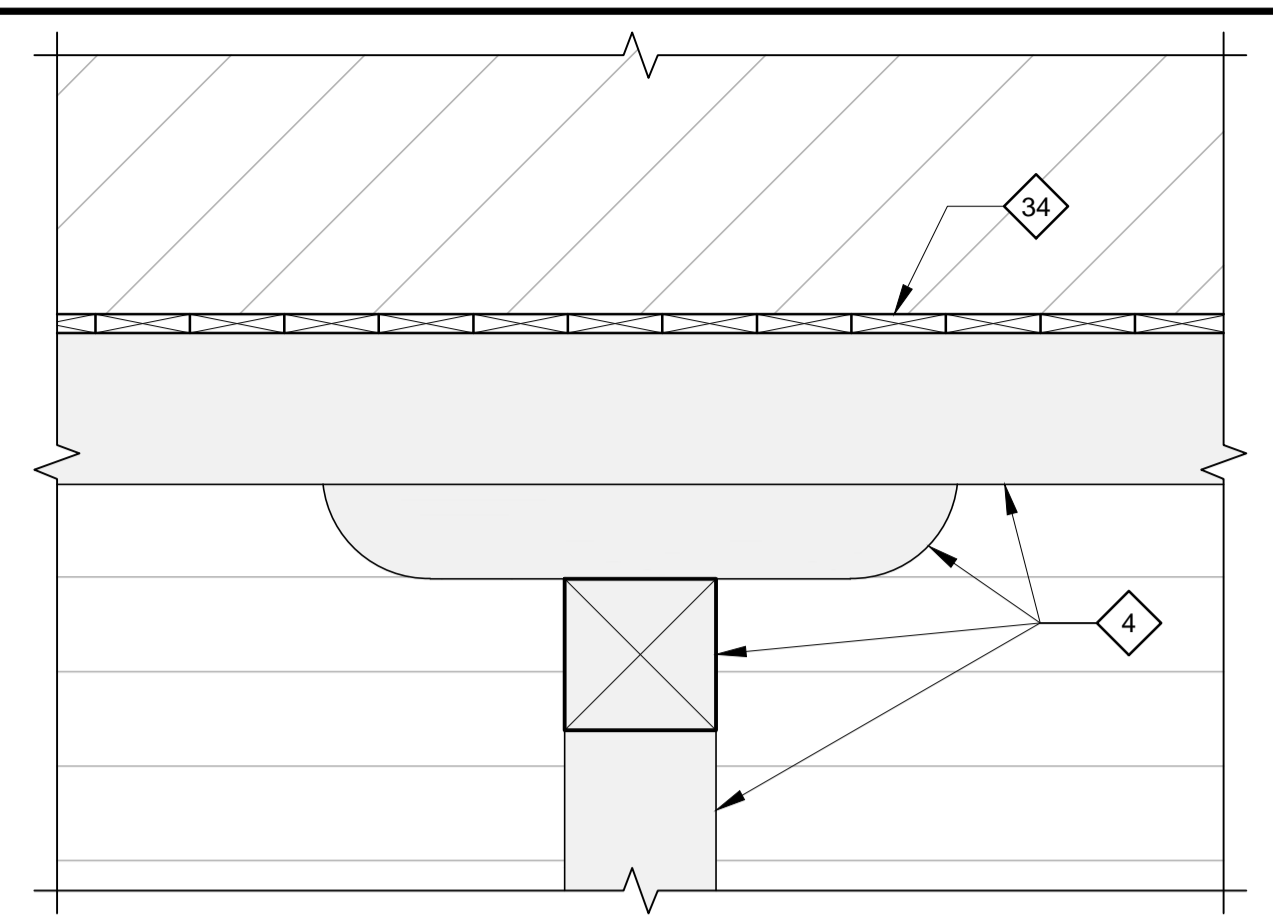
JBCA architectes
 402, av. Adrien-Bouliard, Normand, Qc, H7V 1A5
 514 477 1534 / 514 477 1535

TETRA TECH



- NOTES SPÉCIFIQUES - DÉTAILS**
- NOUVELLE MOULURE FATHÈRE EN CÈDRE, DE MÊME PROFIL, FACTURE ET DIMENSIONS QUE L'EXISTANT, VOIR NOTE T2.
 - NOUVEAU MOUSTOUAIRE EN ACIER INOXYDABLE.
 - NOUVEAUX BARDEAUX DE CÈDRE, CHEVAUCHEMENT ET PUREMENT TEL QUE L'EXISTANT, VOIR ÉLÉVATIONS. PRÉVOIR BANDE DE DÉPART DOUBLE AU BORD DE LA TOITURE.
 - CHARPENTE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
 - PLATELAGE EN BOIS EXISTANT À CONSERVER.
 - NOUVELLE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ PARE-AIR AUTOCOLLANTE HAUTE TEMPÉRATURE SUR TOUTE LA SURFACE DE LA TOITURE.
 - NOUVELLES CONTRE-LATTES VERTICALES EN BOIS DE 19mm x 64mm @ 610 mm c/c.
 - NOUVELLES LATTES HORIZONTALES EN BOIS DE 25mm x 76mm, DISTANCE c/c ÉGALE AU PUREMENT.
 - NOUVELLE BAVETTE DE FAÎTAGE AVEC REMONTÉE D'ÉTANCHÉITÉ DE 12mm.
 - NOUVEL ESPACEUR EN BOIS 19mm (EP) x 89mm (LA) x 64mm (LO) INSTALLÉ VIS-À-VIS CHAQUE CONTRE-LATTE VERTICALE (610 mm c/c). L'ESPACE ENTRE CHAQUE ESPACEUR DOIT ÊTRE REMPLI AVEC DES NATTES DE VENTILATION.
 - NOUVELLE CHANLATTE CONTINUE EN CÈDRE 102mm DE LARGE.
 - PROFIL DE LA BANDE DE FAÎTAGE MÉTALLIQUE EN DESSOUS.
 - BANDE DE FAÎTAGE MÉTALLIQUE, PRÉVOIR RECROUVEREMENT LATÉRAL AUX JOINTS DE 150mm.
 - PATTES D'AGRAFES MÉTALLIQUES PONCTUELLE @ 300mm c/c.
 - ESPACEUR MÉTALLIQUE PONCTUEL @ 300mm c/c.
 - PAREMENT EN PLANCHES DE BOIS, VOIR ÉLÉVATIONS.
 - PLANCHE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER, VOIR NOTES F1 ET F2 EN PAGE A20.
 - MOULURE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER, RÉINSTALLER TEL QUE L'EXISTANT SI ENLEVÉE PENDANT LES TRAVAUX.
 - PIÈCE DE BOIS ARRONDIE EXISTANTE À CONSERVER.
 - CADRE DE BOIS EXISTANT À CONSERVER.
 - RAMPE EN BOIS EXISTANTE À RÉINSTALLER APRÈS TRAVAUX EN STRUCTURE. VOIR DÉTAILS PAGE A43 ET LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - RAMPE EN BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
 - LOQUET DE BOIS ET MÉTAL EXISTANT À CONSERVER, VOIR NOTE F2.
 - CHAÎNE, OUILLET, CHARNIÈRE ET AUTRE QUINCAILLERIE EXISTANTE À CONSERVER, VOIR NOTE F2 EN PAGE A20.
 - NIVEAU DE SOL ET EXCAVATION, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - SENTIER GRAVIER, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR CIVIL.
 - MATÉRIAU GRANULAIRE, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - CALE DE BOIS TRAITÉ SOUS PRESSON, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - BOIS TRAITÉ SOUS PRESSON ET TIGE FILETÉ, VOIR PLANS ING. STRUCTURE.
 - POUTRE ET COLONNE DE BOIS EXISTANTES, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - ANCRAGES OU ARMATURE, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - DRAINAGE, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR CIVIL.
 - REMBLAI, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - PLANCHER EXISTANT, VOIR NOTES P1 À P3 EN PAGE A20.
 - PLANCHES DE BOIS À DÉMOLIR.
 - PANNEAU DRAINANT TYPE MIRADRAIN JUSQU'À MIN. 600mm AU DESSUS DU NIVEAU DU SOL, ASSURER LA JONCTION AU MUR DE FONDATION AVEC LA MEMBRANE DE TRANSITION.
 - MUR DE BOIS MASSIF À DÉMOLIR, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - LISSE DE BOIS À DÉMOLIR, VOIR PLANS ING. STRUCTURE.
 - SOUTÈNEMENT TEMPORAIRE PAR L'ENTREPRENEUR, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - NIVELEVER AVEC UN MORTIER SANS RETRAIT, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 - NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN ÉPINETTE 1" FIXÉES D'UN SEUL CÔTÉ, SUR FOURRURES 1".
 - NOUVELLE MEMBRANE AUTOCOLLANTE JUSQU'AU DESSUS DU BÉTON ET PERMETTAN LE MOUVEMENT.
 - NOUVELLE MEMBRANE AUTOCOLLANTE.
 - NOUVELLE MOULURE EN CÈDRE, CENTRÉE SUR LE JOINT ET FIXÉE D'UN SEUL CÔTÉ.
 - NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN ÉPINETTE 1" SUR FOURRURES 1".
 - NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN CÈDRE 1" SUR FOURRURES EN CÈDRE 1", PLANCHES FIXÉES D'UN CÔTÉ SEULEMENT AU JOINT AVEC FONDATION DE BÉTON.
 - BLOCAGE DE BOIS.
 - MUR DE FONDATION EN BÉTON EXISTANT.
 - SCÉLLANT FLEXIBLE.
 - PLANCHES BOIS TRAITÉ SOUS PRESSON À LA BASE DES MURS DE SOUS-SOL, NE DOIVENT PAS ÊTRE APPARENTES, ELLES SONT DISSIMULÉES PAR LES RONDS DE CÈDRES.
 - 3 PIÈCE DE BOIS 150 x 150mm EMPILÉES DU CÔTÉ INTÉRIEUR LE LONG DU MUR EXTÉRIEUR, VISSÉES AU MUR DE PLANCHES EXISTANT. LA PIÈCE EN CONTACT AVEC LE SOL EST EN BOIS TRAITÉ SOUS PRESSON ET LES DEUX AUTRES EN CÈDRE. INSTALLER DES CACHE-VIS EN BOIS, AUCUNE VIS NE DOIT ÊTRE VISIBLE DE L'EXTÉRIEUR.

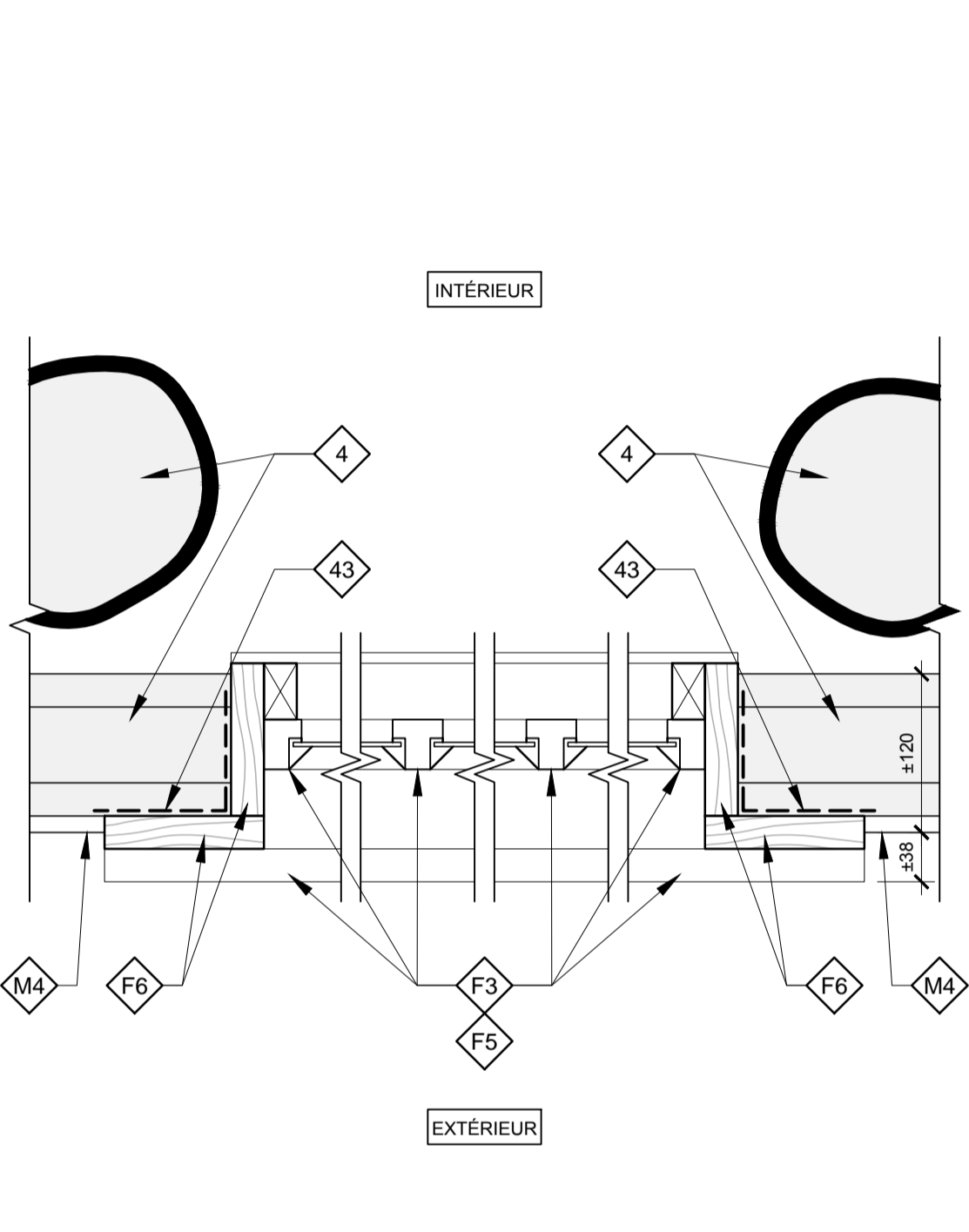
NOTE :
 POUR LA LÉGENDE DES NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION, VOIR PAGE A20 (EX.: M1, M9, F2, S3, ETC.).



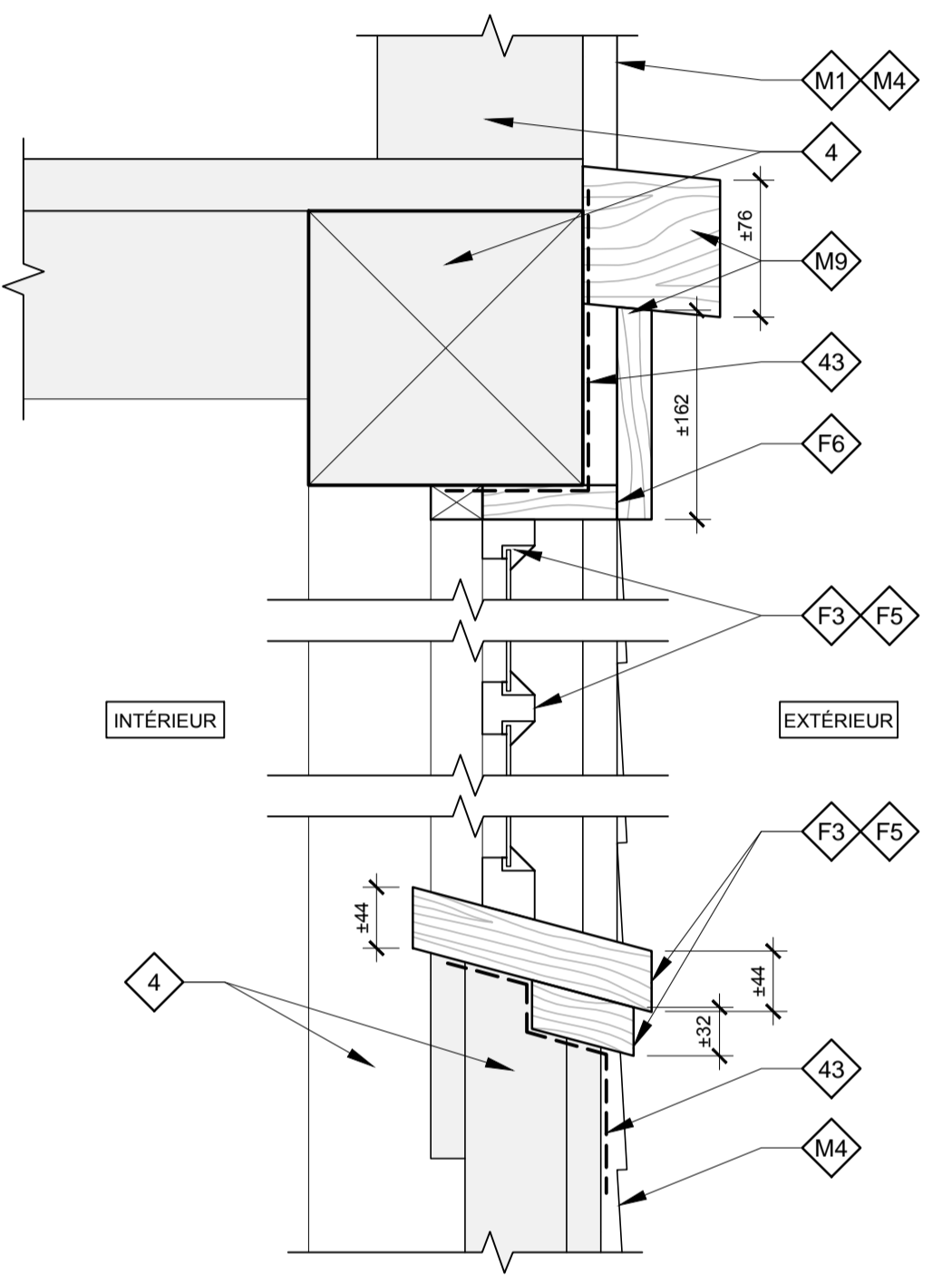
8 COUPE RDC - NOUVELLES PLANCHES
 A10/A41 1:10



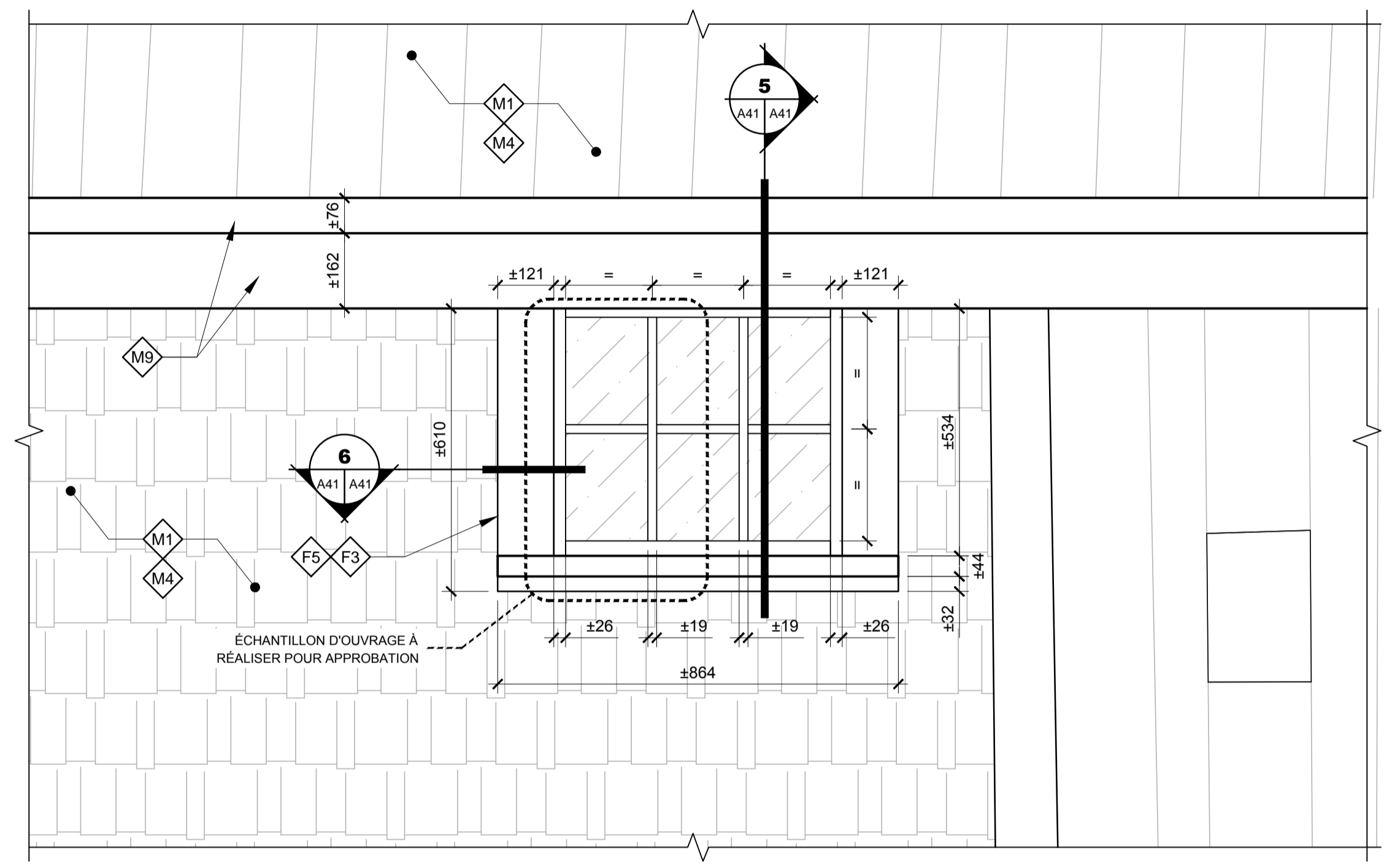
7 PLANCHER RDC - PHOTO
 A10/A41 NO SCALE



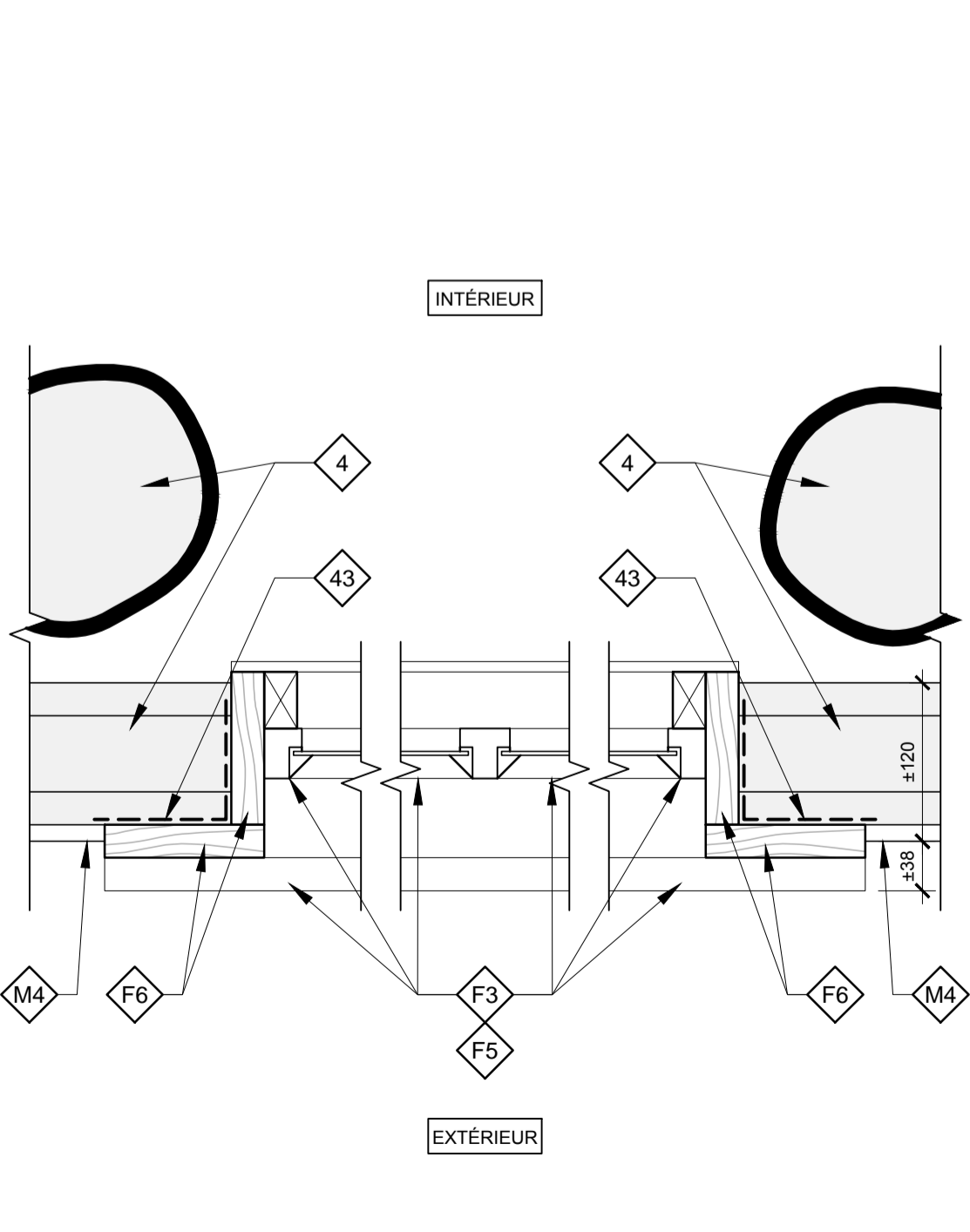
6 NOUVELLE FENÊTRE #2 - PLAN
 A41/A41 1:5



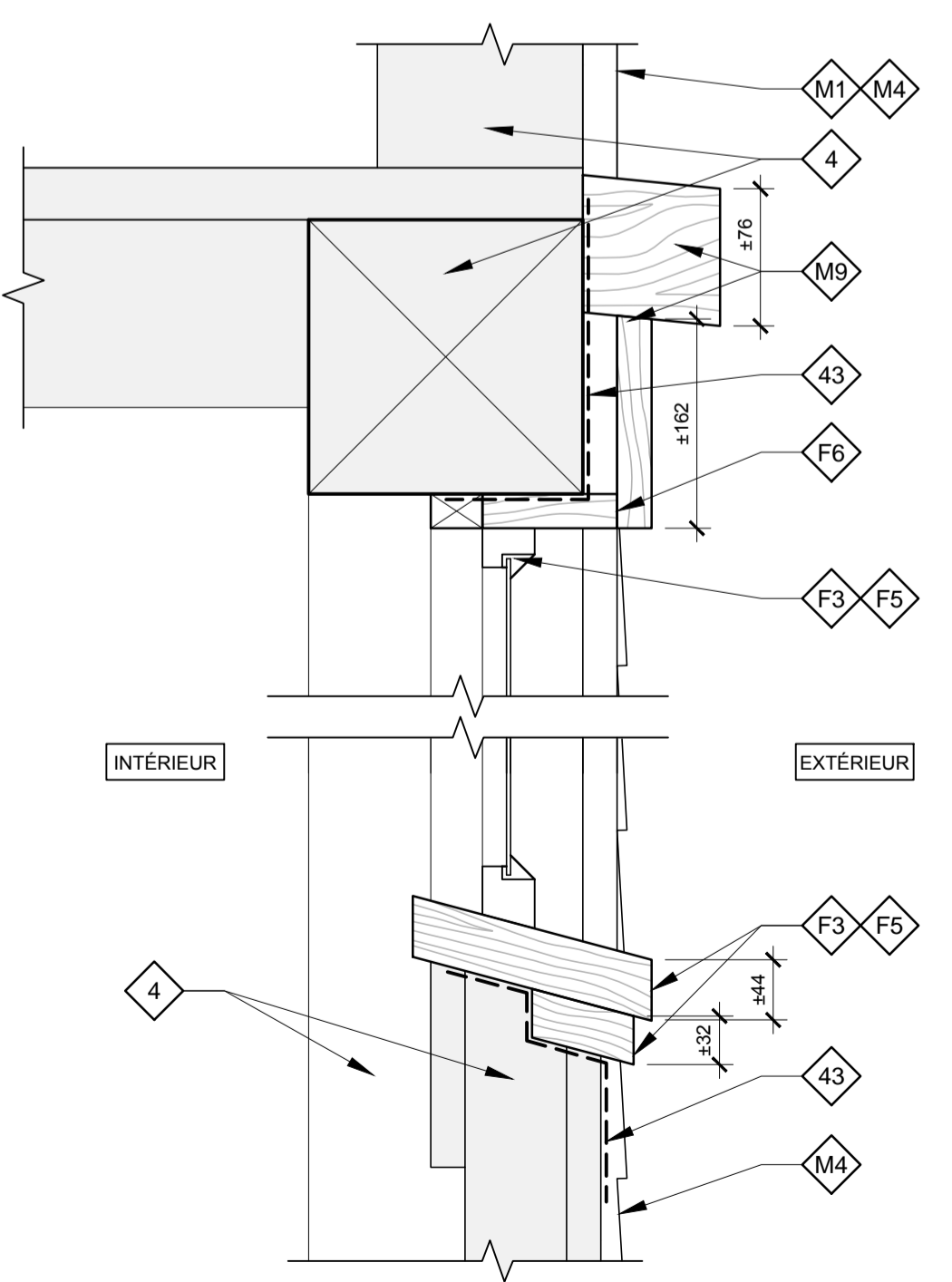
5 NOUVELLE FENÊTRE #2 - COUPE
 A41/A41 1:5



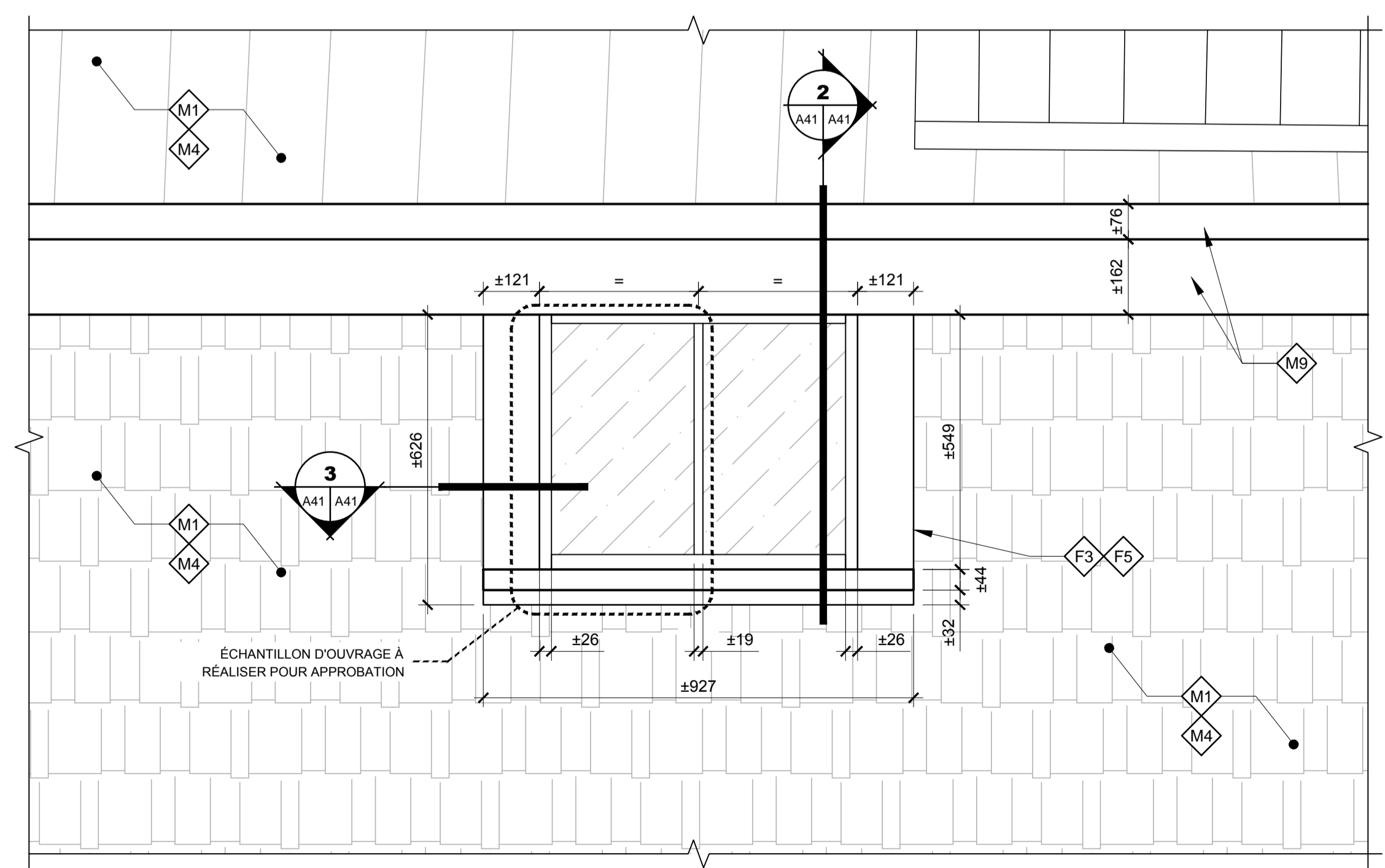
4 NOUVELLE FENÊTRE #2 - VUE EXTÉRIEURE
 A21/A41 1:10



3 NOUVELLE FENÊTRE #1 - PLAN
 A41/A41 1:5



2 NOUVELLE FENÊTRE #1 - COUPE
 A41/A41 1:5



1 NOUVELLE FENÊTRE #1 - VUE EXTÉRIEURE
 A21/A41 1:10

révisions	description	date
3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017

A	A no. du détail	A
C	B sur dessin no.	B
	C drawing no.	C

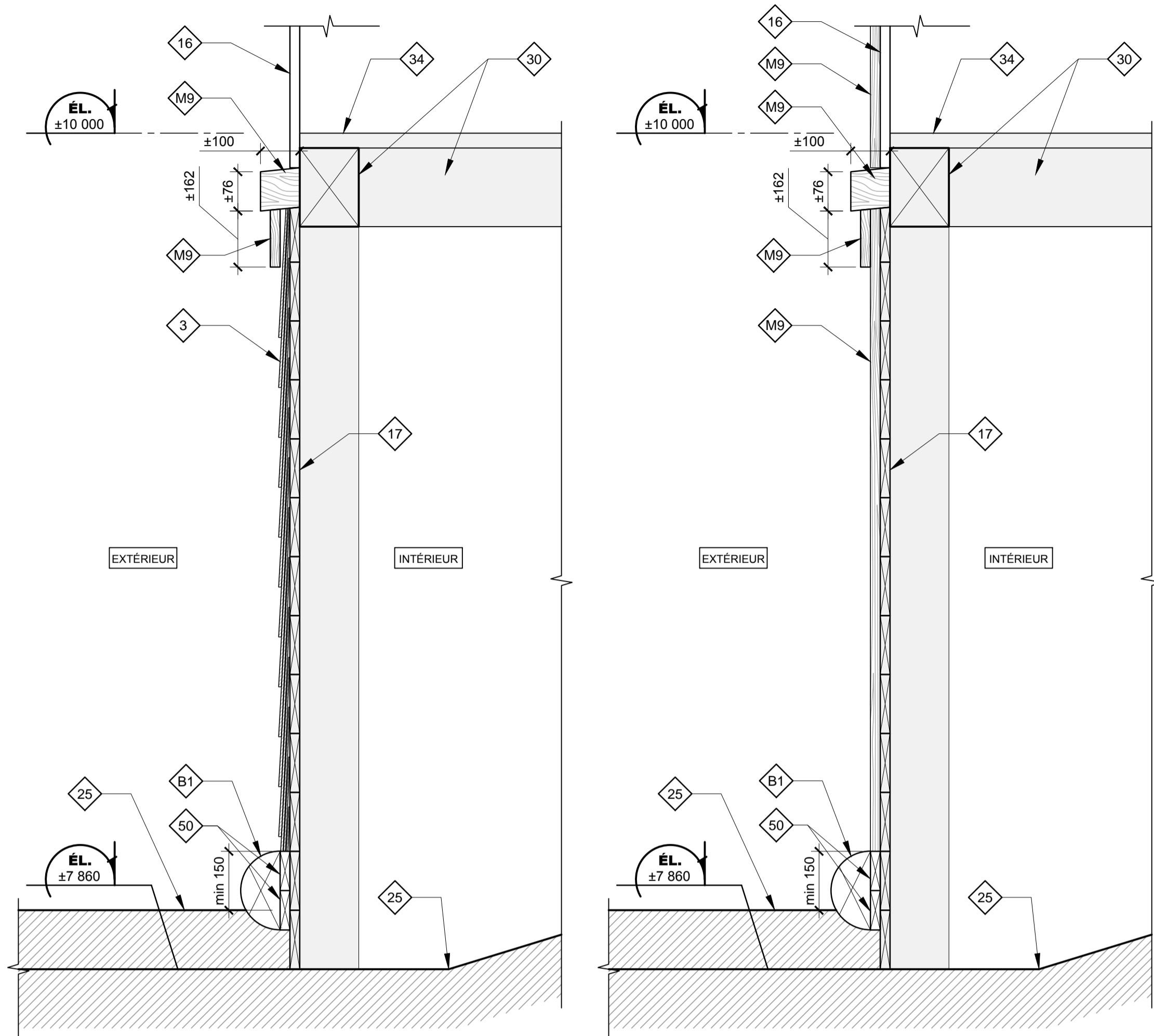
Projet
AGENCE PARCS CANADA
 PARC NATIONAL DU CANADA DE FORILLON
 SECTEUR GRANDE-GRAVE
 RÉFECTION DE LA GRANGE
 ENSEMBLE BLANCHETTE
 Dessin

**PLAN SOUS-SOL
 FENÊTRE ET PLANCHER**

Conçu par	O.F. & D.D.	Designed By
Date	2017/05/17	
Dessiné par	D.D.	Drawn By
Date	2017/07/18	
Examiné par	O.F. & D.B.	Reviewed By
Date	2017/07/19	
Approuvé par	M.J.	Approved By
Date	2017/07/20	

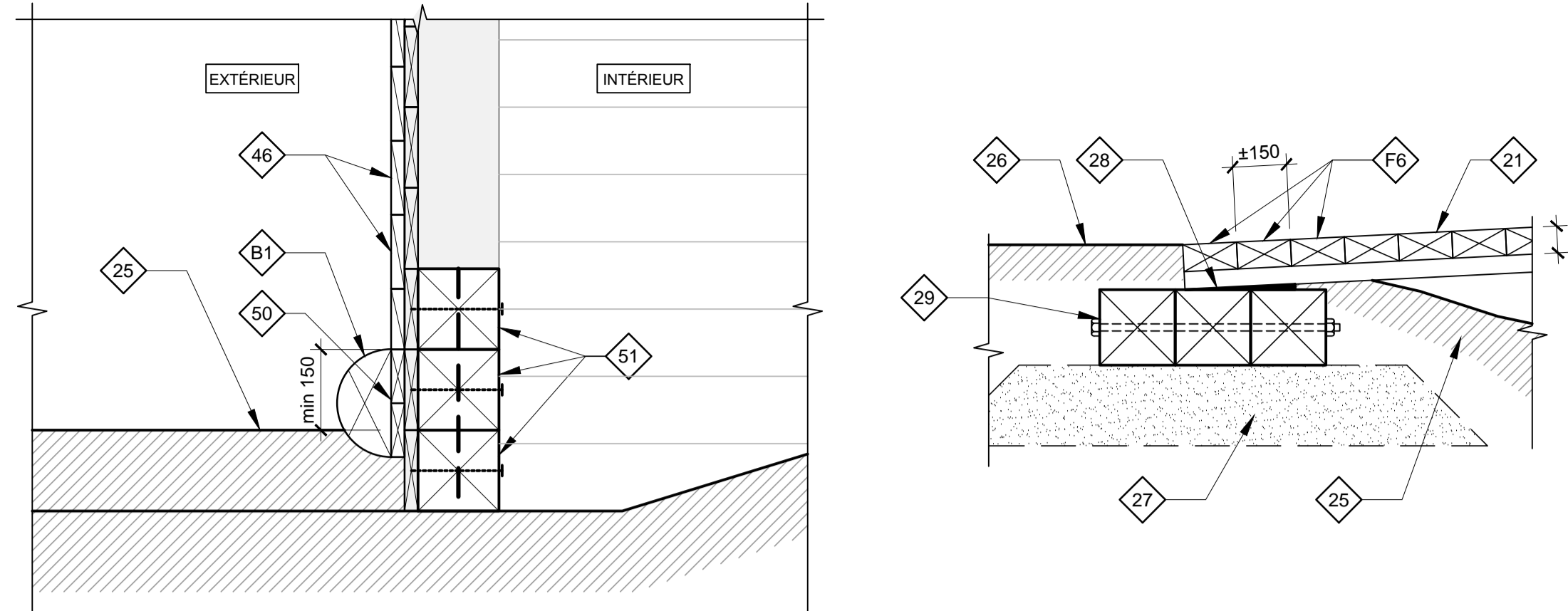
PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet	1413-4	Project no.
APC		PCA
No. du dessin	A40@A43-DET-1413_4.DWG	Drawing no.
		A41



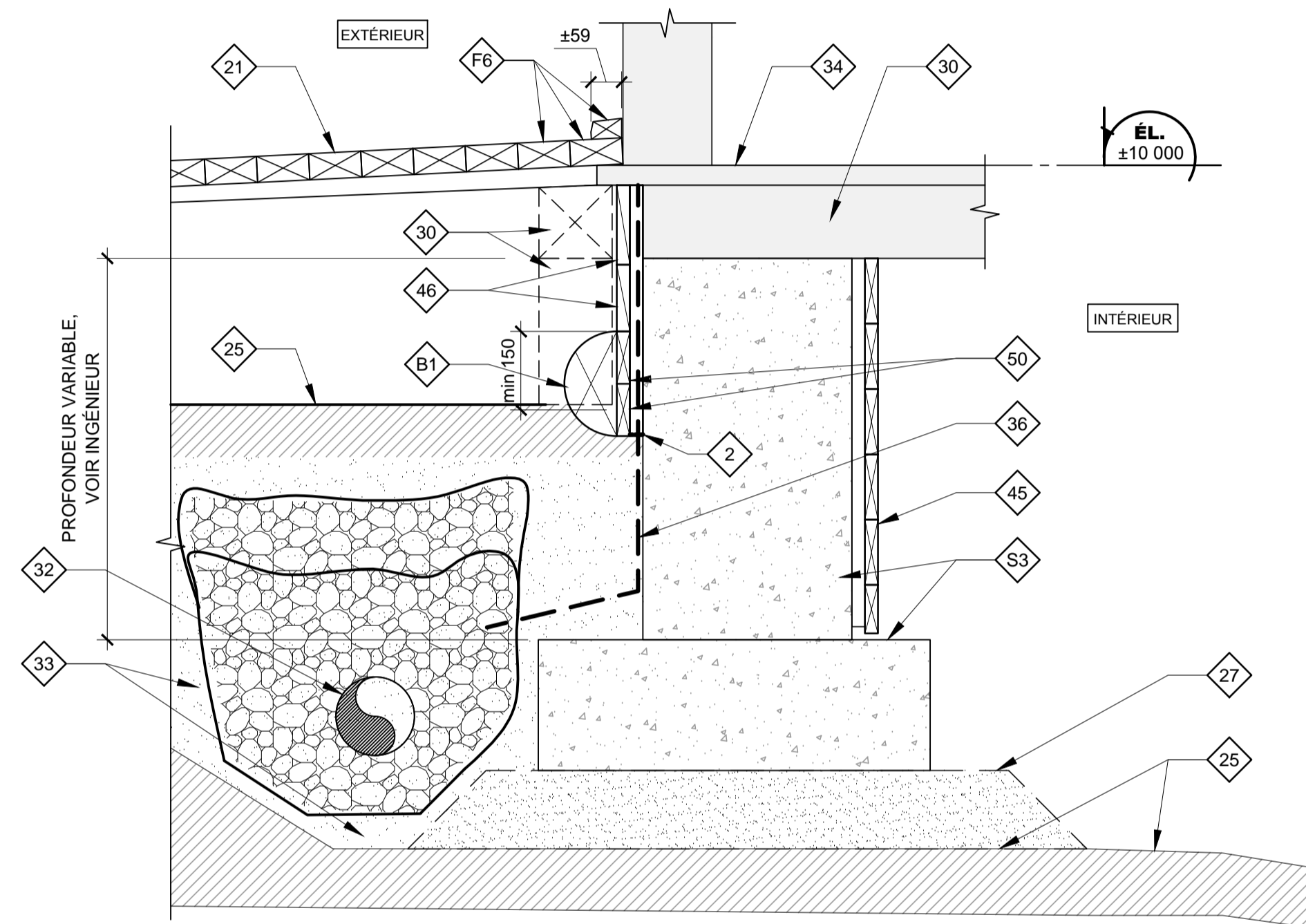
6 COUPE MUR - BARDEAUX
A30/A43 1:10

5 COUPE - MOULURES DE COIN
A30/A43 1:10

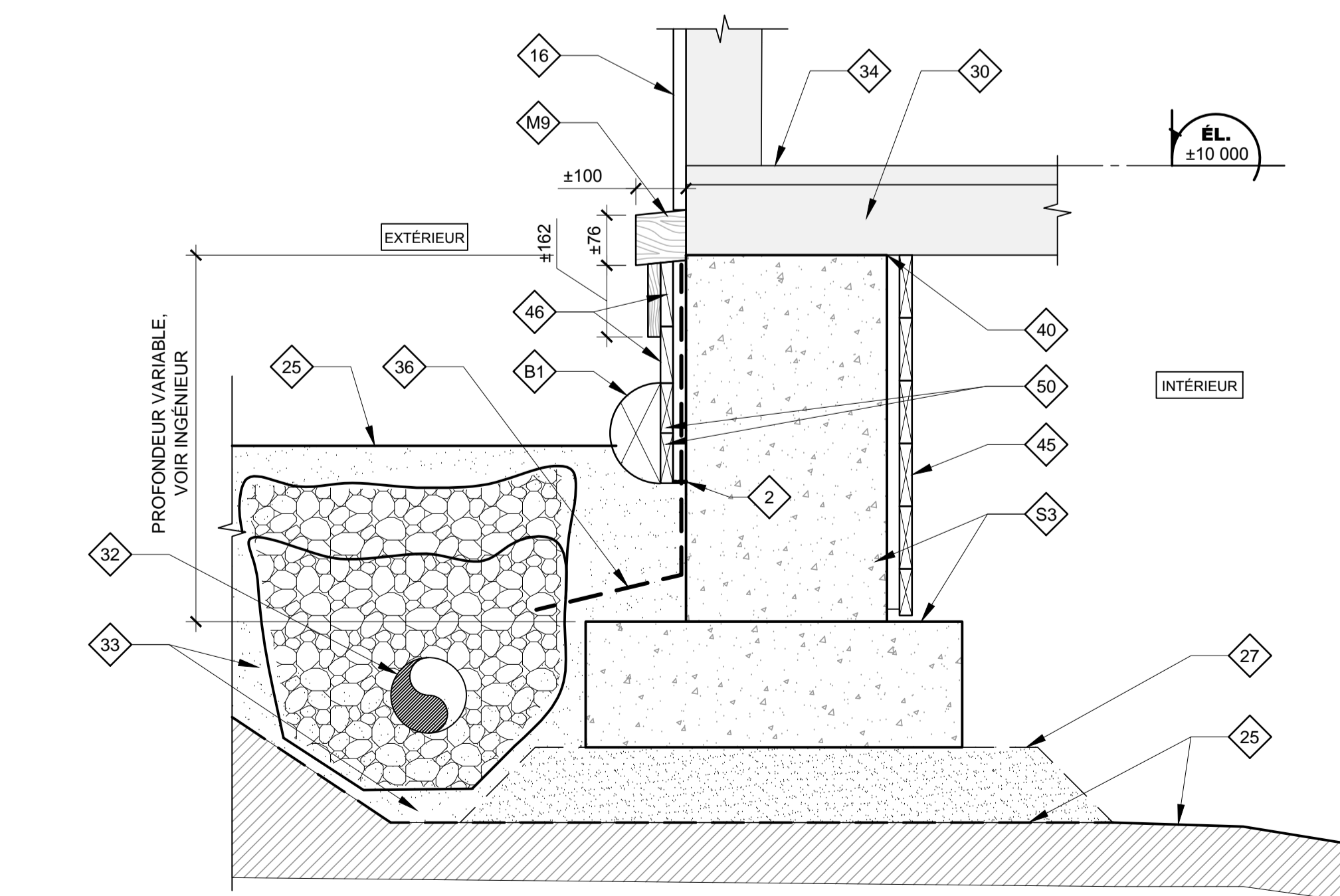


7 DÉTAIL FONDATION DE BOIS
A41/A45 1:10

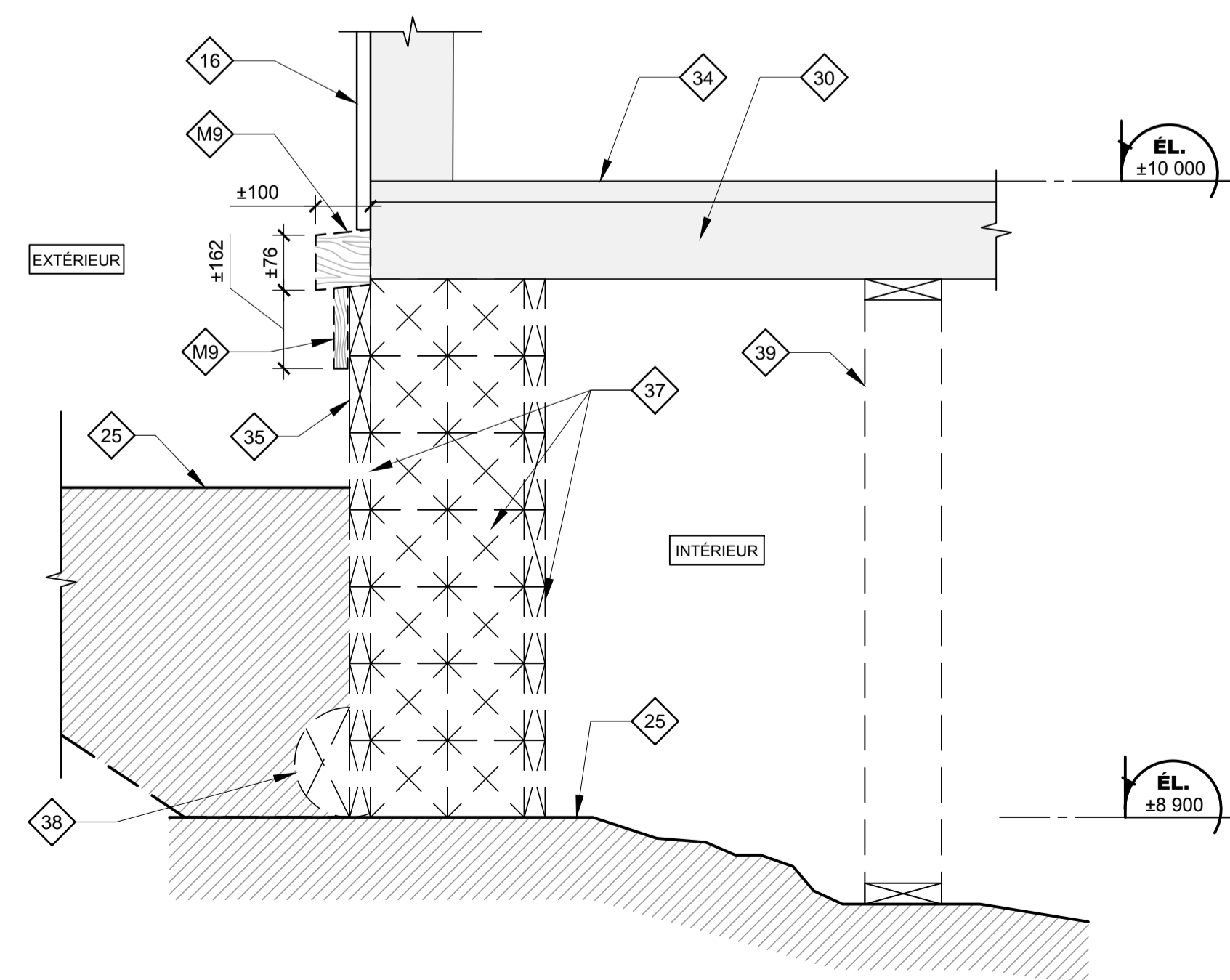
4 DÉTAIL ASSISE DE LA RAMPE
A30/A43 1:10



3 COUPE CONSTRUCTION JONCTION RAMPE / FONDATION
A30/A43 1:10



2 COUPE CONSTRUCTION FONDATION
A30/A43 1:10



1 COUPE DÉMOLITION FONDATION, VOIR STRUCTURE
A30/A43 1:10

NOTES SPÉCIFIQUES - DÉTAILS

- 1 NOUVELLE MOULURE FÂTIÈRE EN CÈDRE, DE MÊME PROFIL, FACTURE ET DIMENSIONS QUE L'EXISTANT, VOIR NOTE T2.
- 2 NOUVEAU MOUSTOUAIRE EN ACIER INOXYDABLE.
- 3 NOUVEAUX BARDEAUX DE CÈDRE, CHEVAUCHEMENT ET PAREAU TEL QUE L'EXISTANT, VOIR ÉLÉVATIONS. PRÉVOIR BANDE DE DÉPART DOUBLE AU BORD DE LA TOITURE.
- 4 CHARPENTE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
- 5 PLATELAGE EN BOIS EXISTANT À CONSERVER.
- 6 NOUVELLE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ PARE-AIR AUTOCOLLANTE HAUTE TEMPÉRATURE SUR TOUTE LA SURFACE DE LA TOITURE.
- 7 NOUVELLES CONTRE-LATTES VERTICALES EN BOIS DE 19mm x 64mm @ 610 mm c/c.
- 8 NOUVELLES LATTES HORIZONTALES EN BOIS DE 25mm x 76mm, DISTANCE C/C ÉGALE AU PAREAU.
- 9 NOUVELLE BAVETTE DE FAÏTAGE AVEC REMONTÉE D'ÉTANCHÉITÉ DE 12mm.
- 10 NOUVEL ESPACEUR EN BOIS 19mm (ÉP) x 89mm (LA) x 64mm (LO) INSTALLÉ VIS-A-VIS CHAQUE CONTRE-LATTE VERTICALE (610 mm c/c). L'ESPACE ENTRE CHAQUE ESPACEUR DOIT ÊTRE REMPLI AVEC DES NATTES DE VENTILATION.
- 11 NOUVELLE CHANLATTE CONTINUE EN CÈDRE 102mm DE LARGE.
- 12 PROFIL DE LA BANDE DE FAÏTAGE MÉTALLIQUE EN DESSOUS.
- 13 BANDE DE FAÏTAGE MÉTALLIQUE, PRÉVOIR RECouvreMENT LATÉRAL AUX JOINTS DE 150mm.
- 14 PATTES D'AGRAFES MÉTALLIQUES PONCTUELLE @ 300mm c/c.
- 15 ESPACEUR MÉTALLIQUE PONCTUEL @ 300mm c/c.
- 16 PAREMENT EN PLANCHES DE BOIS, VOIR ÉLÉVATIONS.
- 17 PLANCHES DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER, VOIR NOTES F1 ET F2 EN PAGE A20.
- 18 MOULURE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER, RÉINSTALLER TEL QUE L'EXISTANT SI ENLEVÉE PENDANT LES TRAVAUX.
- 19 PIÈCE DE BOIS ARRONDIE EXISTANTE À CONSERVER.
- 20 CADRE DE BOIS EXISTANT À CONSERVER.
- 21 RAMPE EN BOIS EXISTANTE À RÉINSTALLER APRÈS TRAVAUX EN STRUCTURE. VOIR DÉTAILS PAGE A43 ET LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 22 RAMPE EN BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
- 23 LOQUET DE BOIS ET MÉTAL EXISTANT À CONSERVER, VOIR NOTE F2.
- 24 CHÂÎNE, OUILLET, CHARNIÈRE ET AUTRE QUINCAILLERIE EXISTANTE À CONSERVER, VOIR NOTE F2 EN PAGE A20.
- 25 NIVEAU DE SOL ET EXCAVATION, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 26 SENTIER GRAVIER, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR CIVIL.
- 27 MATÉRIAU GRANULAIRE, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 28 CALE DE BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 29 BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION ET TIGE FILETÉ, VOIR PLANS ING. STRUCTURE.
- 30 POUTRE ET COLONNE DE BOIS EXISTANTES, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 31 ANCRAGES OU ARMATURE, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 32 DRAINAGE, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR CIVIL.
- 33 REMBLAI, VOIR PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 34 PLANCHER EXISTANT, VOIR NOTES P1 À P3 EN PAGE A20.
- 35 PLANCHES DE BOIS À DÉMOLIR.
- 36 PANNEAU DRAINANT TYPE MIRADRAIN JUSQU'À MIN. 600mm AU DESSUS DU NIVEAU DU SOL, ASSURER LA JONCTION AU MUR DE FONDATION AVEC LA MEMBRANE DE TRANSITION.
- 37 MUR DE BOIS MASSIF À DÉMOLIR, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 38 LISSE DE BOIS À DÉMOLIR, VOIR PLANS ING. STRUCTURE.
- 39 SOUTÈNEMENT TEMPORAIRE PAR L'ENTREPRENEUR, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 40 NIVELEVER AVEC UN MORTIER SANS RETRAIT, VOIR LES PLANS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- 41 NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN ÉPINETTE 1" FIXÉES D'UN SEUL CÔTÉ, SUR FOURRURES 1".
- 42 NOUVELLE MEMBRANE AUTOCOLLANTE JUSQU'AU DESSUS DU BÉTON ET PERMETTANT LE MOUVEMENT.
- 43 NOUVELLE MEMBRANE AUTOCOLLANTE.
- 44 NOUVELLE MOULURE EN CÈDRE, CENTRÉE SUR LE JOINT ET FIXÉE D'UN SEUL CÔTÉ.
- 45 NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN ÉPINETTE 1" SUR FOURRURES 1".
- 46 NOUVELLES PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES EN CÈDRE 1" SUR FOURRURES EN CÈDRE 1". PLANCHES FIXÉES D'UN CÔTÉ SEULEMENT AU JOINT AVEC FONDATION DE BÉTON.
- 47 BLOCAGE DE BOIS.
- 48 MUR DE FONDATION EN BÉTON EXISTANT.
- 49 SCELLANT FLEXIBLE.
- 50 PLANCHES BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION À LA BASE DES MURS DE SOUS-SOL. NE DOIVENT PAS ÊTRE APPARENTES. ELLES SONT DISSIMULÉES PAR LES RONDS DE CÈDRES.
- 51 3 PIÈCE DE BOIS 150 x 150mm EMPILÉES DU CÔTÉ INTÉRIEUR LE LONG DU MUR EXTÉRIEUR, VISSÉES AU MUR DE PLANCHES EXISTANT. LA PIÈCE EN CONTACT AVEC LE SOL EST EN BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION ET LES DEUX AUTRES EN CÈDRE. INSTALLER DES CACHE-VIS EN BOIS. AUCUNE VIS NE DOIT ÊTRE VISIBLE DE L'EXTÉRIEUR.

NOTE :
POUR LA LÉGENDE DES NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION, VOIR PAGE A20 (EX.: M1, M9, F2, S3, ETC.).

Canada
Parcs Canada / Parks Canada
Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
Région du Québec / Quebec Region

stgmarchitectes
51-DELAIS, MONTMAYN + ASSOCIÉS
2000 boul. Sainte-Anne, Québec (Q.C.) Canada
C1R 3A3 T 418 698 8224 F 418 698 0805
info@stgm.ca www.stgm.ca
■ QUÉBEC □ LEVIS □ MONTRÉAL

JBCA architects
402, av. Adrien-Bouliard, Normand, Qc. H2V 1A5
134-5477 / 134-5478 / 134-5479

TETRA TECH

Ordre des architectes
MARC JULIEN
ARCHITECTE
du Québec

révisions	description	date
3	POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
2	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
1	50% - POUR INFORMATION	26-05-2017

Projet / Project

AGENCE PARCS CANADA
PARC NATIONAL DU CANADA DE FORILLON
SECTEUR GRANDE-GRAVE

RÉFECTION DE LA GRANGE
ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin / Drawing

DÉTAILS DE DÉMOLITION
ET DE CONSTRUCTION
FONDATEMENTS ET RAMPE

Conçu par	O.F. & D.D.	Designed By
Date	2017/05/17	Drawn By
Dessiné par	D.D.	Reviewed By
Date	2017/07/18	Approved By
Examiné par	O.F. & D.B.	Approved By
Date	2017/07/19	Approved By
Approuvé par	M.J.	Approved By
Date	2017/07/20	

PAS POUR CONSTRUCTION

No. du projet	1413-4	Project no.
APC		PCA
No. du dessin	A40@A43-DET-1413_4.DWG	Drawing no.
		A43

1.0- GÉNÉRAL

- NE PAS MESURER À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.
- LES ÉLEVATIONS INDIQUÉES AUX PLANS GÉODÉSIQUE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER À L'INGÉNIEUR TOUTE INCOHÉRENCE QUI POURRAIT EXISTER ENTRE LES PLANS DE STRUCTURE, D'ARCHITECTURE ET DE MÉCANIQUE ÉLECTRICITÉ.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS, ENCOMBREMENTS OU CONDITIONS POUVANT AFFECTER LES TRAVAUX ET AVERTIR L'INGÉNIEUR DE TOUTE ANOMALIE.
- PENDANT LA CONSTRUCTION, NE PAS EXCÉDER LES CHARGES DE SERVICE DE CONCEPTION INDIQUÉES SUR LES PLANS.
- LA PRÉSENCE D'UN ASTÉRISQUE * SUR LES PLANS INDIQUE QUE LES RENSEIGNEMENTS NE SONT PAS DISPONIBLES OU INCERTAINS LORS DE LA MISE EN PLAN. CONSULTER SI NÉCESSAIRE LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ.

2.0- CONCEPTION

2.1- LES CODES ET RÉFÉRENCES UTILISÉS POUR LA CONCEPTION SONT :

- CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAPITRE 1 BÂTIMENT
- CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010
- COMMENTAIRES SUR LE CALCUL DES STRUCTURES (PARTIE 4)
- BÉTON : CAN / CSA-A23.1-09 ET A23.3-04
- ARMATURE : IAAC – MANUEL DE NORMES RECOMMANDÉES – 2004
- CHARPENTE D'ACIER : CAN / CSA – S10-01
- CHARPENTE DE BOIS : CAN / CSA – 086-01
- MAÇONNERIE : CAN / CSA – S304.1 – 04

3.0- DESSINS D'ATELIER

- LORSQUE DEMANDÉ, SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR, POUR COMMENTAIRES, LES DESSINS D'ATELIER, LES DESCRIPTIONS DE PRODUITS ET DES ÉCHANTILLONS PRESCRITS.

- IL EST DÉFENDU D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DONT LES DESSINS D'ATELIER, ÉCHANTILLONS ET DESCRIPTIONS DE PRODUITS N'ONT PAS ÉTÉ RETOURNÉS AVEC LES COMMENTAIRES DE L'INGÉNIEUR.

4.0- FONDATIONS

4.1- EXCAVATION ET REMBLAYAGE :

- LA LOCALISATION ET LA PROTECTION DES RÉSEAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE EXISTANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

- L'ENTREPRENEUR DOIT ENGAGER SES PROPRES EXPERTS POUR DÉTERMINER LES DIFFICULTÉS ET MÉTHODES DE CONSTRUCTION ET ASSUMER LES FRAIS INHÉRENTS À LA CONSTRUCTION ET AU MAINTIEN DES PENTES D'EXCAVATION, TEL QUE REQUIS POUR ASSURER LEUR STABILITÉ.

- LE FOND DES EXCAVATIONS DEVRA ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE LABORATOIRE AVANT D'Y DÉPOSER LE BÉTON OU DE DÉBUTER LA MISE EN PLACE D'UN REMBLAI STRUCTURAL.

- LES REMBLAIS GRANULAIRES À METTRE EN PLACE DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS DU C.C.D.G. (CAHIER DES CHARGES ET DEVIS GÉNÉRAUX) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DERNIÈRE ÉDITION.

- JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET METTRE EN PLACE TOUTES LES MESURES DE PROTECTION REQUISES POUR ÉVITER LE GEL DU SOL EN PLACE ET DU REMBLAI SOUS-JACENT AUX FONDATIONS, DALLES SUR SOL À CONSTRUIRE ET/OU PROJÉTÉES.

- FOURNIR, INSTALLER ET MAINTENIR EN OPÉRATION DES DRAINS TEMPORAIRES ET FAIRE LE POMPAGE NÉCESSAIRE POUR GARDER LE FOND DES EXCAVATIONS À SEC.

- EFFECTUER LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMBLAYAGE CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DONNÉES SUR LA COUPE TYPE. EN L'ABSENCE D'INFORMATION AUX PLANS, VOIR DEVIS.

SABLE DE FONDATION ET D'ENROBAGE (C6-14).

TAMIS	% PASSANT
20 MM	100
5 MM	35 - 100
80 µM	0 - 10

5.0- BÉTON, COFFRAGE ET ARMATURE

5.1- TYPE DE BÉTON :

- FONDATIONS DE BÂTIMENTS (MURET, MUR) S.I.C. : E-0

TYPE DE BÉTON	APPLICATION USUELLE ET DEGRÉ D'EXPOSITION CONSIDÉRÉ	RESISTANCE MINIMALE À 28 JOURS (MPA)	PERMÉABILITÉ AUX IONS CHLORURE	AIR ENTRAÎNÉ	RAPPORT EAU / LIANT MAXIMAL
E-0	USAGE GÉNÉRAL EXPOSÉ	35 (30 MAX À 7J)	---	5 À 8 %	0,45
M-1	BÉTON MAIGRE NON EXPOSÉ	10	---	4 À 7 %	

5.2- ARMATURE:

- CONFORME À CAN / CSA – G30.18 – M92
- ACIER NON SOUDABLE (400R): FY = 400 MPA
- ACIER SOUDABLE (400W): FY = 400 MPA

- LA LONGUEUR DES BARRES N'INCLUT PAS LE CROCHET, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.

- TOUTS LES CHEVAUchements SONT DE CLASSE « B » SUPÉRIEURE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.

5.3- COFFRAGES :

- LES CALCULS ET LA CONSTRUCTION DES COFFRAGES ET DE L'ÉTAYAGE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN INGÉNIEUR DONT LES SERVICES SONT RETENUS PAR L'ENTREPRENEUR.

5.4- SURFACES APPARENTES DE BÉTON :

- SE RÉFÉRER AUX PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE POUR LA LOCALISATION ET LE TYPE DE TRAITEMENT AU JET DE SABLE, LES RAINURES, CHANFREINS ET RÉSERVATIONS DANS LE BÉTON.

- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS (BOUCHON DE PLASTIQUE), LORSQUE LA FACE DES MURS EST APPARENTE, LES CONES DES TIRANTS DE COFFRAGE DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS VERTICALEMENT ET HORIZONTALEMENT ET REMPLIS DE « SIKATOP 122 PLUS » DE SIKA, « PATCHMATE-PLUS » DE STERNSON OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR.

5.6- ENROBAGE DE BÉTON (TYPE SAUF INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS), VOIR DEVIS.

5.7- CHANFREIN

- RÉALISER DES CHANFREINS DE 25 MM SUR LES ARÊTES VIVES APPARENTES.

5.8- PROCÉDURES D'INSTALLATION DES ANCRAGES DANS LE BÉTON EXISTANT :

- LES PRÉSENTES NOTES S'APPLIQUENT À TOUTS LES TYPES D'ANCRAGE SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS (FICHES D'ANCRAGE EN ACIER D'ARMATURE, TIGE FILETÉE, ANCRAGE MÉCANIQUE ET CHIMIQUE, ETC.) AFIN DE FACILITER L'INSTALLATION DES ANCRAGES, L'ENTREPRENEUR EST ENCOURAGÉ À UTILISER UN OUTIL DE DÉTECTION D'ARMATURE.

- AU MOYEN D'UNE MÊCHE NE POUVANT ENDOMMAGER LES BARRES D'ARMATURE, EFFECTUER DES PRÉ-PERCÉMENTS DE 6 MM DE DIAMÈTRE AUX ENDROITS MONTRÉS SUR LE PLAN.

- LORSQU'UN PRÉ-PERCÉMENT NE RENCONTRE PAS D'ARMATURE, EFFECTUER LE PERÇEMENT DU DIAMÈTRE REQUIS POUR L'ANCRAGE VIS-A-VIS LE PRÉ-PERCÉMENT.

- SI LE PERÇEMENT RENCONTRE DE L'ARMATURE, BOUCHER LE TROU AVEC LE COULIS.

- RÉPÉTER LES ÉTAPES CI-DESSUS JUSQU'À CE QUE TOUTS LES TROUS PUISSENT ÊTRE UTILISÉS.

- FABRIQUER LES PLAQUES ET FAIRE LES TROUS REQUIS DANS LES ÉLÉMENTS D'ACIER CONFORMÉMENT À LA LOCALISATION DÉFINITIVE DES ANCRAGES.

- INSTALLER LES ANCRAGES CONFORMÉMENT AUX DÉTAILS TYPES SUR LES PLANS ET AUX RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

6.0- ACIER DE CHARPENTE

6.1- NORMES UTILISÉES :

- PROFILÉS LAMINÉS (FY = 350MPA) : CAN / CSA – G40.21 – 04
- H.S.S. (FY = 345 MPA) : ASTM A-500
- PLAQUES (FY = 300 MPA) : CAN / CSA – G40.21 – 04
- BOULONS D'ANCRAGE (FU = 414 MPA) S.I.C. : ASTM A – 307
- SOUDURES (E49XX) : CAN / CSA W59 – 03
- GALVANISATION À CHAUD (800 G/M²) : CAN / CSA – G164 – 03
- PEINTURE D'APPRÊT DE COULEUR GRISE: CISC / CPMA 1-73A-1975

- L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE POUR COMMENTAIRES DES DESSINS D'ATELIER DE LA CHARPENTE D'ACIER, SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

6.2- ÉLÉMENTS EXPOSÉS AUX INTEMPÉRIES :

- TOUTS LES ÉLÉMENTS D'ACIER (LINTEAUX, PLAQUES, POUTRES, COLONNES, BOULONS, ETC.) EXPOSÉES AUX INTEMPÉRIES DEVRONT ÊTRE GALVANISÉES À CHAUD, S.I.C.

7.0- OUVERTURES, MANCHONS, PIÈCES NOYÉES, ETC.

- LES OUVERTURES À RÉALISER DANS LES DALLES DE PLANCHER, DE LA TOITURE ET LES MURS NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT TOUTES MONTRÉES SUR LES PLANS DE STRUCTURE. LES DÉTAILS TYPES DE RENFORT AUTOUR DES OUVERTURES MONTRÉS SUR CES PLANS S'APPLIQUENT ÉGALEMENT À TOUTES LES OUVERTURES MONTRÉES SUR LES PLANS DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET D'ARCHITECTURE.

- L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION TOUTE OUVERTURE NON-MONTRÉE AUX PLANS DE STRUCTURE.

- L'ENTREPRENEUR DEVRA INSTALLER TOUTS LES ÉQUIPEMENTS À NOYER DANS LE BÉTON SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS DES AUTRES DISCIPLINES (DRAINS, CONDUITS, FOSSES, MANCHONS, TRAPPES D'ACCÈS, ETC.) ET REQUIS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX.

8.0- TRAVAUX DE DÉMOLITION

- PRÉPARER UN DOSSIER SUR L'ÉTAT DES LIEUX AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

- FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES CHUTES À DÉCHETS, LES ÉCRANS, LES BARRICADES ET LES ÉCHAFAUDAGES DE SÉCURITÉ POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES REPRESENTANTS DU PROPRIÉTAIRE SUR LE CHANTIER.

- FOURNIR ET METTRE EN PLACE TOUTES LES PROTECTIONS TEMPORAIRES NÉCESSAIRES AFIN D'ÉVITER D'ENDOMMAGER LES ÉQUIPEMENTS, BÂTIMENTS ET / OU SERVICES.

- ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES QUE LES TRAVAUX DE DÉMOLITION POURRONT OCCASIONNER DUS AUX INTEMPÉRIES, NÉGLIGENCE, MANQUE DE COORDINATION OU DE PRÉCAUTION AUTANT À L'INTÉRIEUR QU'À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT.

- EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION STRUCTURALE CONFORMÉMENT À LA NORME CSA-S350, DERNIÈRE ÉDITION.

- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, DÉBARRASSER LE CHANTIER DE TOUTS LES PRODUITS DE DÉMOLITION ET EN DISPOSER SELON LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

- N'ENTREPRENDRE AUCUN TRAVAIL DE DÉMOLITION OU DE DÉMANTELLEMENT D'ÉLÉMENTS STRUCTURAUX AVANT D'AVOIR SOUMIS À L'INGÉNIEUR POUR COMMENTAIRES LES MÉTHODES ET PROCÉDURES ENVISAGÉES.

9.0- BOIS

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PIÈCES DE BOIS VISIBLE DOIVENT ÊTRE CONSTITUÉES DE BOIS D'ŒUVRE DONT LES PIÈCES SONT DU BOIS BRUT, NON PLANÉ ET DONT L'ESSENCE DE BOIS EST DE L'ÉPINETTE

9.1- ASSEMBLAGE :

- LES FABRICANTS ONT LA RESPONSABILITÉ DU DIMENSIONNEMENT ET DE LA FOURNITURE DE TOUTS LES ASSEMBLAGES DES PIÈCES DE BOIS.

- TOUTS LES ASSEMBLAGES APPARENTS DOIVENT ÊTRE IDENTIQUES À CEUX DÉJÀ EXISTANTS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.

- TOUTS LES ASSEMBLAGES EXPOSÉS AUX INTEMPÉRIES DOIVENT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ.

9.2- BOIS APPARENT :

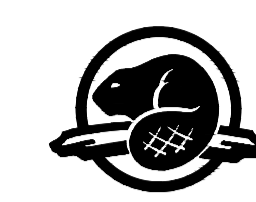
- LORSQUE LE BOIS EST APPARENT, TOUTES LES FACES DOIVENT ÊTRE EXEMPTÉES DE TRACES DE COLLE, DE PEINTURE OU DE TOUT AUTRE PRODUIT POUVANT TACHER LA SURFACE DU BOIS.

9.3- OSSATURE DES MURS

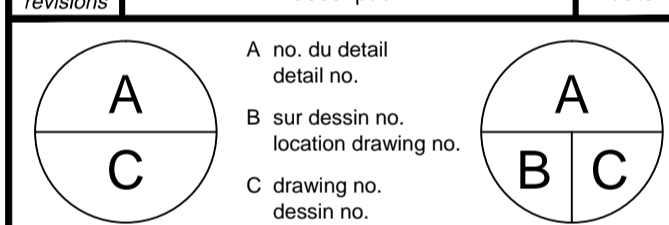
- 2 X 6 BRUTE À 406 C/C S.I.C. AUX PLANS.
- ESSENCE DE BOIS : ÉPINETTE BRUTE
- ENTREMISES HORIZONTALES 2 X 6 À 1220 C/C TYPE.
- FIXATION DES MURS : VOIR DÉTAILS TYPES.



Parcs Canada Parks Canada
 Gestion des biens et réalisation de projets Asset Management and Project Delivery
 Région du Québec Quebec Region



révisions	description	date
03	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
02	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
01	50% - POUR COMMENTAIRES	26-05-2017



Projet
AGENCE PARCS CANADA
 PARC NATIONAL FORILLON
 SECTEUR GRANDE-GRAVE

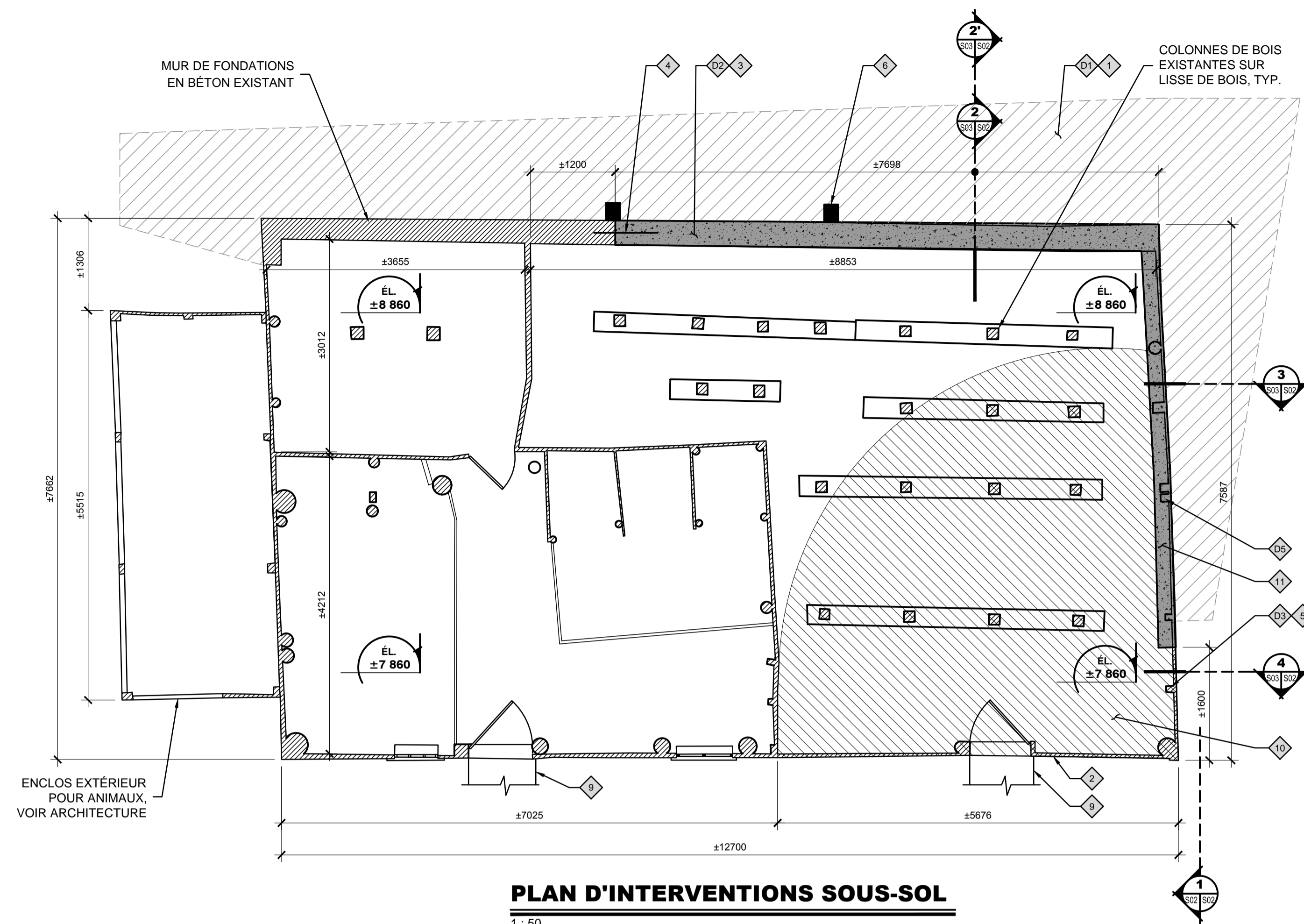
 RÉFECTION DE LA GRANGE
 ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin
STRUCTURE

 NOTES AUX PLANS

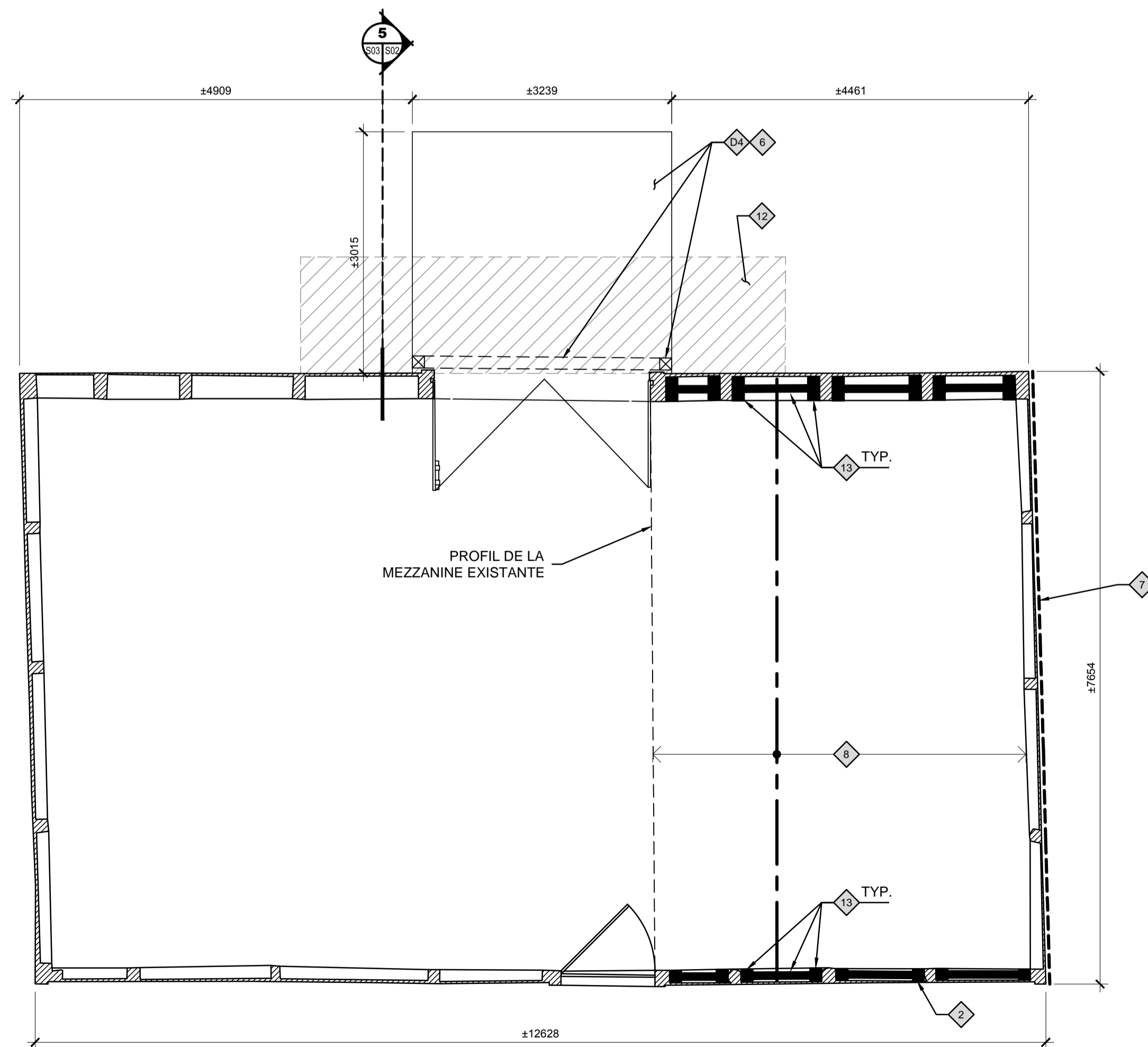
Conçu par	V. CANTIN	Designed By
Date		(yyyy/mm/dd)
Dessiné par	D. BOUCHER	Drawn By
Date		(yyyy/mm/dd)
Examiné par	F. GAMACHE	Reviewed By
Date		(yyyy/mm/dd)
Approuvé par	M. BOUCHARD	Approved By
Date		(yyyy/mm/dd)

No. du projet
1413-4
 APC
 No. du dessin
S01-GL-NOT-1413-4.DWG
 Project no.
 PCA
 Drawing no.
S01



PLAN D'INTERVENTIONS SOUS-SOL

1 : 50



PLAN D'INTERVENTIONS TOIT / MEZZANINE

1 : 50

NOTES SPÉCIFIQUES - PIEUX HYDROLIQUES

- TOUT L'ACIER DEVRA ÊTRE GALVANISÉ À CHAUD.
- CHAQUE PIEUX DEVRA AVOIR UNE CAPACITÉ DE 100kN EN SERVICE.
- LA MÉTHODE D'INSTALLATION ET DE FABRICATION DES PIEUX HYDROLIQUES AINSI QUE DES SES ÉTRIERS ET BOULONS D'ANCRAGE AUX COLONNES EXISTANTES DEVRONT ÊTRE DÉTERMINÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SON FABRICANT. SOUMETTRE POUR ANALYSE LES DESSINS SIGNÉ-SCÉLLÉ PAR UN INGÉNIEUR POUR ANALYSE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX

NOTES SPÉCIFIQUES - PLANCHES À ANGLE

CHAQUE PLANCHE À ANGLE LOCALISÉES SUR LES MURS DOIT ÊTRE:

- FIXÉE À CHAQUE CROISEMENT AVEC DES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX HORIZONTAUX ET VERTICAUX AVEC 2 CLOUS 76mm.
- CLOUÉE À L'AUTRE RANG DE PLANCHE (HORIZONTALE OU VERTICALE) À 300mm c/c.
- CHAQUE PLANCHE À ANGLE DOIT ÊTRE CONTINUE ENTRE 2 ÉLÉMENTS STRUCTURAUX.

NOTES GÉNÉRALES

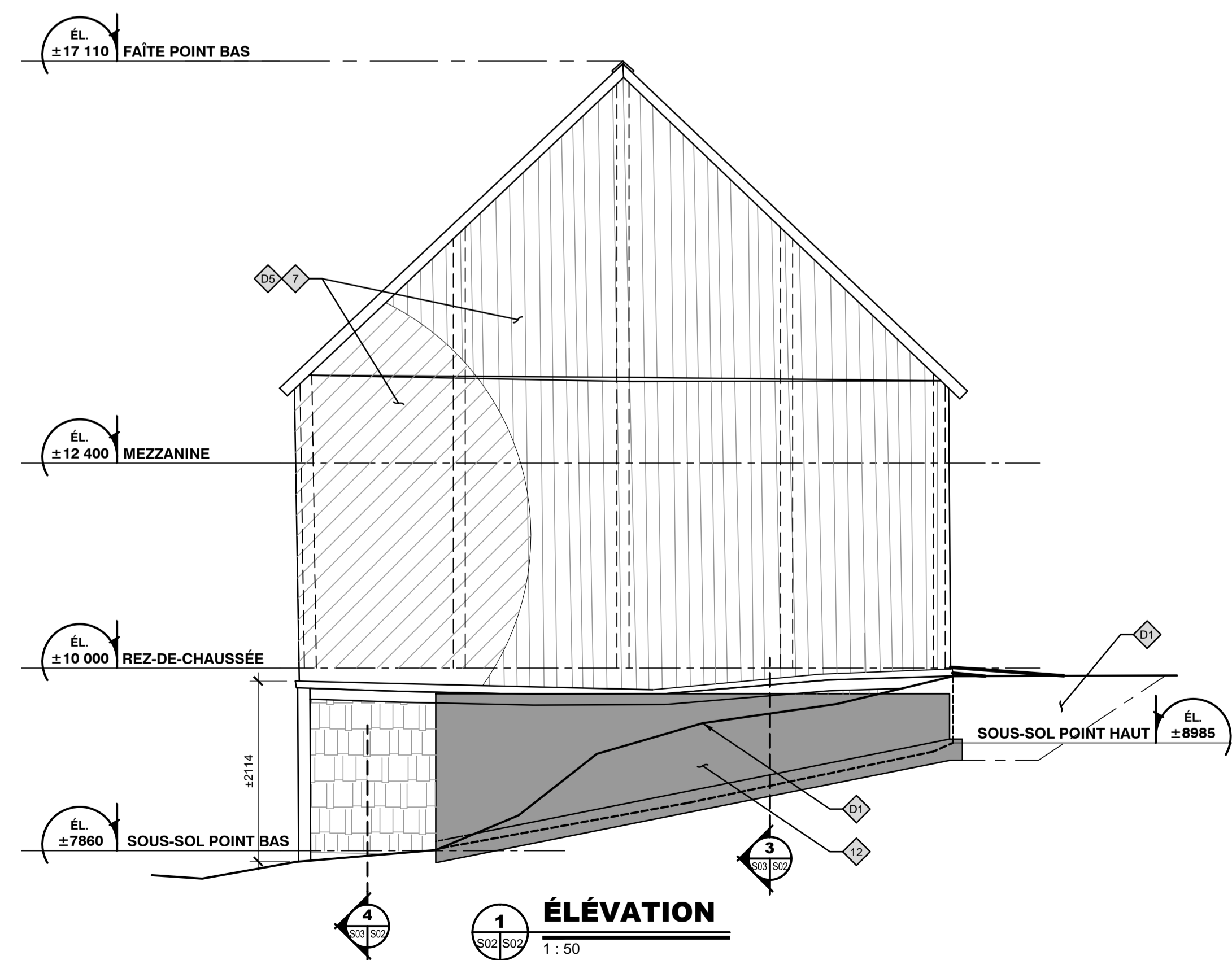
- TOUTES LES COTES, DIMENSIONS ET NIVEAUX CONCERNANT LES ÉLÉMENTS EXISTANTS INDIQUÉS SUR CES PLANS SONT APPROXIMATIFS ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS. L'ENTREPRENEUR, AVANT DE DÉBUTER TOUT TRAVAIL, DEVRA S'ASSURER QUE TOUTES CES INFORMATIONS SONT EXACTES ET SIGNALER TOUTES CONTRADICTIONS À L'INGÉNIEUR..
- TOUTES LES NOUVELLES PIÈCES DE BOIS EXPOSÉES AUX INTÉMPÉRIES ET NON-APPARENTES DEVRONT ÊTRE TRAITÉES ET DEVRONT ÊTRE EN SPF #1/2 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- TOUTES LES NOUVELLES PIÈCES DE BOIS SAUF INDICATION CONTRAIRE DEVRONT ÊTRE EN ÉPINETTE MASSIF (NON PLANÉ).
- TOUTES LES PIÈCES D'ACIER, ÉTRIERS, BOULONS, CLOUS, ANCRAGES, TIRE-FONDS, ETC. SITUÉS À L'EXTÉRIEUR, DEVRONT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LE SOUTÈNEMENT TEMPORAIRE DE LA GRANGE POUR L'INSTALLATION DES MURS DE BÉTON ET DES PIEUX HYDRAULIQUES (VOIR NOTE SPÉCIFIQUE 3) ET SOUMETTRE POUR ANALYSE UN PLAN D'ÉTAIEMENT SIGNÉ-SCÉLLÉ PAR UN INGÉNIEUR AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LA GÉOMÉTRIE DES NOUVEAUX MURS DE BÉTON DE FAÇON À CE QUE LA STRUCTURE DE BOIS EXISTANTE REPOSE SUR SES NOUVELLES FONDATIONS AU NIVEAU ET AFIN DE REDRESSER LE COIN SUD-OUEST DE LA GRANGE. (VOIR NOTE SPÉCIFIQUE 10).

NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION

- ◆ SOL À EXCAVER LE LONG DE LA FAÇADE EST POUR L'INSTALLATION DE LA TRANCHEE DRAINANTE, DE LA MEMBRANE DRAINANTE ET LA RECONSTRUCTION DU MUR DE FONDATIONS.
- ◆ MUR DE BOIS MASSIF À DÉMOLIR, VOIR COUPE 2/S03.
- ◆ COLONNES DE BOIS À COUPER ET CONNECTER SELON LA COUPE 4/S03 (VOIR ÉGALEMENT LA NOTE 5). EMBLEMMENT EXACTE DES COLONNES À VALIDER EN CHANTIER.
- ◆ RAMPE DE BOIS ET SES COLONNES DE BOIS À DÉMONTER ET À RÉ-INSTALLER SELON LE DÉTAIL 5/S03 ET SELON LES PLANS D'ARCHITECTURE..
- ◆ 5 COLONNES DE BOIS À COUPER ET À CONNECTER AU MUR DE BÉTON SELON LA COUPE 3/S03.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- ◆ INSTALLATION D'UN DRAIN AGRICOLE (VOIR CIVIL).
- ◆ RÉPARATION D'UNE CONNEXION DE LA POUTRE DE RIVE AU PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSEE ET AU PLANCHER DE LA MEZZANINE SELON LE DÉTAIL TYPIQUE PAGE S03.
- ◆ NOUVEAU MUR DE BÉTON, VOIR COUPE 2/S03. L'ENTREPRENEUR DEVRA FIXER LE NOUVEAU MUR À L'EXISTANT AVEC FICHES 15M X 750 DE LONG @ 300c/c ANCRÉES CHIMIQUEMENT DE 150mm DANS LE MUR EXISTANT. INSTALLER UNE BANDE D'ÉTANCHÉITÉ VERTICALEMENT SUR TOUTE LA HAUTEUR DU MUR, VOIR DEVIS.
- ◆ INSTALLATION DE 10 PIEUX HYDRAULIQUES, VOIR COUPE 4/S03. LOCALISATION À VALIDER EN CHANTIER.
- ◆ CONSTRUIRE DEUX PILASTRES DE BÉTON ET RÉ-INSTALLER LA RAMPE DE BOIS ET SES COLONNES SELON LA COUPE 5/S03.
- ◆ INSTALLATION D'UN RANG DE PLANCHES DE BOIS ±150x19mm (TEL QUE PAREMENT EXISTANT) DISPOSÉS À ANGLE (45°) SUR TOUTE LA SURFACE DE LA FACE SUD ET RÉINSTALLATION DU RANG DE PLANCHES VERTICALES EXISTANTES PAR L'EXTÉRIEUR (VOIR ARCH.). VOIR NOTE SPÉCIFIQUE.
- ◆ INSTALLATION D'UNE POUTRE DE BOIS MASSIF DE ±90x170 SOUS LA MEZZANINE ENTRE CHAQUE POUTRE EXISTANTE (TOTAL DE 4).
- ◆ RAMPE DE BOIS EXISTANTE À CONSERVER ET À PROTÉGER.
- ◆ SECTEUR DU BÂTIMENT À REDRESSER À L'AIDE DES PIEUX HYDRAULIQUE.
- ◆ NOUVEAU MUR DE BÉTON, VOIR COUPE 3/S03.
- ◆ ZONE À REMBLAYER AVEC DU MG-112 COMPACTÉ @ 95% DU P.M. DIMENSIONS, VOIR ARCHITECTURE.
- ◆ NOUVEAUX LINTEAUX ET CONSOLES SUPPORTANT LES NOUVELLES POUTRES DE BOIS MASSIF, VOIR DÉTAIL 6/S03.



ÉLEVATION

1 : 50

Canada
 Parcs Canada / Parks Canada
 Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
 Région du Québec / Quebec Region

stgnarchitectes

JBCA architects
 405 St-Jacques, Suite 200, Montréal, QC H2Y 1A5
 (514) 274-7777 / (514) 274-2877 / www.jbcarchitectes.ca

TETRA TECH

révisions	description	date
03	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
02	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
01	50% - POUR COMMENTAIRES	26-05-2017

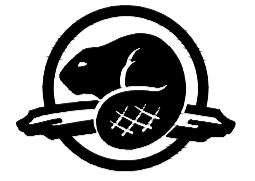
A	A
C	B C

Projet: **AGENCE PARCS CANADA / PARC NATIONAL FORILLON / SECTEUR GRANDE-GRAVE**
 RÉFECTION DE LA GRANGE ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin: **STRUCTURE**
 PLAN D'INTERVENTION

Conçu par	V. CANTIN	Designed By
Date		(yyyy/mm/dd)
Dessiné par	D. BOUCHER	Drawn By
Date		(yyyy/mm/dd)
Examiné par	F. GAMACHE	Reviewed By
Date		(yyyy/mm/dd)
Approuvé par	M. BOUCHARD	Approved By
Date		(yyyy/mm/dd)

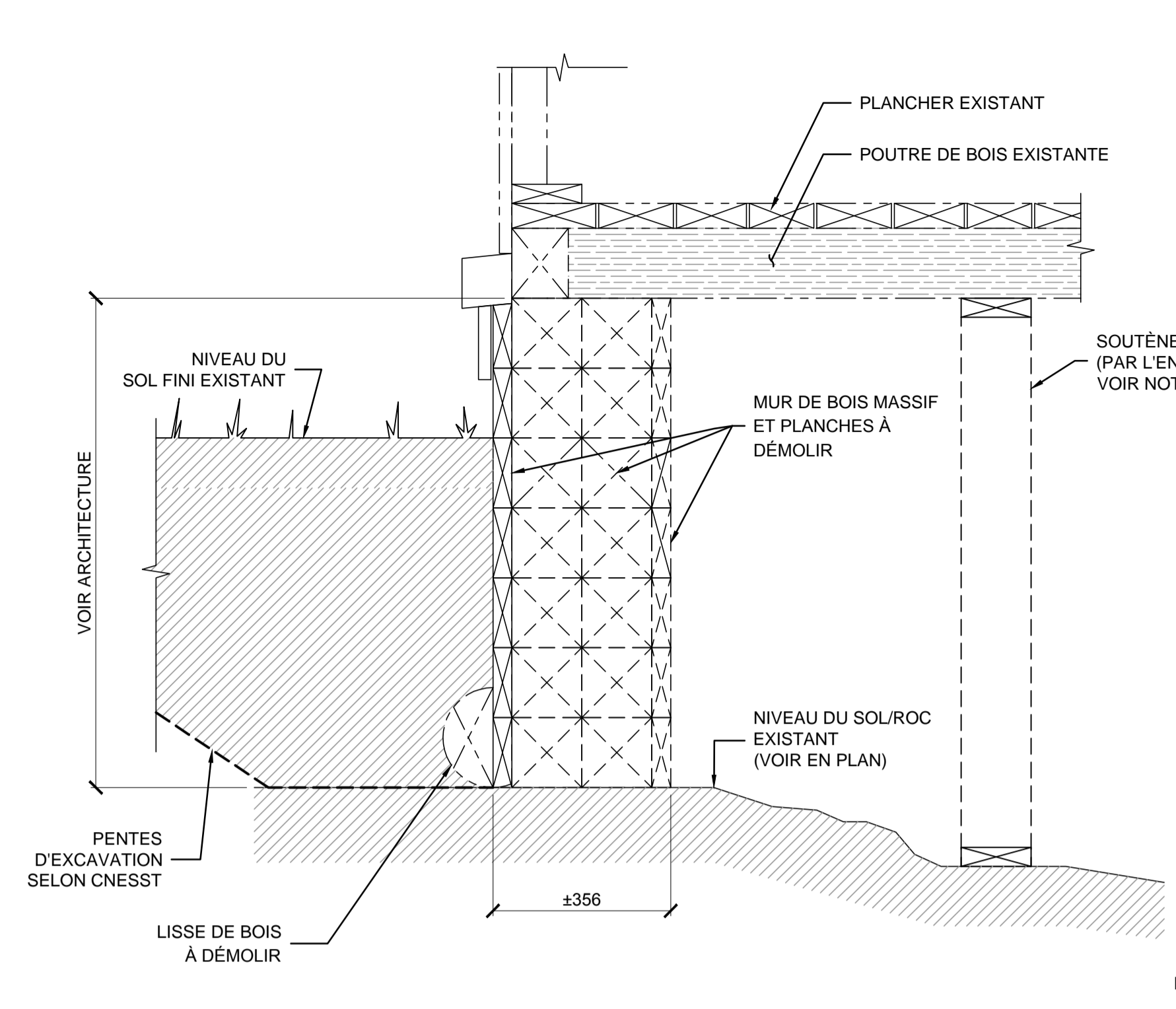
No. du projet: **1413-4**
 APC / PCA
 No. du dessin: **S02-GL-PLN-1413-4.DWG**
 Drawing no.: **S02**



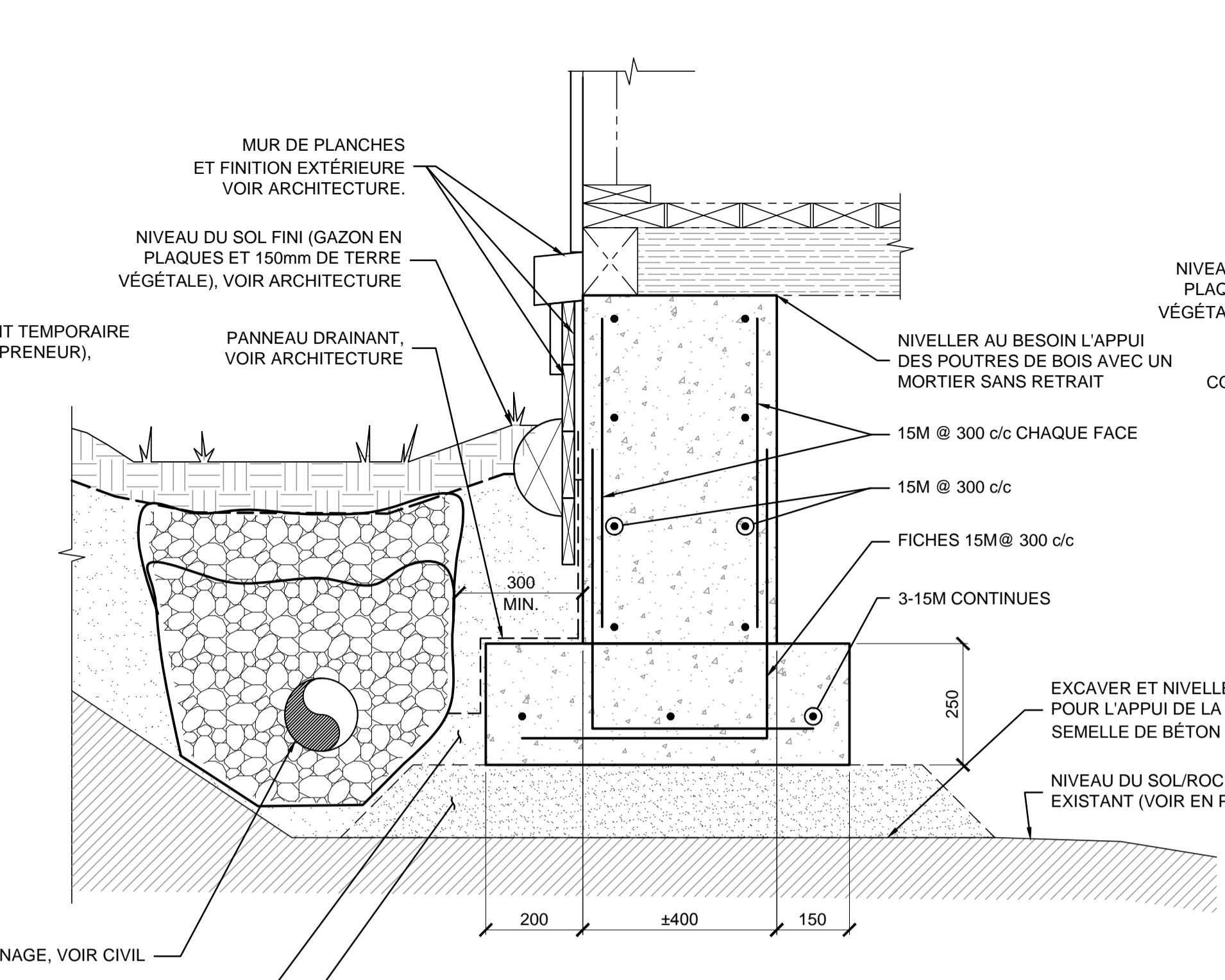
stgmarchitectes

JBCA architects
 405 St-Jacques, Suite 100, Montréal, QC H2Y 1A5
 514 274 7777 / 514 274 2877 / www.jbcarchitectes.ca

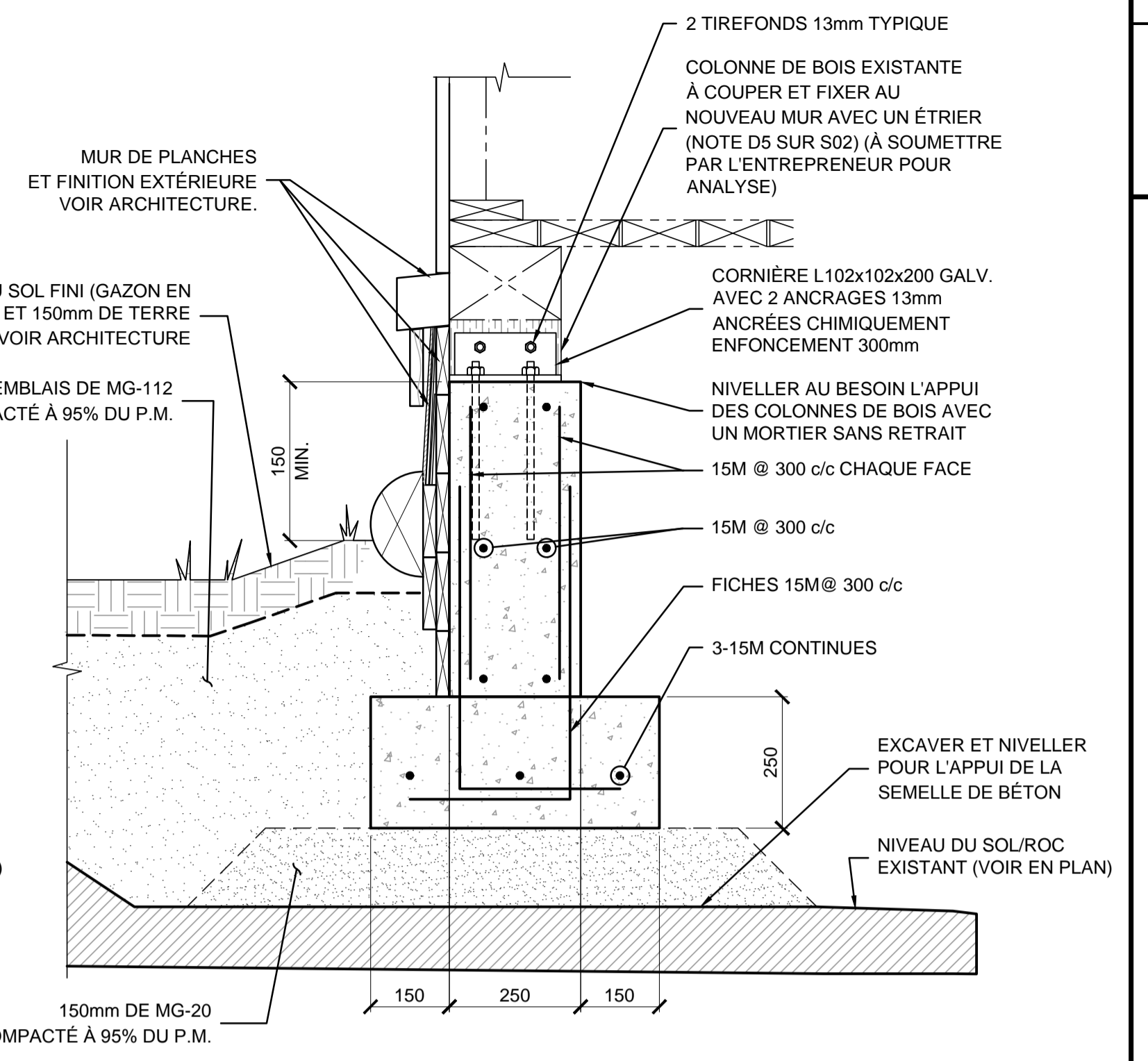
TE TETRA TECH



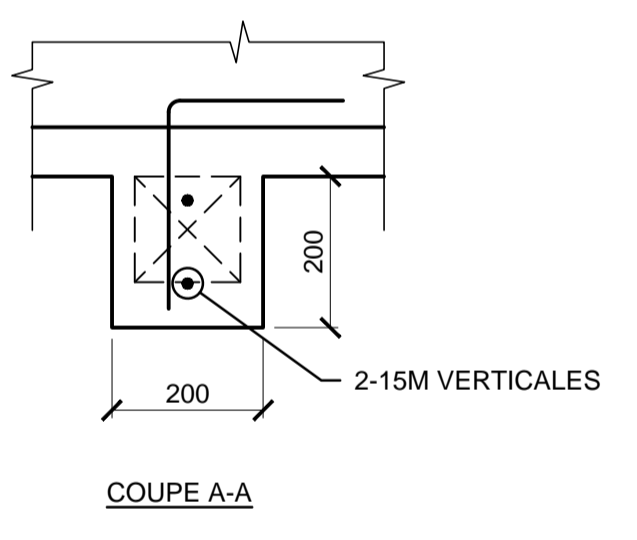
2 COUPE DÉMOLITION
 1:10



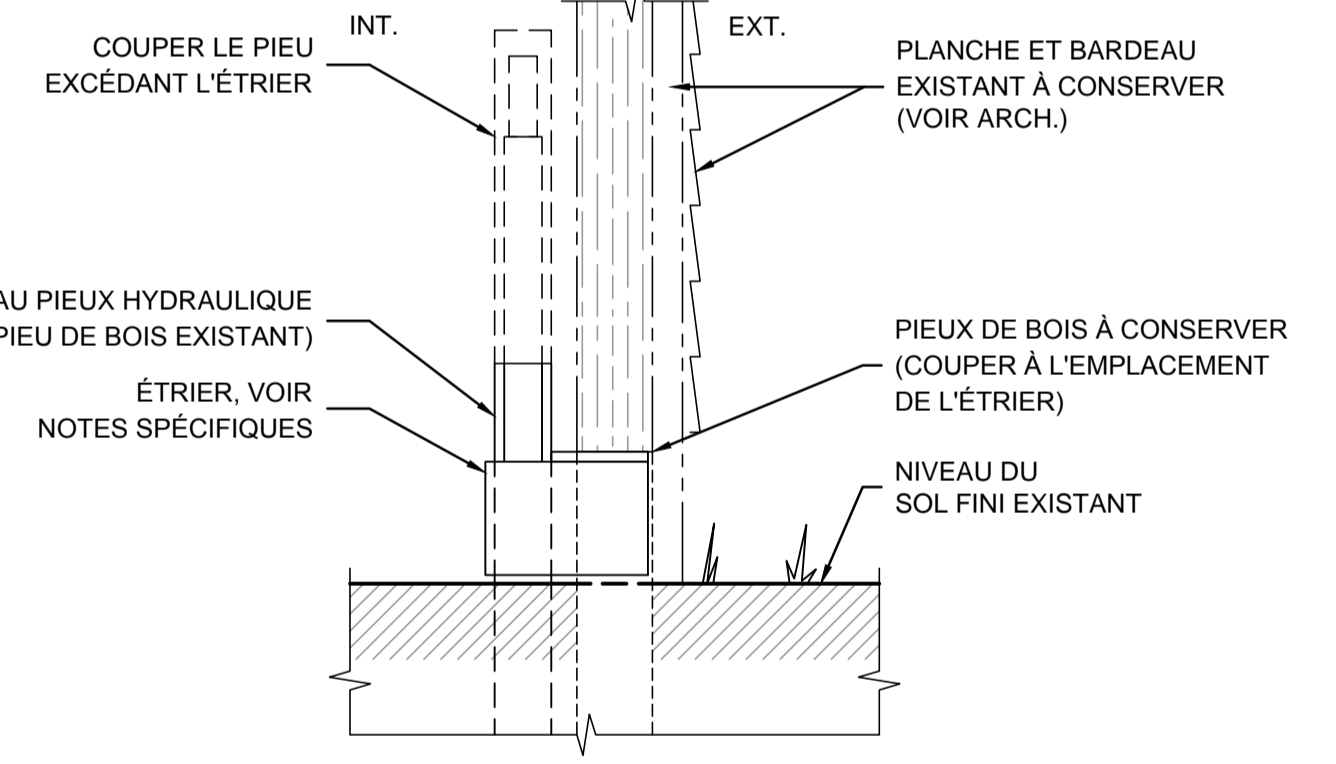
2' COUPE CONSTRUCTION
 1:10



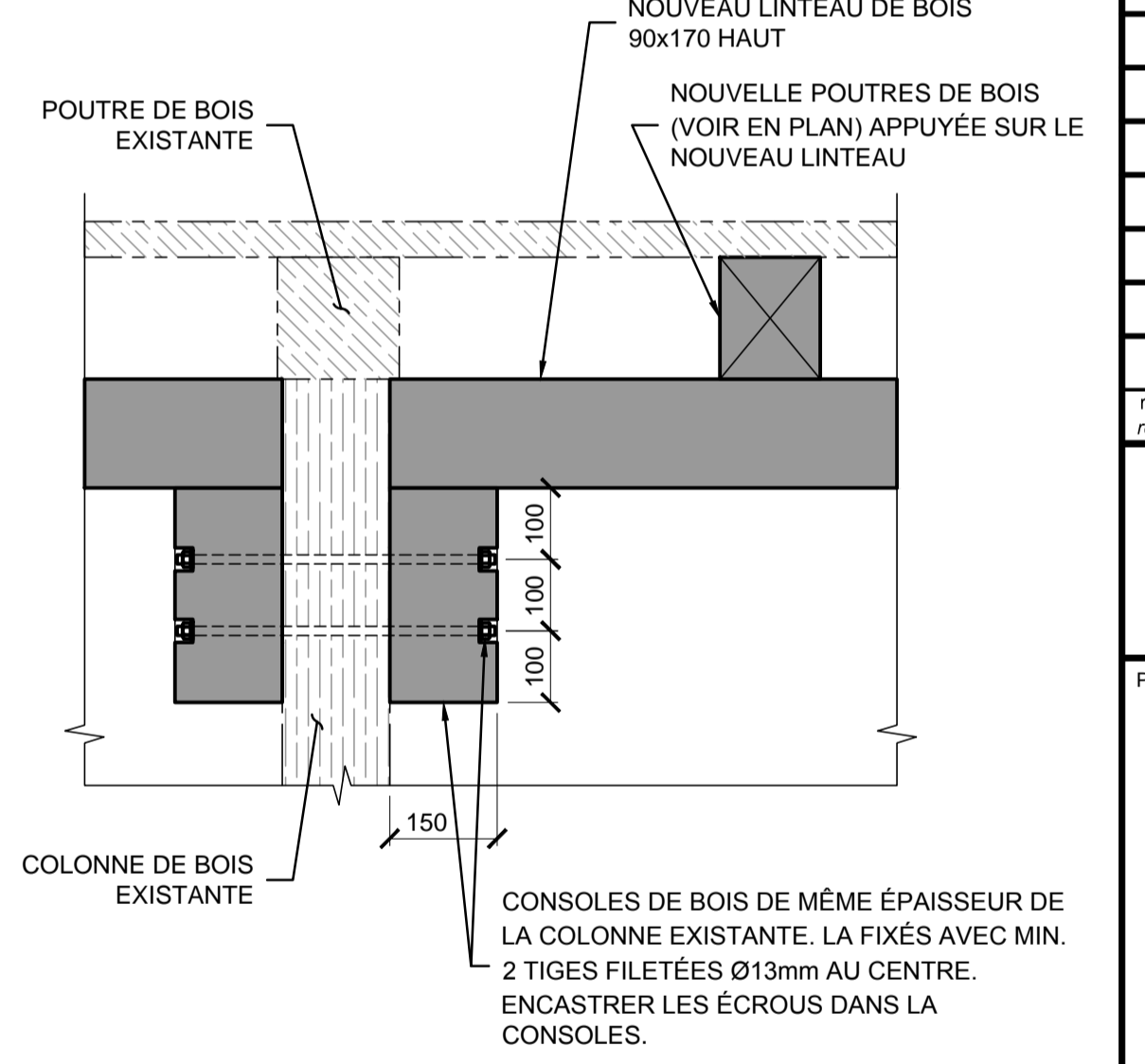
3 COUPE CONSTRUCTION
 1:10



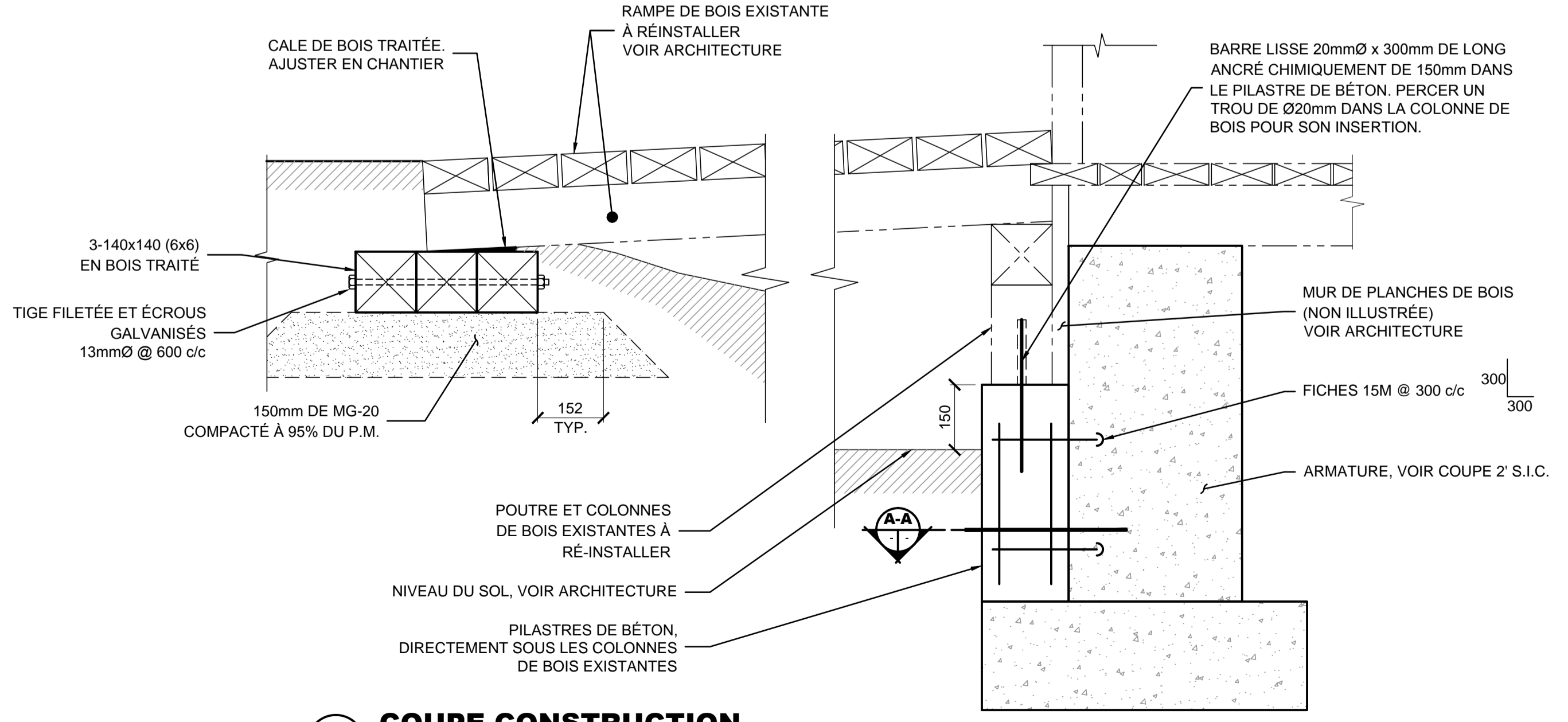
COUPE A-A



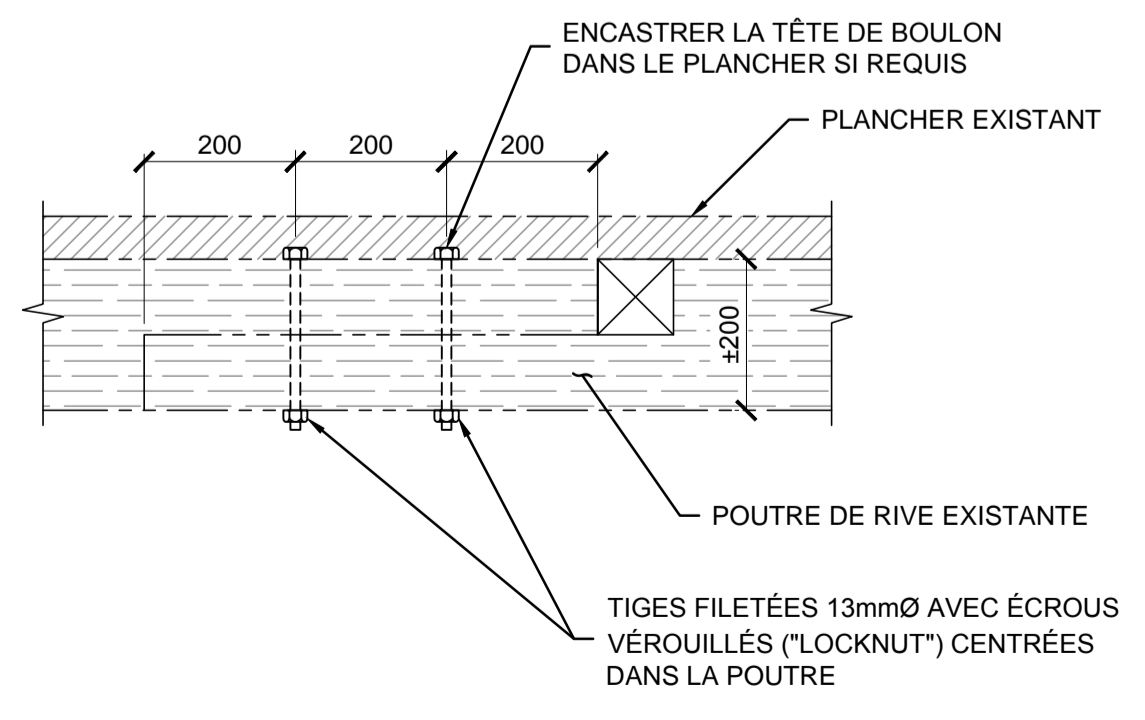
4 INSTALLATION DES PIEUX HYDROLIQUES
 1:10



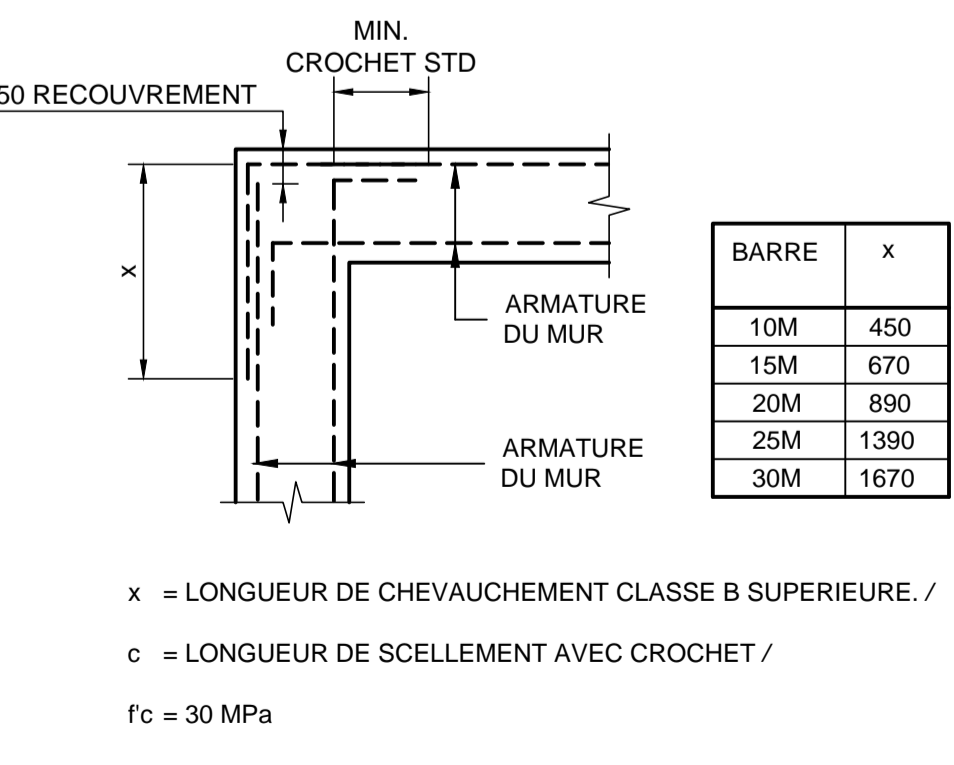
6 SUPPORT DES NOUVELLES POUTRES
 1:10



5 COUPE CONSTRUCTION
 1:10



RENFORT D'ÉPISURE DANS LA POUTRE DE RIVE
 1:10



DÉTAIL D'ARMATURE DE MUR DE COIN
 1:20

revisions	description	date
03	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
02	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
01	50% - POUR COMMENTAIRES	26-05-2017

A	A
C	B
	C

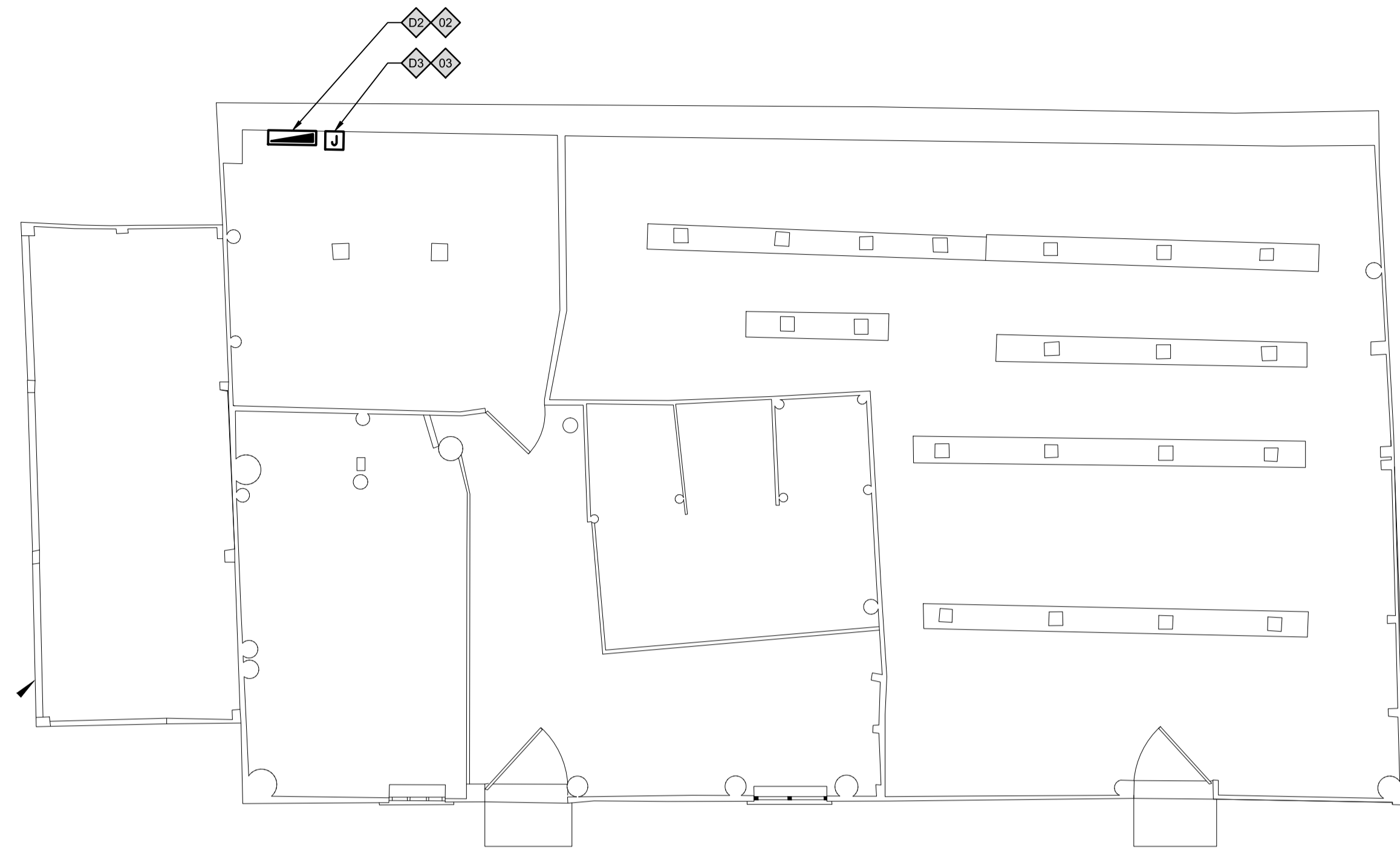
Projet: AGENCE PARCS CANADA
 PARC NATIONAL FORILLON
 SECTEUR GRANDE-GRAVE

RÉFECTION DE LA GRANGE
 ENSEMBLE BLANCHETTE

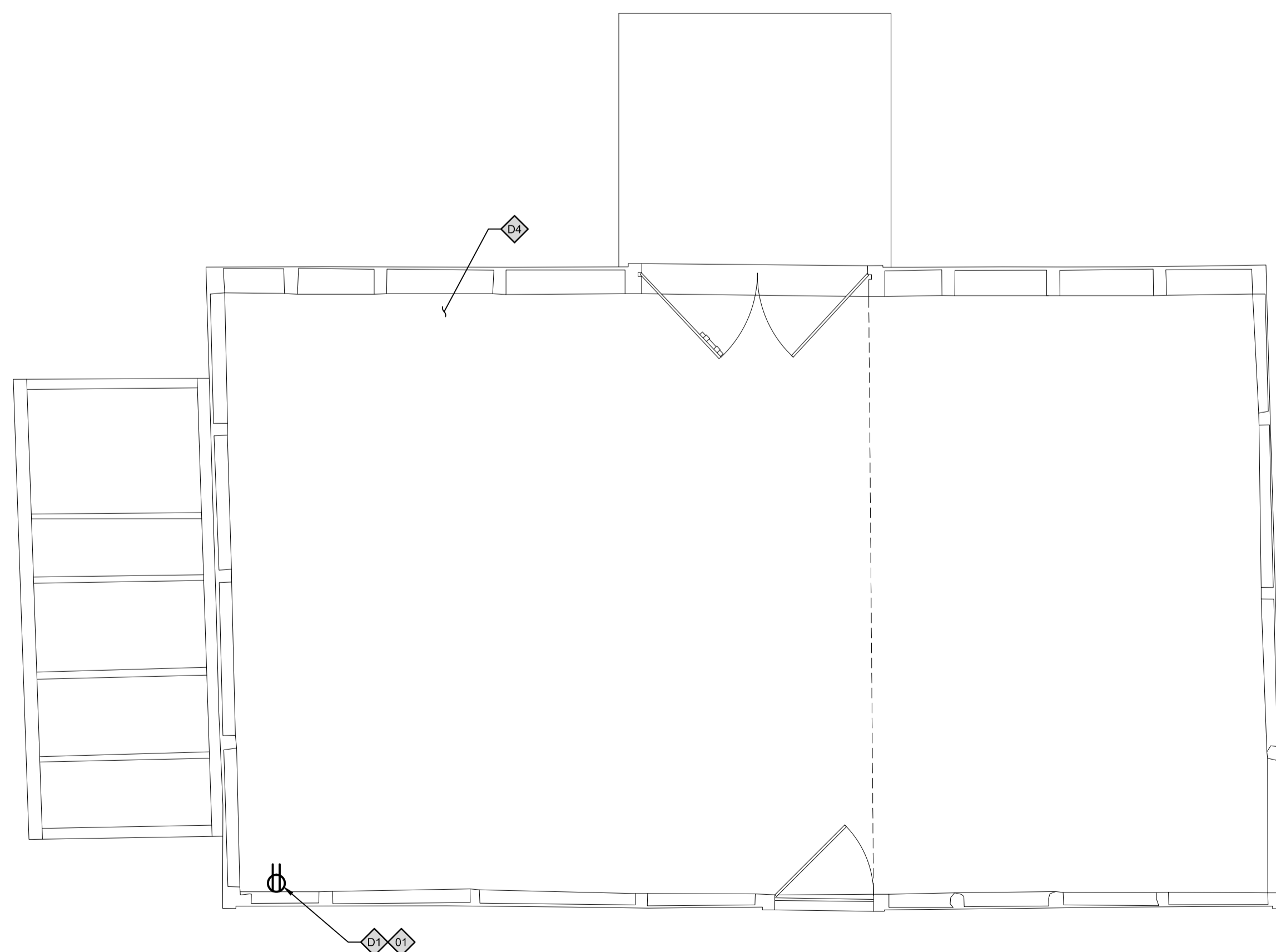
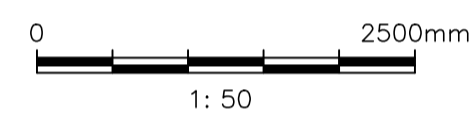
Dessin: STRUCTURE
 Coupes et détails

Conçu par	V. CANTIN	Designed By
Date		(yyyy/mm/dd)
Dessiné par	D. BOUCHER	Drawn By
Date		(yyyy/mm/dd)
Examiné par	F. GAMACHE	Reviewed By
Date		(yyyy/mm/dd)
Approuvé par	M. BOUCHARD	Approved By
Date		(yyyy/mm/dd)

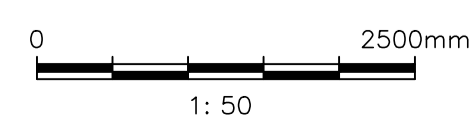
No. du projet	1413-4	Project no.
APC		PCA
No. du dessin	S03-DT-COU-1413-4.DWG	Drawing no.
	S03	



PLAN D'INTERVENTION – SOUS-SOL



PLAN D'INTERVENTION – TOIT/MEZZANINE



NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION

- D1 - PRISE ÉLECTRIQUE DOUBLE EXISTANTE (120V/1Ø 15A) C/A BOÎTE DE SORTIE MÉTALLIQUE. EFFECTUER LE DÉMANTÈLEMENT DE LA PRISE ET LA BOÎTE DE SORTIE EN VUE DE LEUR REMPLACEMENT (VOIR CONSTRUCTION).
- D2 - PANNEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT (120-240V/1Ø 100A) ACTUELLEMENT RACCORDÉ EN 120V/1Ø. EFFECTUER LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU PANNEAU EN FONCTION DU REMPLACEMENT DU CÂBLE D'ALIMENTATION PRINCIPAL S'Y RATTACHANT (VOIR CONSTRUCTION ET PLAN DU SITE).
- D3 - BOÎTE DE JONCTION EXISTANTE. EFFECTUER LE DÉMANTÈLEMENT DE LA BOÎTE EN VUE DE SON REMPLACEMENT (VOIR CONSTRUCTION).
- D4 - CÂBLE ÉLECTRIQUE NON-RACCORDÉ. EFFECTUER LE DÉMANTÈLEMENT DÉFINITIF DU CÂBLE.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- D1 - EFFECTUER LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PRISE ÉLECTRIQUE DOUBLE (120V/1Ø 15A DDFT) C/A BOÎTE DE SORTIE EN PVC AVEC COUVERCLE ÉTANCHE (WP).
- D2 - EFFECTUER LE RACCORDEMENT DU NOUVEAU CÂBLE D'ALIMENTATION PRINCIPAL 2#3 TECK90 (VOIR PLAN DU SITE) AU PANNEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT.
- D3 - EFFECTUER LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE NOUVELLES BOÎTES DE JONCTION ÉTANCHES EN PVC DE MANIÈRE À INTÉGRER L'ENSEMBLE DES RACCORDS ÉLECTRIQUES EXISTANTS.

Canada
 Parcs Canada / Parks Canada
 Gestion des biens et réalisation de projets / Asset Management and Project Delivery
 Région du Québec / Quebec Region

révisions / revisions	description	date
03	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	21-07-2017
02	99% - POUR COMMENTAIRES	07-07-2017
01	50% - POUR COMMENTAIRES	26-05-2017

A	A no. du détail / detail no.	A
B	B sur dessin no. / location drawing no.	B
C	C drawing no. / dessin no.	C

Projet / Project
AGENCE PARCS CANADA
PARC NATIONAL FORILLON
SECTEUR GRANDE-GRAVE
 RÉFECTION DE LA GRANGE ENSEMBLE BLANCHETTE

Dessin / Drawing
ÉLECTRICITÉ
GRANGE BLANCHETTE
PLAN D'INTERVENTION

Conçu par / Designed By	M. ROUSSEL
Date / (yyyy/mm/dd)	
Dessiné par / Drawn By	M. ROUSSEL
Date / (yyyy/mm/dd)	
Examiné par / Reviewed By	S. BUJOLD
Date / (yyyy/mm/dd)	
Approuvé par / Approved By	S. BUJOLD
Date / (yyyy/mm/dd)	

No. du projet / Project no.	1413-4
APC / PCA	
No. du dessin / Drawing no.	E03-GL-PLN-1413-4
	E03